



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## pour le territoire du PETR du Pays des Nestes

ENTRE

Le PETR du Pays des Nestes

Représenté par Madame Maryse BEYRIE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 juillet 2021  
Ci-après désigné par « le PETR »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Rodrigue FURCY, Préfet des Hautes-Pyrénées,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR du Pays des Nestes autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du PETR du Pays des Nestes et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires

publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### **1.1. Présentation du PETR du Pays des Nestes**

La structure du Pays des Nestes est née de la volonté des acteurs locaux de travailler ensemble autour d'un projet fédérateur pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants. Il a vu le jour en 2004 avec le statut de syndicat mixte. En 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) lui permet d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes.

En 2021, le PETR du Pays des Nestes regroupe 32 743 habitants sur 146 communes et 3 Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes Aure-Louron
- La Communauté de Communes Neste-Barousse
- La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

Le territoire du Pays des Nestes se situe au sud-est du Département des Hautes-Pyrénées, au sud-ouest de la Région Occitanie, aux frontières de l'Espagne et du département de la Haute-Garonne. Il comprend le plateau de Lannemezan, les Baronnies, la vallée de la basse Neste, le Nistos, la Barousse, la vallée de la Neste d'Aure et la vallée de la Neste du Louron.

L'A64 et la RD 817 traversent le nord du territoire d'est en ouest au niveau des communes de Lannemezan et de Saint-Laurent-de-Neste. Avec la route départementale (RD 929) en provenance du Gers qui traverse le territoire du nord au sud, et la RN 125 qui dessert le secteur Neste-Barousse, elles constituent les axes routiers et portes d'entrée du territoire. Il existe d'autres accès au territoire, au niveau des cols (fermés en période hivernale) : le col d'Aspin (RD 918), le col de Peyresourde (RD 618), le port de Balès, le tunnel franco-espagnol d'Aragnouet-Bielsa. Le réseau secondaire est diffus, peu dense et permet généralement de relier les villages d'altitude.

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire transfrontalier avec l'Espagne, qui entretient depuis de nombreuses années des relations d'échanges et de coopération à travers diverses thématiques, notamment culturelle, touristique ou dans le domaine du développement durable. Une forte volonté de part et d'autre existe pour continuer à travailler ensemble sur des projets structurants et valorisants.

- ***Un territoire à la géographie contrastée***

Situé au pied de la chaîne pyrénéenne, le territoire du Pays des Nestes est fortement contrasté, du nord au sud. Il peut se découper en trois parties distinctes en fonction de son relief :

- Le plateau de Lannemezan situé à l'extrême nord du territoire avec une altitude moyenne de 600 m. C'est un territoire de plaine, marqué par l'urbanisation et de nombreuses infrastructures ;
- Le piémont, en allant vers le sud, comprend les « Baronnies », la « Barousse » et le « Nistos ». Ayant une altitude moyenne de 400 m, cette zone est une transition fortement rurale entre la haute montagne et la plaine ;
- La montagne située à l'extrême sud du Pays se partage en 2 vallées profondes (vallée d'Aure et vallée du Louron) le long des Nestes et des sommets culminant à plus de 3 000m : Pic du Néouvielle (3 091m), Pic du Lustou (3 023m), Pic des Gourgs Blancs (3 120m), Pic de Long (3 192m).

Le territoire du PETR est presque intégralement compris dans le périmètre du Massif des Pyrénées, et l'influence montagnarde est omniprésente.

- ***Une population vieillissante***

En 2021, la population du territoire est estimée à 32 743 habitants.

La population se concentre principalement sur :

- La plaine au nord du territoire du PETR, au sein du pôle urbain de Lannemezan et des communes de Capvern (1 303 hab), La-Barthe-de-Neste (1 228 hab), St-Laurent-de-Neste (924 hab), Galan (723 hab), et Loures-Barousse.
- Un axe Nord-Sud le long de l'axe RD 929 entre Lannemezan et St-Lary-Soulan au sein des communes de Hèches (611 hab), Sarrancolin (569 hab), Arreau (757 hab), St-Lary-Soulan (844 hab), et le Louron, à Bordères-Louron (144 hab) et Loudenvielle (299 hab).

D'une densité moyenne de 22,8 hab/km<sup>2</sup>, il s'agit d'un territoire essentiellement rural. La population du PETR représente 14 % de celle des Hautes-Pyrénées et couvre 31 % du territoire départemental.

La population du PETR accuse une légère baisse entre 2013 et 2018 en raison d'un solde naturel négatif (- 0,6 %) qui traduit la croissance de la population âgée, et ce malgré un solde migratoire positif (0,49 %), marqueur d'attractivité sur la zone piémont (CCPL + CCNB). L'indice de vieillissement du PETR est de 161,6 en 2018, ce qui est supérieur à celui du département des Hautes-Pyrénées (131,3) qui est classé 12ème de l'indice (l'indice national est de 81,3).

Le nombre total de ménages sur le territoire du PETR s'élève à 15 053 en 2018. Les ménages, dont la personne de référence est retraitée, représentent 40 % du total. Les plus de 80 ans représentent 44 % du total des personnes vivant seules, et les 65-79 ans environ 28 %.

La structure des ménages se caractérise donc par une propension importante de ménages sans enfant et âgés et par une diminution des familles avec enfants. L'ensemble de ces éléments confirment la tendance au vieillissement de la population.

- ***Un tissu socioéconomique fragile***

Le PETR se situe sur la zone d'emploi de Tarbes-Lourdes et la zone d'emploi de Saint-Gaudens. Il recouvre en totalité le bassin de vie d'Arreau, ainsi que la quasi-totalité des bassins de vie de Lannemezan et Montréjeau. Il recouvre partiellement, pour quelques communes, les bassins de vie de Bagnères-de-Bigorre, Trie-sur-Baïse et Tournay.

Les trois intercommunalités constitutives du PETR rassemblent 12 366 emplois en 2016.

Le taux de chômage s'élève à 10,1 % en 2018, soit 2 points de plus qu'au niveau national (8,1 %).

La structure d'emploi du territoire se transforme avec la baisse des emplois agricoles et industriels, qui laissent place à une hausse des emplois publics et domestiques, mais dont la croissance ralentit.

Sur les trois principaux bassins de vie du PETR, les emplois de la sphère présente, qui concernent la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes, représentent en moyenne 80 % du total des emplois. Cette sphère doit reposer sur un maillage de commerces et de services suffisamment accessibles et attractifs. Or, la périurbanisation entraînant une fuite de la consommation des revenus vers les territoires où les actifs travaillent et la carence en matière de commerces dans les communes rurales contribuent à fragiliser la structure économique.

La part de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale s'élève à 39 %, un niveau quasi équivalent à celui du secteur des services (commerce, transports, hébergement, restauration).

La part de l'industrie s'élève à 11 %. La part de l'emploi de ce secteur est davantage élevée sur le plateau de Lannemezan (14 %), marqué par un passé industriel, que sur le territoire Neste Barousse (9 %).

La part du tourisme est présente sur l'ensemble du territoire, mais est particulièrement élevée sur la Communauté de Communes Aure-Louron, qui abrite environ 80 % des établissements touristiques du territoire.

L'agriculture est très présente sur l'ensemble du territoire, avec deux secteurs agricoles dominants :

- Une plaine où se pratique une polyculture-élevage (essentiellement bovins)
- La montagne essentiellement basée sur de l'élevage (ovins et bovins). Le pastoralisme, pratique ancestrale, est encore largement présent sur le territoire du Pays des Nestes et contribue à l'entretien des estives.

- ***Une économie touristique prépondérante***

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a identifié sur le territoire du PETR, trois grands pôles touristiques :

- Pôle « Vallée d'Aure, Saint Lary – Néouvielle »,
- Pôle « Vallée du Louron - Peyragudes »
- Pôle « Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse ».

Les sites historiques et patrimoniaux sur l'ensemble du Pays lui confèrent une vocation fortement touristique, avec notamment 4 stations de ski de piste : Peyragudes, Val Louron, Piau-Engaly et Saint-Lary Soulan et une station de ski de fond à Nistos. La zone piémont du territoire propose également des sites patrimoniaux remarquables (grottes, gouffres, espaces de découvertes du patrimoine, abbayes, châteaux ...) et une activité thermale importante sur Capvern les Bains.

Doté d'une grande richesse patrimoniale, le territoire des Vallées d'Aure et du Louron a été labellisé Pays d'art et d'histoire et Grands Sites Occitanie. En termes d'hébergements touristiques, le PETR du Pays des Nestes recense une offre et une diversité importantes avec de nombreux meublés, hôtels, campings, résidences de tourisme, ....

- ***Une richesse patrimoniale et environnementale exceptionnelle***

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire avec une biodiversité remarquable. Il est couvert par de nombreuses mesures de protections ou d'inventaires environnementaux. En effet, il comprend des zones minérales de très haute altitude, avec de nombreux lacs et zones humides, puis des pentes avec des prairies pâturées et des forêts, des vallées plus ou moins encaissées. Le piémont est composé d'une alternance de prairies et de forêts, le plateau de Lannemezan de nombreuses zones humides avec des landes, de petits lacs et des prairies humides. Enfin, vers le nord, c'est une alternance de vallons cultivés et de reliefs forestiers.

Pour une présentation plus détaillée du territoire, se reporter au diagnostic en annexe.

## 1.2. Analyse territoriale

- ***Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins***

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Santé	- Un nombre de professionnels de santé actuellement suffisant	- Un accès aux soins pouvant être difficile du fait des temps de déplacements (relief, climat) - Un manque de médecins spécialistes	- La sensibilisation en cours des médecins internes (hôpital de Tarbes) - Le développement du numérique et de la télémédecine - Le développement d'un réseau de maisons de santé	- De nombreux départs à la retraite prévisibles de médecins - L'incertitude sur le maintien de médecins dans les stations de ski - La fermeture d'unités de l'hôpital de Lannemezan

<b>Services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des services présents sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Une diversité d'équipements de loisirs et sportifs</li> <li>- Un réseau d'aide à domicile important et des maisons de retraite</li> <li>- Des projets éducatifs territoriaux couvrant la majorité du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un déficit de lieux de garde pour la petite enfance en secteur de montagne</li> <li>- La saturation des centres d'accueil pour personnes âgées</li> <li>- Un manque de visibilité des services et structures existants (aidants, clic, accueil de jour, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une population en augmentation</li> <li>- Le développement de la silver économie</li> <li>- Le développement de structures intergénérationnelles</li> <li>- Des protocoles avec l'Education Nationale pour la structuration du réseau des écoles rurales et de montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fermeture de certains services publics</li> <li>- Un risque de déconnexion montagne/piémont/pôles urbains</li> <li>- La saturation des centres d'accueil de personnes âgées</li> <li>- L'isolement de personnes âgées</li> <li>- la fermeture de centres de loisirs associatifs</li> </ul>
-----------------	---	---	---	--

#### **ENJEUX : RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES (PUBLICS ET MARCHANDS) ET AUX SOINS**

- Le renforcement du niveau d'équipements, la complémentarité et une meilleure répartition géographique des services à l'échelle du territoire
- La mutualisation et le développement concerté de l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux...), le maintien de leur attractivité
- Le renouvellement de la démographie médicale
- Le maintien d'une offre scolaire de proximité et de qualité
- Le renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service (travail saisonnier, horaires atypiques, ...)
- Le renforcement des services pour gérer au mieux le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, structures d'hébergements adaptées, hospitalisation de jour...)

- ***La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs***

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Habitat et logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre globalement suffisante : 30 700 logements sur le territoire</li> <li>- Une disponibilité importante sur le nord du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une répartition inégale entre le nord et le sud</li> <li>- Une pression importante sur les zones touristiques posant problème pour l'accès à la résidence principale</li> <li>- Un déficit de logements pour les travailleurs saisonniers</li> <li>- Un parc globalement ancien en risque de dégradation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 OPAH sur l'ensemble du territoire (OPAH Aure-Louron, OPAH Plateau de Lannemezan/Neste Barousse)</li> <li>- Des aides à la rénovation énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une vacance qui augmente corrélée au vieillissement des habitations</li> <li>- Un déséquilibre entre l'offre et la demande en résidences principales</li> <li>- Un étalement urbain qui comporte des risques : dégradation des paysages, liaisons aux réseaux, poids économique pour les collectivités</li> <li>- Une désertification des villages en dehors des périodes touristiques</li> </ul>
<b>Commerces de proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des commerces présents sur l'ensemble du territoire notamment sur les pôles structurants</li> <li>- Une organisation du développement commercial pour répondre à la demande locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une dynamique de démarches collectives encore limitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'attractivité du cadre de vie des villages</li> <li>- Le développement de l'économie résidentielle</li> <li>- Le développement de tiers-lieux favorisant le travail à distance et par conséquent la consommation locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des zones commerciales dont la répartition locale peut engendrer des tensions concurrentielles</li> <li>- Une concurrence extérieure au territoire (Tarbes, Saint Gaudens)</li> <li>- Le risque de fermeture des commerces de proximité</li> </ul>

#### **ENJEUX : REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES**

- Une recherche de complémentarités commerciales entre communes des fonds de vallées et les stations d'altitude
- Diversification de l'offre commerciale (pas uniquement des magasins de vêtement)
- Une répartition équilibrée des commerces sur le territoire pour préserver les commerces de proximité
- Le recyclage des biens immobiliers fermés dans les villages (propriétés familiales, anciens centres de vacances...) et la requalification de cet habitat comme réponse au manque de logement permanent

- L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)**

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire attractif, une offre importante et variée été/hiver : sports d'hiver, thermalisme, thermoludisme, activités de pleine nature, Pays d'Art et d'Histoire, cyclotourisme en plein essor...</li> <li>- 6 offices de tourisme structurés en réseau et des initiatives collectives</li> <li>- Une capacité d'hébergement importante</li> <li>- Un aéroport de proximité (TLP)</li> <li>- Une autoroute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une concentration au sud du territoire (partie montagne) et une mise en valeur inégale des atouts touristiques (déséquilibre nord/sud)</li> <li>- Un nombre de lits froids en augmentation</li> <li>- Un déficit en hébergements qualitatifs</li> <li>- Un manque de notoriété à l'international</li> <li>- Des problèmes d'accessibilité aux équipements</li> <li>- Des flux à saturation sur certains sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des potentiels à exploiter dans le piémont et le nord du territoire : tourisme vert, patrimonial, gastronomique...</li> <li>- Le Contrat de Destination Pyrénées</li> <li>- Proximité avec l'Espagne</li> <li>- Avenir Montagne</li> <li>- Des démarches en cours pour la remise en marché des lits froids</li> <li>- Le développement du numérique : applications numériques, e-tourisme</li> <li>- la proximité des Grands Sites régionaux</li> <li>- le développement du cyclotourisme</li> <li>- Des structures de mutualisations pour les stations de ski (N'Py, Altiservice, Compagnie des Pyrénées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avenir des résidences de tourisme : sortie de dispositifs fiscaux, création de lits froids...</li> <li>- Un marché du ski en tension (baisse de la fréquentation), un équilibre financier fragile des stations de sports d'hiver</li> <li>- La concurrence de destinations</li> <li>- Les vulnérabilités climatiques</li> </ul>
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une activité agricole encore très présente</li> <li>- Des productions diversifiées et de qualité, des démarches qualités et des filières structurées autour de productions identitaires (porc noir, châtaigne, fromage de Barousse, etc...)</li> <li>- Un réseau de producteurs organisé en circuits courts, des débouchés grâce au tourisme</li> <li>- Une pluriactivité grâce au tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un vieillissement des chefs d'exploitations posant le problème de la reprise, un nombre d'exploitations en diminution</li> <li>- Une déprise sur les zones agro-pastorales,</li> <li>- Une insuffisance d'outils de transformation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique nationale en faveur de l'agriculture biologique et le développement des démarches Qualité</li> <li>- Le développement des circuits courts et de la vente aux supermarchés locaux</li> <li>- Le Projet Alimentaire de Territoire</li> <li>- La gastronomie, les marchés et manifestations locales</li> <li>- Des expériences de maîtrise collective des estives</li> <li>- Des démarches collectives pour valoriser, transformer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise de la filière laitière</li> <li>- Une pression foncière importante notamment sur les zones péri-urbaines (concurrence)</li> <li>- La déprise agricole sur les zones intermédiaires de montagne</li> <li>- La non-transmission des exploitations</li> </ul>
<b>Industrie et artisanat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pôle industriel et des réserves foncières pour l'installation de nouvelles activités au Nord</li> <li>- La proximité des dessertes autoroutières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de lisibilité des zones d'activités sur la partie montagne</li> <li>- Des zones artisanales dont la répartition peut induire des tensions concurrentielles au sein du territoire</li> <li>- Une présence importante de micro-entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de tiers-lieux</li> <li>- Des capacités d'accueil d'entreprises industrielles</li> <li>- Une présence importante de micro-entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des menaces économiques dépassant l'échelle du territoire (maîtrise locale sur l'avenir très limitée)</li> <li>- La concurrence d'autres sites régionaux</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence d'activités extractives (chaux, marbre)</li> <li>- De nombreuses entreprises de construction dans le sud grâce au développement touristique</li> <li>- Une filière bois vieillissante</li> <li>- Une filière hydrogène à installer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déclin continu des bassins industriels</li> <li>- Un manque d'espace à louer à proximité de l'axe A64</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le potentiel de développement de la filière bois</li> <li>- Une forte culture industrielle et de nombreux partenariats pour attirer de nouvelles industries</li> </ul>	
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre scolaire bien répartie jusqu'au lycée</li> <li>- La présence d'unités de formation continue adulte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des écoles fragilisées par de faibles effectifs et peu de structures périscolaires sur certains secteurs de montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement du numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La baisse des effectifs scolaires dans certaines communes isolées</li> </ul>
<b>Desserte numérique et téléphonique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une desserte d'une relative qualité</li> <li>- La fibre optique installée sur les grands axes</li> <li>- La présence de pôles de compétences sur les NTIC (ex : CETIR, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de zones blanches</li> <li>- Une forte hétérogénéité des débits selon les secteurs géographiques</li> <li>- Une couverture ADSL incomplète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le schéma départemental d'aménagement numérique et les programmes régionaux et nationaux de développement du très haut débit</li> <li>- Le déploiement de la fibre optique chez l'abonné par le CD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie des opérateurs de réseaux</li> <li>- Le peu d'emprise des collectivités locales sur leurs dessertes</li> </ul>
<b>Patrimoine naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine riche en biodiversité et milieux</li> <li>- Un réseau hydrographique important</li> <li>- La présence de nombreux espaces protégés</li> <li>- Une grande qualité paysagère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une majorité des communes de montagne concernée par au moins 5 risques majeurs naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi sur la biodiversité</li> <li>- Les Trames Vertes et Bleues</li> <li>- Sites Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques de pollutions (eau-air-sol)</li> <li>- Le changement climatique</li> <li>- L'impact des projets d'aménagement</li> </ul>
<b>Patrimoine culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine historique et religieux important et varié : label Pays d'Art et d'Histoire Aure-Louron, nombreux sites classés, patrimoine préhistorique, petit patrimoine bâti rural, chemins de St Jacques...</li> <li>- L'existence d'un Projet Culturel de Territoire</li> <li>- Le patrimoine immatériel avec les "brandons" reconnus par l'UNESCO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mises en valeur inégales sur le territoire (déséquilibre nord/sud)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La proximité de Lourdes (tourisme religieux)</li> <li>- La Proximité du site de Saint-Bertrand-de-Comminges Valcabrère (Grand Site Occitanie en cours de labellisation Grand Site de France)</li> <li>- La proximité de l'Espagne</li> <li>- Le tourisme industriel : hydraulique, mines de manganèse (Vielle-Aure), marbre (Ilhet), canal de la Neste...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la diminution des subventions à la culture</li> </ul>
<b>ENJEUX : L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La valorisation des nombreux atouts du territoire : proximité des bassins d'emplois tarbais et toulousains, la présence de l'autoroute, du train, de l'aéroport TLP et liaison avec l'Espagne par le tunnel d'Aragonouet-Bielsa, cadre environnemental et paysager...</li> </ul>				

- La diversification économique et touristique pour renforcer l'emploi et éviter une spécialisation
- La réflexion sur l'avenir des stations de skis et l'adaptation de leur activité aux changements climatiques
- La rénovation des hébergements et des résidences de tourisme en zone de montagne
- La restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, la création d'activités non délocalisables
- Le maintien de l'agriculture et de l'artisanat du terroir
- Le développement d'une offre numérique de qualité (internet et téléphonie mobile) afin de renforcer l'attractivité territoriale (résidentielle ou économique)

- ***Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire***

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire au carrefour de grands axes et bien équipé en infrastructures (autoroute, ferroviaire, aéroports...)</li> <li>- Un accès à l'Espagne grâce au tunnel d'Aragouet-Bielsa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des routes secondaires sinuées et étroites, des problèmes ponctuels de déneigement et de sécurisation</li> <li>- Des phénomènes d'encombrements saisonniers liés aux flux touristiques</li> <li>- Une liaison avec l'Espagne (D929) sous-dimensionnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La modernisation de la ligne SNCF Toulouse-Tarbes</li> <li>- L'ouverture de la ligne SNCF Montréjeau - Luchon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fermeture de lignes ferroviaires ou la diminution des fréquences</li> <li>- L'exposition des routes secondaires aux risques naturels</li> </ul>
<b>Mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau départemental et régional de transports en commun desservant l'axe nord/sud</li> <li>- Un accès aux domaines skiables possible sans utilisation de la voiture : St Lary et Loudenvielle depuis le centre-bourg</li> <li>- La mise en place localement de navettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des transports en communs peu développés et un nombre de passage limité</li> <li>- L'absence de dessertes locales transversales (Est/Ouest)</li> <li>- Des temps de trajets à l'intérieur du territoire pouvant être longs</li> <li>- Des difficultés de déplacements liés au relief et au climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de plateforme multimodale collaborative et durable à proximité de l'A64</li> <li>- Un potentiel de développement du covoiturage (proximité A 64, accès aux stations...)</li> <li>- Le développement des tiers-lieux</li> <li>- Le projet départemental de déploiement bornes de recharge véhicules électriques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une trop forte dépendance à la voiture</li> <li>- La diminution des fréquences voire la suppression de certaines lignes de transports en commun</li> <li>- La baisse de la qualité du service (ex : retards...)</li> </ul>
<b>ENJEUX : MOBILITES LOCALES ET ACCESSIBILITE</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'amélioration de l'accessibilité par les transports en commun grâce à une meilleure coordination train/bus</li> <li>➤ L'harmonisation des services de transports sur les zones denses et le renforcement des liaisons interurbaines</li> <li>➤ Le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes</li> <li>➤ Le développement des transports alternatifs au transport individuel (covoiturage...)</li> <li>➤ Le développement des liaisons douces (voies cyclables) ainsi que des circuits VTT, cyclotourisme et chemins de randonnées pourrait renforcer l'attractivité touristique</li> </ul>			

- ***La transition écologique et énergétique***

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Forêt et filière bois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Une couverture forestière importante</li> <li>- Une charte forestière et des plans de développement de massifs</li> <li>- Un début d'organisation de filière professionnelle</li> <li>- Une marque Bois des Pyrénées pour valoriser le bois local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des contraintes d'exploitation importantes en montagne entraînant une sous-exploitation de la forêt</li> <li>- Une forêt privée morcelée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appel à projets Dynamic Bois</li> <li>- L'Appel à Manifestation d'Intérêt Bois d'Occitanie</li> <li>- La demande croissante en énergies renouvelables</li> <li>- La signature du Pacte Construction bois</li> <li>- La crise post-covid sur le matériau bois met en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La baisse de la valeur ajoutée du bois local</li> <li>- Une filière d'approvisionnement captive (pâte à papier)</li> <li>- L'abandon de la récolte du bois</li> </ul>

			valeur la ressource locale	
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergies renouvelables</li> <li>- 2 territoires labellisés TEPCV</li> <li>- Une plateforme Bois énergie labelisée Qbéo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte contrainte pour le développement éolien et photovoltaïque</li> <li>- Une faible capacité de production d'énergie hydroélectrique et des impacts sur le fonctionnement des rivières</li> <li>- Des logements anciens énergivores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé</li> <li>- Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques</li> <li>- La loi sur la Transition Energétique</li> <li>- La mise en place d'un PCAET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le risque de dépendance énergétique</li> <li>- Les besoins croissants en énergie</li> </ul>
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une biodiversité riche et variée comptant de nombreuses espèces endémiques</li> <li>- Des pratiques agricoles supports de biodiversité (coteaux)</li> <li>- De nombreux espaces protégés</li> <li>- Un réseau hydrographique très développé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La déprise agricole sur certains secteurs</li> <li>- Certains sites remarquables insuffisamment valorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi sur la Biodiversité</li> <li>- La présence du Parc National des Pyrénées Actions PNP Notoriété du patrimoine naturel</li> <li>- le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées pour 27 communes en Neste Barousse</li> <li>- Le programme Zéro Phyto Contrats Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pressions urbaines et touristiques sur les écosystèmes et des risques de pollutions</li> <li>- Le changement climatique</li> </ul>
Eau et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ressource en eau importante mais fragile</li> <li>- La mise en place de démarches territoriales de gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un assainissement individuel à améliorer sur certains secteurs</li> <li>- De nombreuses communes exposées aux risques naturels et non dotés d'un Plan Communal de Sauvegarde</li> <li>- Des ouvrages de protection contre les inondations non classées au regard de la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PAPI et PPG</li> <li>- La mise en place d'une gouvernance de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accroissement de la demande en eau à l'aval du bassin versant</li> <li>- Le développement de plantes invasives</li> <li>- Les risques de pollution et d'inondation</li> <li>- Le changement climatique</li> </ul>
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs Agendas 21 locaux</li> <li>- Des actions du SNECTOM du Plateau pour la prévention des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un traitement des déchets externalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de l'économie circulaire et du réemploi</li> <li>- Des stations de sports d'hiver certifiées QSE</li> <li>- l'application de la Cop 21</li> </ul>	
<b>ENJEUX : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La valorisation énergétique des ressources naturelles : biomasse, géothermie, photovoltaïque, ressources minières... dans le respect des sensibilités environnementales</li> <li>➤ Le développement du bois-énergie et la création de valeur ajoutée sur la filière bois</li> <li>➤ La réduction des consommations d'énergies et la rénovation énergétique de bâtiments, la réduction de la précarité énergétique des ménages</li> <li>➤ L'amélioration de la qualité de la ressource en eau</li> <li>➤ La prévention des risques naturels et la protection des personnes et des biens</li> <li>➤ Le maintien et le développement des dynamiques de développement durable</li> <li>➤ Le maintien des actions pédagogiques autour des sites protégés</li> </ul>				

• ***La cohésion sociale***

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES

<b>Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de chômage inférieur aux moyennes départementales et nationales dans le sud du territoire</li> <li>- La présence d'un GIPE pour les travailleurs saisonniers</li> <li>- Présence d'un groupement d'employeur (GEVAL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des qualifications inadaptées aux besoins des employeurs (tourisme)</li> <li>- Un chômage de longue durée important</li> <li>- Un caractère saisonnier des offres qui n'apporte pas de stabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le regroupement des employeurs et le développement de la pluriactivité</li> <li>- le poids du secteur touristique en augmentation</li> <li>- Le développement du travail à distance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les difficultés des secteurs industriels et agricoles</li> <li>- La diminution de la population active</li> </ul>
<b>Culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Projet Culturel de Territoire</li> <li>- Une offre diversifiée et complète, des acteurs mobilisés, des évènements toute l'année</li> <li>- Une incidence positive sur l'économie locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La saisonnalité de l'offre dans les zones touristiques</li> <li>- Une offre plus éparses au nord du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renouvellement du Projet Culturel de Territoire</li> <li>- Le centre culturel de la Maison du Savoir</li> <li>- une Scène Nationale (Parvis à Tarbes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diminution des subventions à la culture</li> <li>- Le désengagement des acteurs par manque de moyens</li> </ul>
<b>Lien social et solidarités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un tissu dense d'associations et un réseau d'acteurs impliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des moyens financiers et humains limités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un tissu associatif important et actif sur l'ensemble du Pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la diminution des subventions aux associations</li> </ul>
<b>ENJEUX : COHESION SOCIALE</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir le développement culturel et concevoir la culture comme un axe de développement territorial</li> <li>➤ Favoriser l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement des démarches en réseau et des actions collectives</li> <li>➤ Structurer le territoire en développant les solidarités et en faisant de l'accès à l'égalité un facteur de cohésion sociale (exemple : égalité hommes-femmes)</li> </ul>				

### 1.3. Dispositifs en cours

A la date de signature du CRTE, les actions conventionnées et contrats préexistants portés par le PETR du Pays des Nestes sont repris dans le présent contrat, précisément :

- **Le Programme d'Actions et de Préventions des Inondations** pour une durée de deux ans (2017-2023)
- **Le Programme de Gestion des Cours d'Eau** pour une durée de 3 ans (2020-2024)
- **Le Programme de gestion du site Natura 2000 « Garonne en Occitanie »** pour une durée de 3 ans (2021-2024)
- **Les programmes Bourgs-Centres** des communes de Lannemezan, Capvern, Galan, La Barthe de Neste, Saint-Laurent de Neste, Loures-Barousse-Mauléon-Barousse, Loudenvielle-Bordères-Louron, Arreau, Saint-Lary-Soulan et Vielle-Aure pour une durée de 6 mois (fin en décembre 2021)
- **Les programmes de Petites Villes de Demain** des communes de Lannemezan, Saint Laurent de Neste, Loures-Barousse, Saint-Lary-Soulan et Arreau
- **Le programme Territoires d'Industrie Comminges-Nestes** pour la durée de 2 ans (2020-2022)
- **Le programme LEADER Coteaux-Nestes** pour une durée de 3 ans (2014-2020 et transition 2021-2023)
- **Le programme du Contrat Territorial Occitanie** pour une durée de 6 ans (2022-2027)
- **Le programme de la Charte Forestière de Territoire** pour une durée de 3 ans
- **Le programme du Projet Alimentaire de Territoire** pour une durée de 1 an
- **Le programme du Grand Site Occitanie « Pyrénées-Aure Louron »**
- **Les programmes des OPAH Aure-Louron, CCPL – CCNB et du RU de Lannemezan**
- **Le programme « Avenir montagne Ingénierie »** pour une durée de 3 ans (2022-2024)
- **Le programme « AVELO2 »** pour une durée de 3 ans (2022-2024)

## **Article 2 - Ambition du territoire du PETR du Pays des Nestes**

Le PETR du Pays des Nestes décline son projet de territoire au sein de trois grandes ambitions répondant ainsi aux enjeux mis en évidence dans l'analyse territoriale :

### **2.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble**

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire qui se veut être un territoire d'accueil permettant de vivre dans un cadre de vie exceptionnel, à l'identité patrimoniale et culturelle forte, connecté aux pôles urbains de Tarbes, de St-Gaudens et de Toulouse et bénéficiant d'un certain niveau de services et d'équipements. Toutefois, la consolidation et le renforcement de sa capacité d'accueil est primordiale.

### **2.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif**

Le PETR du Pays des Nestes entend être un lieu attractif pour entreprendre et travailler afin de créer des emplois, de la valeur ajoutée ancrée sur le territoire, alliant valorisation des richesses et des savoir-faire, innovation et préservation voire régénération du milieu, à l'image du concept d'économie symbiotique.

### **2.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique**

Face à l'urgence climatique, le PETR du Pays des Nestes entend prendre sa part en soutenant les initiatives permettant de limiter les gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques ainsi que les déchets, s'adapter aux risques renforcés par le changement climatique et contribuer à la régénération de la biodiversité.

*Ces ambitions sont le fruit d'une vision partagée entre les acteurs du territoire. Pour plus de détail, voir en annexe la synthèse des actions de concertation du CEREMA.*

## **Article 3 - Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les différents contrats et programmes portés par le PETR du Pays des Nestes ainsi que par les trois communautés de communes qui le composent. Ces orientations stratégiques et thématiques d'actions seront évaluées et modifiées si besoin après validation du Comité de Pilotage, sans nécessité d'avenant.

### **3.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble**

- **Orientation stratégique n°1 : Renforcer l'accès aux services et équipements**
  - Conforter l'offre de services sur tout le territoire et renforcer les infrastructures d'accueil (petite enfance, offre scolaire, maintien à domicile ou en hébergements adaptés des personnes âgées...)
  - Mutualiser et développer l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux...)
  - Renforcer l'attractivité médicale pour une meilleure adéquation aux besoins de santé, notamment en lien avec le vieillissement de la population
- **Orientation stratégique n°2 : Participer à la revitalisation des Bourgs-centres/Petites Villes de demain**
  - Poursuivre et déployer les programmes d'aménagements des Bourgs-centres et des Petites Villes de demain
- **Orientation stratégique n°3 : Renforcer et dynamiser la vie et le lien social dans les villages de manière équilibrée**
  - Requalifier le bâti vacant et les friches, pour augmenter la capacité de logements pour de l'habitation permanente ainsi que pour la création d'activités (associatives, économiques...)

- Favoriser l'installation de jeunes ménages via le montage de programmes d'accès à la propriété intégrant des dispositifs de lutte contre la spéculation foncière
- Renforcer le maillage de commerces de proximité (fixes et ambulants) et d'espaces de rencontres en veillant à ne pas déstructurer le tissu existant
- ***Orientation stratégique n°4 : Accompagner les usages du numérique en parallèle au déploiement de la fibre***
- ***Orientation stratégique n°5 : Soutenir le développement culturel***
  - Renforcer l'offre et les lieux de culture
  - Accueillir des lieux de création
  - Trouver un équilibre d'offres culturelles entre le numérique et le présentiel
  - Développer les liens avec la scène nationale du Parvis à Tarbes
- ***Orientation stratégique n°6 : Encourager les espaces de dialogue pour favoriser l'engagement citoyen***
  - Installation du Conseil de Développement du PETR du Pays des Neste

### 3.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif

- ***Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'attractivité économique du territoire, créatrice d'emplois et d'activités valorisant durablement les ressources du territoire***
  - Faciliter les conditions d'installation d'entreprises (immobilier, mise en réseaux...)
  - Développer les technologies vertes (hydrogène, photovoltaïque, éolien, biomasse...)
  - Former aux métiers de demain (agroécologie, technologies vertes, numérique ...)
  - Restructurer de manière progressive l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée
- ***Orientation stratégique n°8 : œuvrer au renforcement de l'attractivité touristique du territoire, facteur d'équilibre territorial, économie et social***
  - Construire une stratégie touristique partagée sur les 3 EPCI prenant en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique
  - Renforcer la diversification des activités vers un tourisme toutes saisons (s'émanciper du « tout neige ») et accompagner la structuration d'une offre touristique complémentaire
  - Accompagner le développement touristique durable (slow tourisme) en particulier sur les secteurs de moyenne montagne
  - Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers sur l'ensemble des EPCI
  - Préserver et mettre en valeur les sites naturels d'exception
  - Soigner la qualité des paysages dans les villages et le long des routes
  - Conforter la destination thermale (et thermo-ludique) du territoire
  - Poursuivre la requalification du parc de logements touristiques : Inciter à la rénovation des hébergements et résidences de tourisme pour les adapter à la clientèle et accompagner la montée en gamme des établissements
  - Inciter à une meilleure performance énergétique des hébergements
  - Engager les actions pour lutter contre les « lits froids »
  - Répondre aux enjeux de la mobilité touristique (mobilité des touristes et des actifs de l'économie touristique dont les saisonniers)

- Renforcer les services et équipements touristiques visant un modèle touristique plus durable, résilient, diversifié et équilibrée sur tout le territoire et répondant aux nouvelles demandes
- ***Orientation stratégique n°9 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire***
  - Contribuer à l'installation agricole, en privilégiant les pratiques agroécologiques
  - Favoriser le développement des filières, outils de production et de mutualisation
  - Soutenir les actions visant plus de justice sociale pour l'accès à une alimentation de qualité
  - Poursuivre le soutien aux initiatives permettant la consommation locale des produits issus de notre territoire
  - Favoriser l'utilisation de produits locaux et bio dans les cantines scolaires du territoire
- ***Orientation stratégique n°10 : Promouvoir le bois local par le soutien à la filière bois énergie et la valorisation dans la construction***
  - Structurer la filière bois locale
  - Former aux métiers de la forêt et à la gestion durable
  - Sensibiliser aux enjeux écologiques et économiques des forêts
  - Soutenir financièrement la filière bois pour contribuer à l'installation forestière (Cf installation agricole)
  - Mettre en réseau tous les acteurs de la filière bois

### **3.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique**

- ***Orientation stratégique n°11 : Développer la mobilité douce***
  - Développer les équipements et services favorisant les mobilités douces (voies cyclables, parking covoiturage ...) et renforçant les liaisons interurbaines
  - Développer le TAD, les voitures partagées et le covoiturage
  - Continuer le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes
- ***Orientation stratégique n°12 : Favoriser la valorisation énergétique dans le respect des sensibilités environnementales et des ressources naturelles***
  - Biomasse, hydroélectricité, photovoltaïque, hydrogène
- ***Orientation stratégique n°13 : Réduire la consommation d'énergie à l'échelle du territoire***
  - Améliorer la performance énergétique du bâti public et privé
  - Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- ***Orientation stratégique n°14 : Veiller à maintenir la ressource en eau aussi bien quantitativement que qualitativement***
  - Favoriser les pratiques agricoles visant la réduction de consommation d'eau (cultures, couverture des sols...)
  - Accompagner les gestionnaires de la quantité et la qualité de l'eau
  - Mutualiser la gouvernance de l'eau avec les gestionnaires existants et à venir
- ***Orientation stratégique n°15 : Renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique***
  - Participer au renforcement de la culture du risque et veiller à la protection des personnes et des biens
  - Veiller à la bonne intégration des risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme

- ***Orientation stratégique n°16 : Préserver et régénérer la biodiversité***
  - Améliorer les continuités écologiques (faune, flore, sédimentaire ...)
  - Soutenir les initiatives visant la restauration et la protection de la biodiversité
  
- ***Orientation stratégique n°17 : Gérer et valoriser nos déchets***
  - Soutenir les initiatives concourant à la réduction des déchets, notamment biodéchets et au réemploi

## Article 4 - Le Plan d'action

### 4.1. Validation des actions

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

A la date de signature du CRTE, des actions sont listées, s'inscrivant dans les trois grandes orientations du PETR du Pays des Nestes. Elles seront précisées dans des fiches action et des fiches projet début 2022 puis validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. Tout au long de la durée du contrat, des projets et des actions feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors des futurs comités de pilotage.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 4.2. Les actions de coopération interterritoriale

Le PETR du Pays des Nestes entend poursuivre et étendre ses actions de coopération avec les territoires voisins :

- Contractualisation avec le PETR du Pays des Coteaux au travers du Contrat Territorial Occitanie et du GAL Coteaux-Nestes,
- Partenariat avec le PETR Comminges Pyrénées et la Communauté de communes Cœur de Garonne dans le cadre de Territoire d'Industrie,
- Partenariat avec le PNR Comminges Barousse Pyrénées pour le Plan Avenir Montagne,
- Poursuite des échanges avec les territoires espagnols limitrophes, notamment dans le cadre de possibles programmes de coopération (à l'image du programme PIREDES auquel le PETR du Pays des Nestes avait participé).

## Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (opérateurs : l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et

de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du PETR du Pays des Nestes assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un·e directeur·trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un·e chef·fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il·elle pourra être assisté·e d'animateur·trice·s chargé·e·s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs de projets (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des

actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

### 6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le PETR du Pays des Nestes s'appuiera également sur le Conseil de Développement du Pays pour contribuer à faire connaître et enrichir le projet de territoire.

#### 6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

### Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler avec les comitologies existantes (Contrat Territorial Occitanie, Avenir Montagne Ingénierie) dans un souci d'efficacité et de cohérence.

#### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Le comité de pilotage sera composé des personnes suivantes :

Structure	Représentant
PETR du Pays des Nestes	Présidente
PETR du Pays des Nestes	1er Vice-président
PREFECTURE des HAUTES PYRENEES	Préfet
SOUS-PREFECTURE de Bagnères-de-Bigorre	Sous-Préfète
COMMISSARIAT MASSIF	Commissaire de Massif
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	Conseillère(er) régional

CONSEIL DEPARTEMENTAL	Président
CCAL	Président
CCNB	Président
CCPL	Président
SDE	Président

Le comité de pilotage pourra être élargi à d'autres acteurs experts selon les projets du territoire émergents, tels que la Chambre d'Agriculture, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre des métiers, la DIRECTE, Pole Emploi, le Parc National des Pyrénées, le GAB65, la DRAAF, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, ou des associations : Familles Rurales, le CLIC, l'ADMR, les associations environnementales ...

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du PETR du Pays des Nestes. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique sera composé des personnes suivantes :

Structure	Représentant
PETR DU PAYS DES NESTES	Directeur et chargée de mission politiques contractuelles
DDT	Déléguée Territoriale Sud
DDT	Cheffe du Bureau de Transition Écologique
CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	Chargée de mission territoriale
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Chargée de Mission Développement Territorial
CCAL	Directrice et responsable pôle attractivité et aménagement
CCNB	Directeur et responsable Pôle Développement
CCPL	Directeur et responsable pôle attractivité
ANCT	Chargée de mission Interface et Contrats territoriaux

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'integrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action début 2022 et validés par le comité de pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles

actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 - Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Tarbes le 14 décembre 2021

Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées



Rodrigue FURCY

Madame la Présidente du PETR du Pays des Nestes



Maryse BEYRIE

## Sommaire des annexes

- ***Annexe 1 – Diagnostic du territoire***
- ***Annexe 2 – Synthèse des actions de concertation du CEREMA***



# Contrat de Relance et de Transition Ecologique : CRTE

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

PETR DU PAYS DES NESTES

2021



# Sommaire

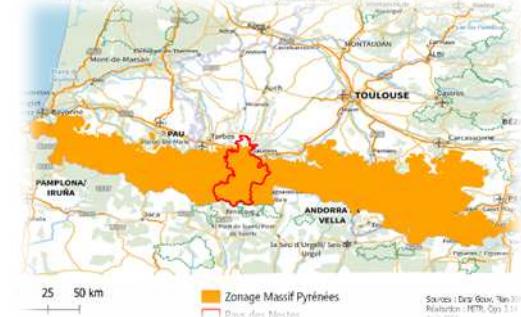
<b>I. SITUATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>3</b>
<i>I.1. Un territoire de plaine, de piémont et de montagne .....</i>	4
<i>I.2. Composantes du PETR du Pays des Nestes.....</i>	5
<b>II. PRESENTATION SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>6</b>
<i>II.1. La population du PETR.....</i>	6
<i>II.2. Les secteurs d'activités .....</i>	9
<i>II.3. L'habitat.....</i>	16
<i>II.4. Les services .....</i>	17
<b>III. ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>19</b>
<i>III.1. La mobilité .....</i>	19
<i>III.2. Les modes alternatifs à la voiture.....</i>	20
<i>III.3. Les pratiques de mobilité.....</i>	22
<i>III.4. Energie et Climat .....</i>	24
<i>III.5. La gestion des déchets.....</i>	29
<i>III.6. La biodiversité.....</i>	30
<i>III.7. Consommation d'espace et artificialisation des sols .....</i>	39
<i>III.8. L'eau et ses usages .....</i>	40
<b>IV. ANALYSE TERRITORIALE .....</b>	<b>47</b>
<i>IV.1. Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins .....</i>	47
<i>IV.2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs .....</i>	47
<i>IV.3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...).....</i>	48
<i>IV.4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire .....</i>	50
<i>IV.5. La transition écologique et énergétique .....</i>	51
<i>IV.6. La cohésion sociale .....</i>	52

<b>V. AMBITIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>	<b>53</b>
V.1. <i>Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble .....</i>	53
V.2. <i>Ambition II : un territoire économiquement attractif.....</i>	56
V.3. <i>Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique .....</i>	59

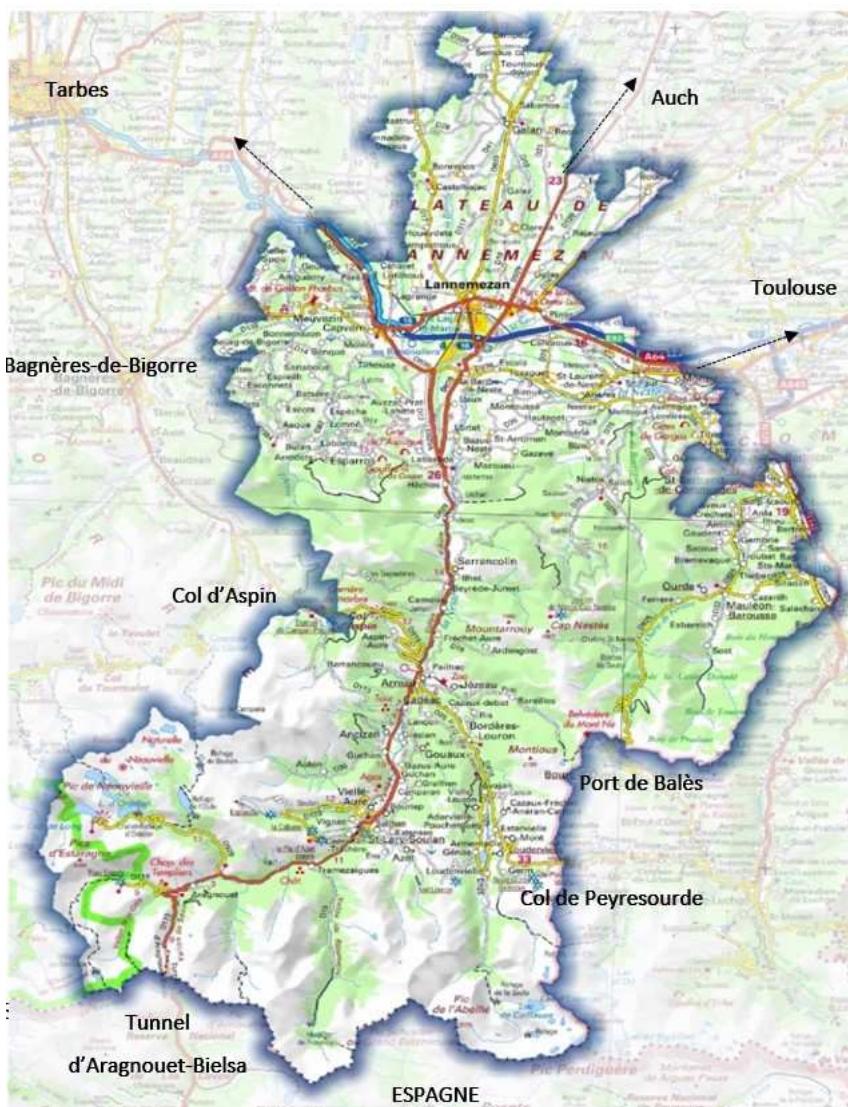
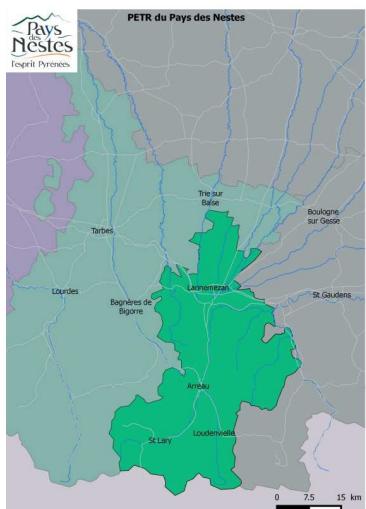
## I. SITUATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le territoire du Pays des Nestes est situé au sud-ouest de la Région Occitanie, à l'est du département des Hautes-Pyrénées. D'une superficie de 1 400 km<sup>2</sup>, il comprend le plateau de Lannemezan, les Baronnies, la Barousse, la vallée de la Neste, la vallée du Nistos, la vallée d'Aure et la vallée du Louron.

Bordé à l'est par le département de la Haute-Garonne, c'est un territoire transfrontalier le long de la chaîne des Pyrénées.



Cette position géographique permet d'accéder au Sobrarbe, Province de Huesca en Espagne, grâce au tunnel d'Aragnouet-Bielsa situé au fond de la vallée d'Aure, haut lieu de passages qui a toujours joué un rôle majeur dans les échanges transfrontaliers.



## **I.1. Un territoire de plaine, de piémont et de montagne**

Situé au pied de la chaîne pyrénéenne, le relief du territoire du Pays des Nestes est fortement contrasté du nord au sud.

Le territoire peut se découper en trois zonages géographiques distincts : le plateau, le piémont et la montagne.

### **a) Le plateau**

A l'extrême nord du territoire, se situe une partie du large plateau détritique de Lannemezan, où l'altitude moyenne est de 600m. C'est un territoire de plaine, marqué par l'urbanisation comptant de nombreuses infrastructures.



### **b) Le piémont**

En allant vers le sud, on rencontre une zone de piémont qui comprend les « Baronnies », la « Barousse » ou le « Nistos ». Ayant une altitude moyenne de 450 m, cette zone de transition entre la haute montagne et la plaine, offre des paysages variés où s'alternent coteaux et vallées.

### **c) La montagne**

Au sud, la zone de haute montagne est agencée de la même façon que dans la zone de piémont ; selon une alternance de vallées et de crêtes. Cependant, le relief y est bien plus marqué avec des sommets culminant à plus de 3000 m : Pic Long (3192 m), Pic Schrader (3 174 m), Pic du Néouvielle (3092 m).

La vallée, transversale au Massif, fait partie intégrante de la notion de territoire vécu dans les Pyrénées.



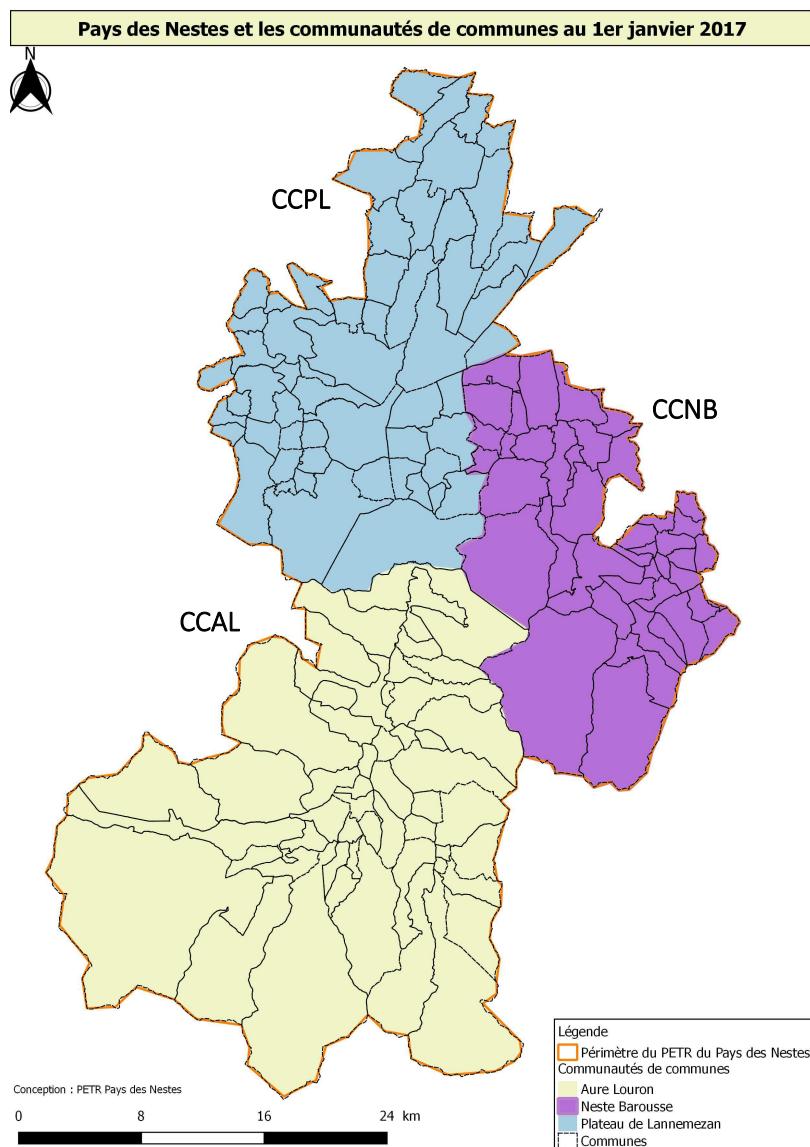
## I.2. Composantes du PETR du Pays des Nestes

La structure du Pays des Nestes est née de la volonté des acteurs locaux à travailler ensemble autour d'un projet fédérateur pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants.

Il a vu le jour en 2004 avec le statut de syndicat mixte. En 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) lui permet d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes.

Le PETR du Pays des Nestes regroupe 146 communes et 3 Communautés de Communes :

- La Communauté de Communes Aure-Louron (CCAL)
- La Communauté de Communes Neste-Barousse (CCNB)
- La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL)



## II. PRESENTATION SOCIO-ECONOMIQUE

### II.1. La population du PETR

#### a) Une population inégalement répartie

En 2021, la population du territoire est estimée à 32 743 habitants (14 % de celle des Hautes-Pyrénées pour 31 % du territoire).

Comme l'illustre la carte ci-contre, la population du PETR se concentre principalement sur deux zones :

**La plaine au nord du territoire du PETR**, au sein de l'aire urbaine de Lannemezan (9789 habitants<sup>1</sup>) et des communes de Capvern (1267 habitants), La-Barthe-de-Neste (1225), St-Laurent-de-Neste (932), Galan (704), et Loures-Barousse (632).

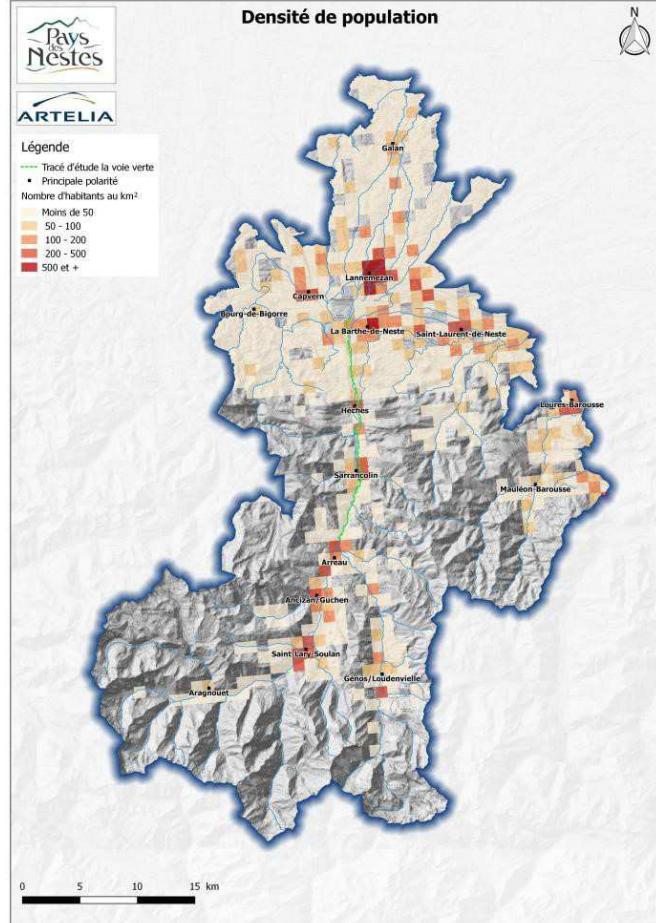
**Un axe Nord-Sud le long de l'axe RD 929 entre Lannemezan et St-Lary-Soulan** au sein des communes de Hèches (617 habitants), Sarrancolin (566), Arreau (784), St-Lary-Soulan (851), et le Louron, à Bordères-Louron (144) et Loudenvielle (299).

La CCPL représente à elle seule plus de la moitié de la population du PETR (55%) tandis que les deux autres EPCI en représentent chacune un peu moins du quart (23% pour la CCNB et 22% pour la CCAL).

#### Population et ménages

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	PETR	Hautes-Pyrénées
Population	17 755	7 255	6 918	<b>31 928</b>	229 191
Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	41,3	23,9	10,4	<b>22,8</b>	51,3
Superficie (km <sup>2</sup> )	430	304	664	<b>1397</b>	4 464
Nombre de ménages	8 291	3 344	3 418	<b>15 053</b>	109 302

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018



<sup>1</sup> INSEE, RP 2018

La densité de population du Pays des Nestes est faible (23 habitants par km<sup>2</sup> contre 51,3 pour le département), avec de forts contrastes entre la zone piémont et montagne (densité de 41,3 sur la CCPL et 10,4 sur la CCAL).

### b) Une population vieillissante

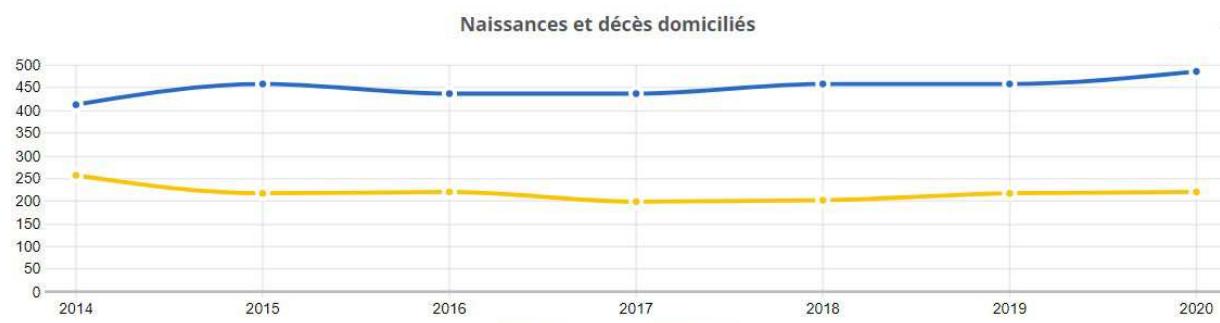
La population du PETR accuse une légère baisse entre 2013 et 2018 en raison d'un solde naturel négatif (- 0,6 %) qui traduit la croissance de la population âgée, et ce malgré un solde migratoire positif (0,49 %), marqueur d'attractivité sur la zone piémont (CCPL + CCNB).

#### Evolution annuelle moyenne de la population

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	PETR	Hautes-Pyrénées
Variation de population (%)	-0,13	0,16	-0,53	<b>-0,15</b>	0,03
- due au solde naturel (%)	-0,56	-1,21	-0,25	<b>-0,64</b>	-0,34
- due au solde entrées/sorties (%)	0,43	1,38	-0,28	<b>0,49</b>	0,37

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2018

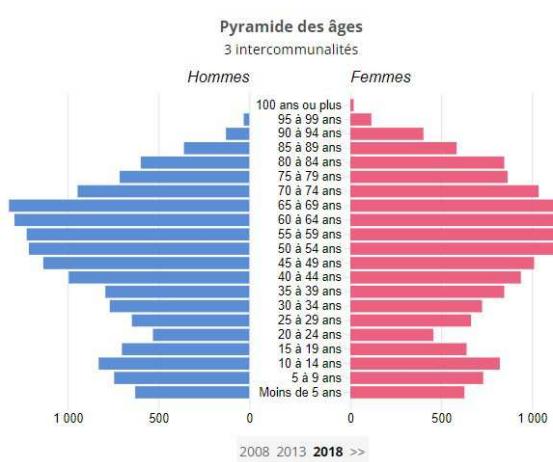
Depuis 15 ans, le Pays des Nestes enregistre une tendance à la hausse pour les décès et à la baisse pour les naissances (486 décès et 218 naissances en 2020).



Source : Insee, État civil

L'indice de vieillissement<sup>2</sup> du PETR est de 161,6 en 2018, ce qui est supérieur à celui du département des Hautes-Pyrénées (131,3) qui est classé 12<sup>ème</sup> de l'indice (l'indice national est de 81,3).

Un vieillissement qui ira en s'accentuant dans les prochaines années avec l'entrée en âge avancé de la génération du baby-boom (voir la pyramides des âges ci-contre).



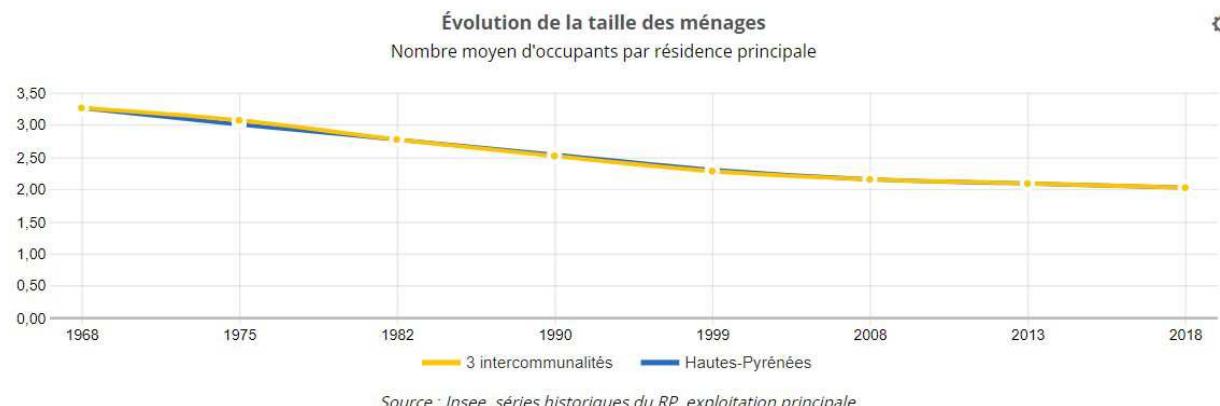
Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

<sup>2</sup> Rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

### c) Une taille des ménages en diminution

En 2018, le PETR compte 15053 ménages.

Tout comme pour le département des Hautes-Pyrénées, le nombre moyen d'occupants par résidence principale tend à diminuer sur le Pays des Nestes : entre 1968 et 2018, les ménages sont passés d'une moyenne de 3,26 à 2,03 personnes.



Des ménages, dont la structuration est la suivante :

- « La personne de référence est retraitée » représente près de 40 % du total
- Les plus de 80 ans représentent 44 % du total des personnes vivant seules et les 65-79 ans 28%

Le PETR compte donc des ménages plus petits et vieillissants.

### d) Les revenus des habitants

#### Revenus

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	PETR	Hautes-Pyrénées
Nombre de ménages fiscaux	8 072	3 200	3 069	<b>14 341</b>	104 055
Part des ménages fiscaux imposés (%)	44,7	43	46,7	<b>44,7</b>	44,4
Médiane du niveau de vie (€)	20 560	20 440	20 520	<b>N/A</b>	20 420
Taux de pauvreté (%)	14,2	15,8	14,7	<b>14,7</b>	15,4

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte - 2018

Il existe de fortes disparités entre les différentes zones du territoire : les secteurs de Vielle-Aure, Bordères-Louron, Arreau, La Barthe de Neste sont au-dessus ou proches des revenus nets moyens constatés au niveau départemental. Tandis que d'autres sont largement au-dessous : St-Laurent de Neste, Lannemezan, ou celui de Mauléon-Barousse dont le revenu net déclaré moyen est le plus faible : 16 907€ par an.

L'impôt moyen du Pays des Nestes (624 €) est inférieur à celui du département (721€). Il varie d'une zone à l'autre : entre 449 € pour Mauléon-Barousse et 942 € pour Vielle-Aure. Certains cantons ont un revenu net déclaré moyen élevé pour un impôt moyen peu élevé (Bordères-Louron, La Barthe de

Neste). Il y a donc des disparités en termes de richesses entre les différentes zones du territoire du Pays des Nestes : les secteurs situés dans les vallées des Nestes, ayant une forte attractivité touristique et des infrastructures (barrages hydroélectriques, usines etc.), sont plus riches. C'est aussi le cas pour le secteur de La Barthe de Neste qui attire de plus en plus les populations (qui, souvent, travaillent au sud du territoire) certainement parce qu'il est plus facile d'accéder au foncier.

#### e) *Emploi et chômage*

En 2018, le PETR du Pays des Nestes compte 12446 emplois sur son territoire, dont plus de 79% sont des emplois salariés.

Le taux d'activité (74,3%) est supérieur à celui du département des Hautes-Pyrénées (72,6%), avec un taux encore plus fort sur le territoire de la CCAL (81,8%) tandis que sur la zone de Lannemezan, ce taux est inférieur (71%).

Le taux de chômage est quant à lui assez faible en zone de montagne (6,4%), modéré sur la zone de piémont (aux alentours de 11%), pour un taux de 13,5% au niveau départemental.

#### **Emploi - Chômage**

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	PETR	Hautes-Pyrénées
Emploi total au lieu de travail	7 195	1 590	3 681	<b>12 466</b>	87 073
dont part des emplois salariés (%)	82,7	70,9	75,7	<b>79,1</b>	82,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	71	74,8	81,8	<b>74,3</b>	72,6
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	11,4	11,6	6,4	<b>10,1</b>	13,5

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

## II.2. Les secteurs d'activités

#### a) *Le secteur industriel*

Depuis les années 70, Lannemezan est le berceau d'une activité industrielle fondée sur les usines de chimie : l'unité de production Arkema, qui existe depuis 1917, produit principalement depuis les années 60 de l'hydrate d'hydrazine (substance utilisée dans le traitement de l'eau et les fabrications pharmaceutiques ou agroalimentaires) destiné à un large marché. Cette usine emploie aujourd'hui environ 130 salariés.

Le pôle industriel de Lannemezan a connu plusieurs crises dont une importante au milieu des années 2000, notamment marqué par la restructuration puis la fermeture définitive en 2008 de l'usine d'aluminium Alcan (ex-usine Péchiney, implantée depuis 1939).

Une grande mobilisation politique a dès lors favorisée l'implantation de nouvelles entreprises. En 2008, Lannemezan accueille une autre grosse usine de production : l'entreprise Knauf Insulation

(production de laine de verre, matériau de construction), ce qui a permis la création de quelques 180 nouveaux emplois sur le site.

La zone de Peyrehitte de Lannemezan, qui totalise environ 800 emplois, accueille aussi PSI Environnement avec 50 emplois (collecte, recyclage et valorisation des déchets industriels), Neltec avec une trentaine d'emplois (fabrication de composants électroniques), F-Tech Pyrénées avec 70 emplois (aérostructures), Prugent avec une centaine d'emplois (ébénisterie de luxe), EGIR avec 50 emplois sur le siège social de Lannemezan (chimie, aéronautique...), etc. Le site d'Alcan a été en partie repris en 2015 par l'entreprise Mécamont Hydro, spécialisée dans les ouvrages de production hydroélectrique qui compte 70 emplois.

Le pôle d'emploi de Lannemezan affiche en matière de création d'emploi salarié dans l'industrie depuis 2008, un bilan bien supérieur à celui de l'ancienne région Midi Pyrénées (+2,7% pour +0,9%).

La commune de Lannemezan polarise l'activité économique de la zone mais il est à noter que le territoire de la Communauté de communes bénéficie également de zones d'activités à Capvern (sur 2 hectares environ), à Campistrous, à Hèches et à La Barthe de Neste (ZA des vallées).

Plus haut dans la vallée de la Neste, l'entreprise IMERYS à Sarancolin-Beyrède, spécialisée dans la fabrication de produits abrasifs, compte 95 emplois.

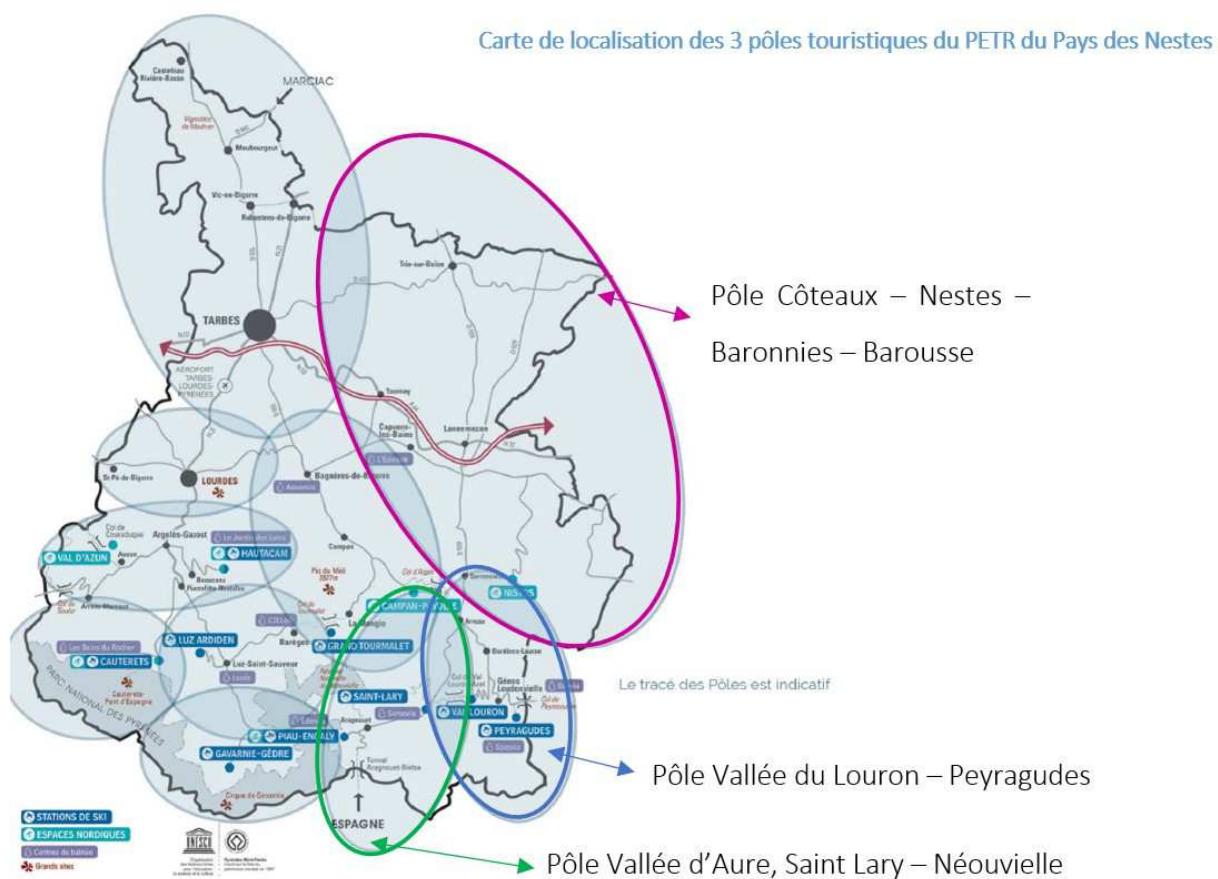
Enfin sur la communauté de Communes Neste Barousse se trouvent 55 entreprises industrielles/manufacturières et une vingtaine d'entreprises techniques et scientifiques qui gravitent autour de l'industrie. La CCNB se distingue par les activités d'extraction, d'exploitation et transformation de matière première. Une grosse entreprise industrielle : Socli avec une cinquantaine de salariés, filiale d'une multinationale spécialisée dans la fabrication de chaux (Heidelberg). Le reste du tissu est composé d'établissements industriels divers avec des effectifs plus réduits avec quelques industries d'extraction qui exploitent des carrières dont une fabrique des enrobés, quelques entreprises de taille modeste dans le secteur de la métallerie (signalétique, barrières, abris...). Depuis le début des années 2000, le territoire s'est orienté vers les nouvelles technologie avec le développement de la ZA PPI spécialisée dans les activités tertiaires innovantes autour d'un Incubateur et d'une pépinière d'entreprises ; Plusieurs structures dans le secteur numérique liées à l'industrie y sont présentes (une dizaine et plus de 100 emplois) dont deux à fort potentiel de développement, Ogoxi qui fabrique des balises de surveillance des crues et le CETIR qui conçoit une plateforme de gestion de la ressource bois : eforet

## b) Le secteur touristique

Le tourisme est présent sur l'ensemble du territoire, mais il est particulièrement élevé sur la Communauté de Communes Aure-Louron qui abrite environ 80 % des établissements touristiques du territoire.

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a identifié sur le territoire du PETR, trois grands pôles touristiques :

- Pôle « Vallée d'Aure, Saint Lary – Néouvielle »,
- Pôle « Vallée du Louron - Peyragudes »
- Pôle « Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse ».



Les principaux pôles d'hébergements touristiques sont situés sur les communs supports de stations de ski (Saint-Lary, Piau Engaly, Val Louron, Peyragude) et leurs communes voisines, ainsi que les communes des stations thermales (Capvern et Saint-Lary-Soulan).

Au total, le territoire Aure Louron dispose d'une capacité touristique de 55 830 lits intégrant les lits non commercialisés.

	Pôle Vallée d'Aure, Saint Lary – Néouvielle et Pôle Vallée du Louron - Peyragudes	Pôle Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse
Nombre d'hébergements	1 683	515
Hôtels	19	18
Campings	17	9
Résidences de tourisme	28	1
Hébergements touristiques	52	9
Meublés	1 541	419
Chambres d'hôtes / insolites	26	68
Capacité en lits	27 376	5 263

Les saisons estivales et hivernales sont équilibrées dans les Vallées d'Aure et du Louron, où le nombre de nuitées réalisées entre décembre et avril (51%) dépasse de peu celles réalisées entre mai et novembre (49%).

Le pôle de plaine et de piémont « Côteaux – Nestes – Baronnies – Barousse », concentre les 2/3 de leurs nuitées touristiques entre avril et novembre. Cela est notamment dû à la station thermale de Capvern les bains qui accueille chaque année 4500 curistes. La CCPL réalise 100000 nuitées et 200000 entrées payantes sur ces sites, essentiellement sur cette période.

L'offre touristique du PETR du Pays des Nestes est diversifiée et présente sur l'ensemble du territoire, avec des sites d'intérêt patrimonial, des espaces découvertes, des sentiers de randonnées, des espaces ludiques et de bien être, des lacs de piémont, de montagne, et une piscine naturelle, de nombreux sites pour la pratique des activités de pleine nature, des stations de sport d'hiver et espace nordique, de nombreux espaces naturels, des centres thermaux et thermo-ludiques, un altiport, etc.

En termes de mobilité touristique, les données du « Tableau de bord du Tourisme dans les Hautes-Pyrénées » de 2018, montrent l'importance des flux touristiques sur le PETR du Pays des Nestes, avec notamment :

- Une majorité des touristes (43% d'entre eux) séjournant dans les vallées d'Aure et du Louron qui réalise des excursions dans le piémont du PETR du Pays des Nestes (sur le pôle Côteaux-Nestes-Baronnies-Barousse).
- Des touristes séjournant sur le pôle « Côteaux-Nestes-Baronnies-Barousse », ayant une position plus « centrale », fréquentent presque autant les Vallées d'Aure et du Louron que les pôles « Vallée de l'Adour-Tarbes » et « Tourmalet-Pic du Midi ».
- Les touristes fréquentant les lieux et sites touristiques des vallées d'Aure et du Louron séjournent en grande majorité sur le pôle mais également sur le pôle du « Tourmalet-Pic du Midi ».

- Les touristes fréquentant les lieux et sites touristiques du pôle « Coteaux-Nestes-Baronnies-Barousse » séjournent principalement dans les vallées d'Aure et du Louron où l'offre d'hébergements touristiques est plus importante.

Le PETR du Pays des Nestes est donc un territoire touristique attractif dont plusieurs sites et destinations ont une renommée incontestable : Saint-Lary-Soulan, Peyragudes, Piau-Engaly-Aragnouet, Grottes de Gargas et de Labastide, Gouffre d'Esparrros, Abbaye de l'Escaladieu, Château de Mauvezin, Parc National des Pyrénées, Massif du Néouvielle...

A ce titre, le territoire Aure Louron fait partie depuis 2018 des Grands sites Occitanie (GSO) de la Région Occitanie, ce qui l'engage dans une démarche d'amélioration de l'accueil, de mise en valeur du patrimoine et permet en outre de bénéficier du grand plan marketing régional autour de la "collection" des 40 Grands Sites d'Occitanie.

Le GSO « Pyrénées Aure Louron » s'appuie particulièrement sur :

- Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Arreau,
- L'hôpital Saint-Jean de la Combe d'Aragnouet classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins-de-Saint-Jacques,
- L'église Saint-Laurent de Jézeau classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins-de-Saint-Jacques,
- La Réserve Naturelle du Néouvielle,

En outre, les vallées d'Aure et du Louron sont reconnues depuis 2008 comme Pays d'Art & d'Histoire, ce qui en fait l'unique territoire labelisé à l'échelle des Hautes-Pyrénées.

L'offre touristique est organisée autour des 3 pôles identifiés par le Conseil Départemental, au sein desquels des entités territoriales développent et structurent leur offre et sites touristique : Nistos-Cap Neste, Pyrénées 2 Vallées, Saint-Lary, Aure-Néouvielle, le Louron, Gargas, Capvern, Port de Bales, Ocybelles...

Le secteur Neste Barousse bénéficie également de la proximité de deux Grands Sites d'Occitanie :

- Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère
- Luchon

Le territoire du PETR du Pays des Nestes, dans son ensemble, n'a pas de notoriété propre. Son degré d'attractivité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire, malgré l'offre touristique omniprésente et diversifiée.

### c) *Le secteur artisanal*

En 2014, 229 entreprises artisanales étaient recensées sur la CCAL, dont 41% dans le secteur du bâtiment. Les polarités les plus importantes sont situées dans les principaux villages : Arreau, Saint-Lary-Soulan, Vignec, Vielle-Aure et Bourisp.

La zone du piémont compte 7 zones artisanales : Saléchan, Capvern, Hèches, Campistrous. La Barthe de Nestes, Avezac, Lannemezan. Dans l'étude d'élaboration du SCOT Piémont, l'économie artisanale est analysée sous le prisme de l'économie résidentielle qui comprend l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidants sur le territoire. Le secteur économique de l'artisanat sur le piémont est décrit comme local, diversifié, favorable aux circuits courts et aux activités de proximité.

### d) *Le secteur tertiaire*

Le territoire comprend des zones d'intérêt principalement sur la zone de piémont :

- **ZIR CM10 à Lannemezan** : zone en cours de réhabilitation avec le soutien de l'Etat et de la Région afin de créer une dynamique autour de 8 hangars de 8000m<sup>2</sup>, la création d'un tiers-lieu industriel autour des entreprises MILC et Abcyss proposant un fab lab complémentaire à celui de St Laurent sur le métal, un espace culturel, du coworking et des bureaux pour attirer les entreprises demandeuses, un espace restauration.... Cette ZIR est implantée au cœur d'un espace en développement avec un centre aquatique intercommunal, un espace de maraîchage bio, des logements inclusifs et de nombreuses activités de loisirs (accrobranche, tyrolienne, pumptrack et espaces BMX...)
- **Zone d'Intérêt Régional (ZIR) « Pic Pyrénées Innovation » - Saint-Laurent-de-Neste** : zone d'activités spécialisée dans les services, l'artisanat et l'innovation sur 11 hectares. Elle dispose d'un incubateur d'entreprises, le CETIR (Centre Européen des Technologies de l'Information en Milieu Rural), une pépinière et hôtel d'entreprises, un fablab professionnel (fablab sapiens) et un tiers lieux/espace de coworking. La ZA PPI a été labelisée Fabrique de Territoire en 2021. Elle offre également un service mobile hors les murs pour l'accompagnement des autres tiers lieux et structures d'accompagnement des porteurs de projets du territoire (tiers lieu de la Soulane à Jézeau, St Lary, Labarthe de Neste, Lannemezan, Loures Barousse, Arreau)
- **Un hôtel d'entreprises sur la commune de Lannemezan** : on y trouve notamment la société la Société Chromathèque qui fait du chromage industriel, la Compagnie du hêtre et la société ACP (Vente de véhicules par internet).

### e) Le secteur agricole

L'agriculture est très présente sur l'ensemble du territoire du Pays des Nestes, **891 exploitations<sup>3</sup>** y sont recensées.

On observe une distinction entre deux secteurs agricoles dominants : une plaine – ou piémont - où se pratique une polyculture-élevage (essentiellement bovins) et une zone de montagne au sud essentiellement basée sur de l'élevage (ovins et bovins) et pratiquant l'estive.

Aux côtés de ces productions majoritaires, on recense également une diversité de petites productions : pisciculture, élevages de volailles, de porcs, aviculture, maraîchage, transformation végétale et laitière.



La production **ovins** viande est dominante sur le territoire du Pays des Nestes, en particulier sur la partie Sud. Les particularités géographiques (espace de montagne, relief élevé) et culturelles qui en découlent, pastoralisme notamment, sont à prendre en compte.

L'élevage **bovin** est davantage présent sur le début de la zone de piémont, où des exploitations de polyculture ou poly élevage apparaissent également.

Pas d'**abattoirs** sur le PETR : Il faut aller sur Bagnères à l'ouest ou Saint Gaudens à l'est, ces deux abattoirs proposent des services de transformations. L'abattoir dédié volailles est celui d'Orieux (65). La Coopérative des Gaves à Lourdes propose un service de découpe et de transformation multi viande ainsi qu'une salle d'abattage des volailles. Les producteurs du PETR du Pays des Nestes peuvent aussi s'appuyer sur l'abattoir de Tarbes, qui a changé de mains en 2020, avec une partie abattage reprise par Viandes de Bigorre, une structure composée de partenaires locaux : la Société du Porc Noir de Bigorre, la SICA Pyrénéenne, la Coopérative des Pays du Gave et la SARL Sopyvia.

La filière **fruits et légumes** est minoritaire sur le territoire. Les exploitations sont souvent de petites tailles et peu mécanisées. Les cultures sont variées.

Surface agricole utile du territoire : **76830 hectares**

Nombre d'exploitations agricoles du territoire : **891 (dont 24 engagées en agriculture biologique)**

Les exploitations du territoire se caractérisent par une faible Surface Agricole Utile (SAU). Au niveau du Pays, la SAU totale est de 76830 ha. Les exploitations agricoles du piémont ont une surface

<sup>3</sup> Source : indicateurs DDT65 2021.

légèrement supérieure de celles de la zone de montagne (CCAL), parce que moins soumises à des contraintes géomorphologiques (morcelement du relief, fonds de vallées ...).

Le Pays des Nestes dispose d'une marge de progression importante sur l'agriculture biologique avec seulement 2,7% des exploitations engagées dans cette démarche.

### **II.3. L'habitat**

Sur la zone de montagne (CCAL), l'habitat permanent est concurrencé par les logements touristiques. Il en découle un déséquilibre du parc de logements puisque les résidences principales ne représentent que 22% du parc de logements.

Les constructions individuelles sont peu présentes sur l'ensemble de ce territoire (28%) au regard des nombreuses constructions en collectif (72%).

A noter la présence de 338 logements communaux (sans équivalent dans le département et les vallées pyrénéennes).

#### **Logement**

Indicateurs	CCPL	CCNB	CCAL	PETR	Hautes-Pyrénées
Nombre de logements	11 147	5 357	15 705	<b>32 209</b>	162 729
Part des résidences principales (%)	74,4	62,4	21,8	<b>46,7</b>	67,2
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	15,7	27,9	74,7	<b>46,5</b>	23,3
Part des logements vacants (%)	9,9	9,7	3,6	<b>6,8</b>	9,5

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2018

Dans la zone du piémont (CCPL et CCNB), à contrario de la zone montagne, les résidences principales représentent plus de 70% du parc et le logement individuel est prééminent (83% du parc).

Cette zone est marquée par un problème structurel de vacances (près de 10% du parc des logements) corrélée au vieillissement des habitations et qui traduit une inadaptation entre l'offre et la demande (les jeunes préfèrent du neuf) avec pour conséquence un étalement urbain qui n'est pas sans risques (dégradation des paysages, difficultés de liaisons aux réseaux, poids économique pour les collectivités). Trois OPAH ont été menées sur ce territoire depuis 2012.

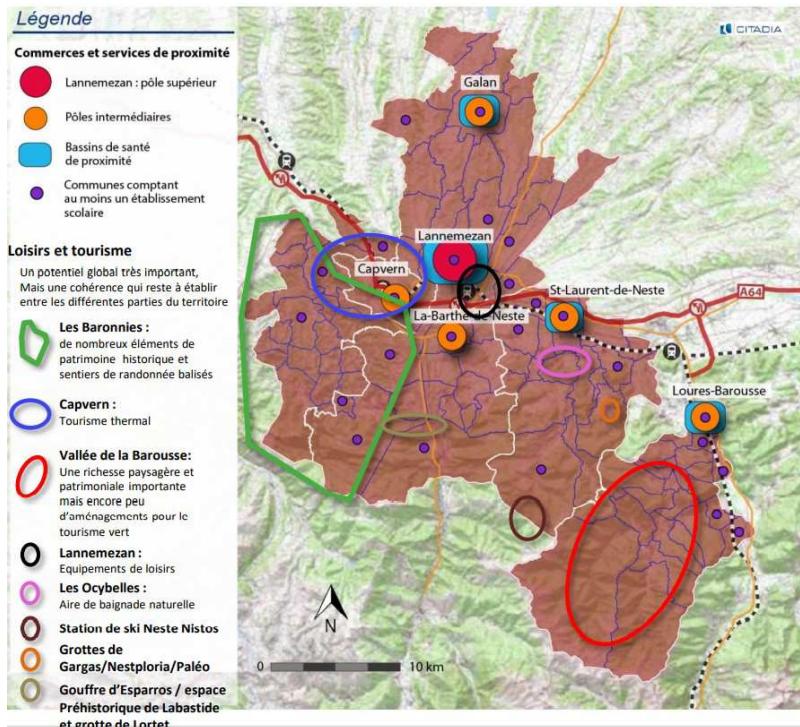
On note par ailleurs un très faible taux de logements sociaux (507 logements sociaux recensés en 2019, dont 483 sur la CCPL et 24 sur la CCNB).

## II.4. Les services

### a) Zone piémont

#### Accueil scolaire et préscolaire :

- 5 Etablissements d'accueil de jeunes enfants : 3 multi-accueil à Lannemezan (56 places) et 2 micro-crèches à Saint-Laurent et Siradan (20 places) + 3 MAM (La Barthe de Neste, Tilhouse, Lannemezan)
- 24 communes équipées d'une école ou d'une RPI (1751 élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires sur l'année 2019/2020)
- 3 collèges (967 élèves scolarisés) et 1 lycée (439 élèves)



#### Santé :

- 21 médecins généralistes libéraux recensés en 2020
- 9 EHPAD (maisons de retraites)
- 1 maison de santé pluriprofessionnelle (Loures-Barousse)
- Centre Hospitalier de Lannemezan : capacités installées de 522 lits et 277 places (au 01/01/2019)

#### Loisirs et tourisme :

- 10 centres de loisirs
- 73 équipements sportifs et culturels
- 8 hôtels et 3 campings homologués
- Plus de 4500 curistes reçus chaque année à Capvern-les-Bains

#### Autres équipements et services quotidiens :

- 109 types d'équipements et de services de proximité différents recensés par l'INSEE sur le territoire
- 6 principaux pôles de proximité à l'échelle communale
- 15 communes dotées d'un bureau de Poste
- 6 supermarchés

### b) Zone Montagne :

**Équipements scolaires et périscolaires :** Le pôle éducatif majeur du territoire se situe à Arreau, où on trouve le seul collège des Vallées d'Aure et du Louron (450 élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires sur la CCAL en 2019/2020 et 293 en collège). Par ailleurs, la CCAL exerce la compétence Sociale d'intérêt communautaire (Petite Enfance Jeunesse) par convention pour :

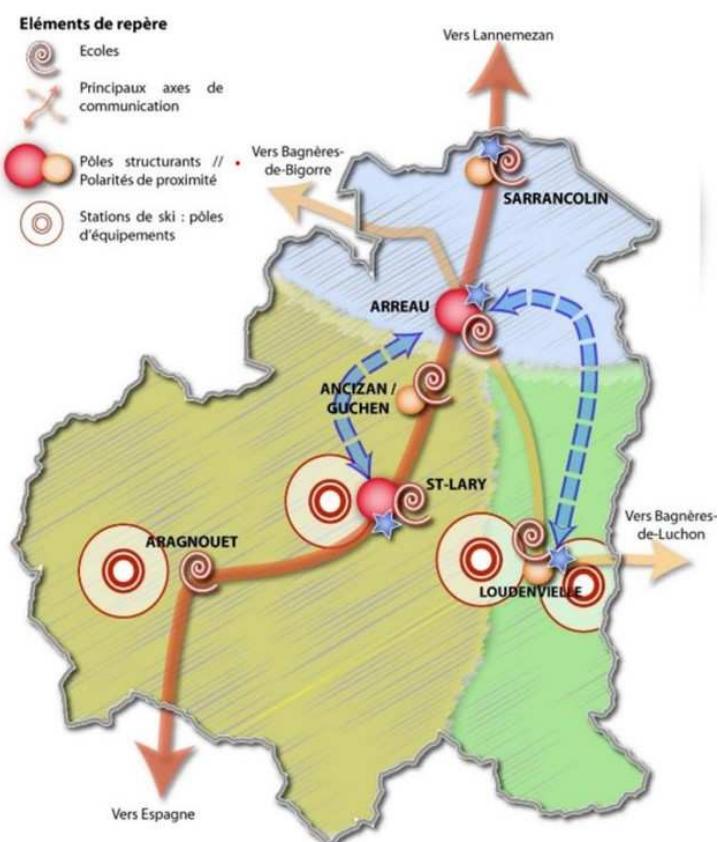
- Les crèches collectives : Zébulon à Adervielle-Pouchergues, les Marmottes à Saint-Lary-Soulan et Gribouille à Aragnouet ;
- Les centres de loisirs les Marmottes à Saint-Lary-Soulan et le centre de loisirs multisites animé par l'AIREL (Sarrancolin, Cadéac et Arreau en période estivale) ;
- Le local jeune situé à Arreau et animé par l'AIREL pour les 12-17 ans ;
- L'Espace de vie social animé par l'AIREL (action autour de la parentalité et du bien vivre ensemble).

**Équipements sportifs et culturels :** Mise à part les 4 stations de ski, les équipements sportifs sont peu nombreux sur le territoire. Trois gymnases (un en lien avec le collège à Arreau, un sur Saint-Lary et une salle multi-activité sur Loudenvieille). Concernant les équipements culturels, le territoire est pourvu de médiathèques, de bibliothèques, d'un centre culturel multi-activités et de 2 cinémas. A noter également une maison du patrimoine à Saint-Lary.

**Équipements sociaux, médicaux et paramédicaux :** L'offre de santé est aujourd'hui satisfaisante au regard de la population permanente. Elle est répartie en deux pôles principaux que sont Arreau et Saint-Lary-Soulan (qui dispose chacun d'une maison de santé pluriprofessionnelle), le pôle secondaire de Sarrancolin et les pôles de santé de proximité de Loudenvieille et Adervielle-Pouchergues (16 médecins généralistes libéraux recensés sur la CCAL en 2020).

**Desserte numérique :** La desserte numérique est très inégale sur le territoire. Les communes de Saint-Lary-Soulan, Ancizan, Arreau et Sarrancolin ont une partie de leur territoire couvert par une offre d'une qualité médiocre à très bonne. Le déploiement de la fibre est en cours.

**Réseaux mobiles :** La desserte en réseau mobile est également très inégale sur le territoire. Les zones les mieux desservies sont les stations de ski. La partie nord du territoire est couverte essentiellement en 3G, et les vallées d'Aure et du Louron essentiellement en 4G.



### III. ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL

#### ***III.1. La mobilité***

##### ***a) Une mobilité contrainte***

Le Pays des Nestes se situe au Sud-est du département des Hautes-Pyrénées, en limite de l'Espagne. Son relief et sa structure par vallées en font un territoire fortement constraint en matière de déplacements et d'offres de transports.

L'A64 et la RD 817 qui traversent le nord du territoire d'est en ouest au niveau de Lannemezan et Saint-Laurent-de-Neste et la RD 929 en provenance du Gers constituent les principales portes d'entrée du territoire, avec également la RN 125 qui dessert le secteur Neste-Barousse.

Il existe d'autres portes d'entrée du territoire au niveau des cols (souvent fermés en période hivernale) : le col d'Aspin (RD 918), le col de Peyresourde (RD 618), Le port de Bales (RD 925). Les autres portes d'entrées sont piétonnes (chemins de randonnées).

La RD 929 qui relie l'A64 à Saint-Lary-Soulan traverse du nord au sud les Baronnies et la vallée d'Aure. Identifiée comme route à grande circulation, elle est la principale route du territoire intercommunal.

Les vallées de Lannemezan, du Louron et les Baronnies sont ensuite reliées à la RD 929 ou entre elles par les routes qui constituent les axes de déplacement principaux à l'intérieur du territoire. Le réseau secondaire est diffus, peu dense et permet généralement de relier les villages perchés notamment.

Alors qu'une seule liaison routière directe avec l'Espagne existe au niveau du tunnel d'Aragnouet (RD 173 et RD 118), des chemins de randonnées assurent également le lien transfrontalier.

Le territoire est caractérisé par deux principaux types de déplacements :

- Les déplacements quotidiens, liés aux habitants (déplacements domicile-travail, déplacements liés aux services, transports scolaires),
- Les déplacements touristiques, principalement en saison hivernale et en saison estivale.

La CCPL et la CCNB ont lancé une étude de mobilité en 2021 afin d'identifier les problématiques et de proposer des solutions alternatives aux besoins identifiés : covoiturage, co-partage, transport à la demande, ligne spécifique sur la station thermale de Capvern...

##### ***b) Le trafic routier***

D'après les données fournies par le Conseil Départemental (voir tableau ci-dessous), le trafic le plus important se situe sur les RD 817 et RD 939 qui comptent de l'ordre de 8500 à 9000 véhicules/jours en moyenne annuelle en entrée/sortie de Lannemezan.

Situation géographique	Route	Nombre véhicules/jour
Entre La-Barthe-de-Neste et Hèches	RD 929a	5 000
Entre La-Barthe-de-Neste et Hèches	RD 929	2 500
Entre Hèches et Arreau	RD 929	6 600
Entre Arreau et Saint-Lary-Soulan	RD 929	5 850
Entrée d'Avajan	RD 918	2 500
St-Lary / Espagne	RD 118/173	1 500
Au niveau d'Anla	RD 925	1 500

### III.2. Les modes alternatifs à la voiture

#### a) Le train et l'avion

Deux gares ferroviaires existent sur le territoire à Lannemezan et Capvern. Ces gares sont desservies actuellement par différents types de train :

- Intercités Arc Atlantiques : ligne Toulouse-Matabiau / Hendaye-Irun,
- TER Midi-Pyrénées : ligne Toulouse-Matabiau / Tarbes ou Bayonne,
- Intercités de nuit : ligne Genève-Cornavin / Hendaye-Irun.



Source : SCOT Piémont du Pays des Nestes

Le territoire compte 3 aéroports internationaux à moins de 150 km de Lannemezan :

- L'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées situé à 30 minutes,
- L'Aéroport Pau-Pyrénées situé à moins d'une heure,
- L'Aéroport Toulouse-Blagnac situé à 1h15 environ.

#### b) Le bus et les navettes

Depuis le 1er janvier 2020, le réseau MaLigne, géré par le Conseil départemental est entré dans le giron du service public régional qui a pris la compétence pleine et entière de l'organisation des transports scolaires et interurbains.

- Le réseau régional LIO dessert le territoire par l'intermédiaire de 3 lignes régulières :
- La ligne 967 qui depuis Tarbes permet de relier les communes de Capvern et Lannemezan,
- La ligne 964 qui relie les communes de Capvern et Lannemezan,

- La ligne 963 qui, depuis Lannemezan, dessert notamment les communes de La-Barthe-de-Neste, Izaux, Lortet, Hèches, Sarrancolin, Beyrède-Jumet, Camous, Fréchet-Aure, Arreau puis les vallées d'Aure et du Louron.

Si le réseau est physiquement présent, il y a peu de passages de bus. La ligne 964 offre 3 allers-retours par jour avec 1 trajet le matin et 2 trajets l'après-midi. La ligne 963 offre 5 allers-retours par jour, les horaires sont calés sur les arrivées et départs de trains (connexions à Toulouse et Tarbes) avec en moyenne 2 trajets le matin et 3 l'après-midi entre Lannemezan et St-Lary-Soulan dont le dernier départ est à 17h30.

Il existe par ailleurs sur les secteurs Neste et Plateau de Lannemezan des services de transports à la demande (TAD) qui permettent à des personnes peu mobiles de se rendre sur les pôles d'équipements voisins (le mercredi matin afin de rejoindre le marché de Lannemezan, le vendredi matin pour les zones commerciales et le samedi et dimanche pour l'arrivée et le départ des curistes de Capvern...). Ces services existent depuis longtemps (notamment à destination du marché de Lannemezan) et jouent un rôle important pour assurer le service public mais ils peuvent difficilement pallier l'usage des véhicules individuels.

La CCPL est en cours de développement de ce transport à la demande sur des thématiques culturelles afin d'amener les personnes sur des spectacles, dans le cadre d'un partenariat avec la Région.

Si certains sites sont à saturation une grande partie de la journée en semaine (échangeur autoroutier, abords de la gare de Lannemezan), le stationnement reste relativement aisément sur l'ensemble du territoire. Notons cependant que certains villages, notamment en zone de montagne, présentent des configurations qui rendent l'accès aux logements et au stationnement complexe.

Il existe une problématique de stationnement des camping-cars qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter les vallées. Les camping-cars ont tendance à se garer en dehors des aires aménagées et payantes qui sont prévues à cet effet : centre-bourg d'Arreau, parking du stade à Saint-Lary, aire de Loudenvielle. Des projets sont en cours afin de répondre à cette forte demande en croissance sur Izaux, le moulin des Baronnies et Lannemezan.

Le territoire du PETR est équipé de 7 sites sur lesquels des bornes de recharges sont à disposition pour recharger des véhicules électriques ou hybrides. Leur déploiement continue avec notamment 3 bornes en cours d'installation à Lannemezan : 2 en centre-ville et une entre l'Hôpital et le Golf.

Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public (données SDE) : [7 points de recharges](#),  
[26 bornes](#) (2 Saint Laurent de Neste, 2 La Barthe de Neste, 2 Galan, 2 Capvern, 2 Sarlabous, 2 Arreau, 2 Bourisp, 6 St Lary, 4 Loudenvielle, 2 Peyragudes).

### c) Les mobilités actives et les sentiers de randonnée

Les mobilités douces sont essentiellement liées au tourisme vert développé sur le territoire. On décompte de nombreux chemins communaux, ainsi que des chemins de grandes randonnées :

- Le GR 78 reliant Carcassonne (Aude) à Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques),
- Le GR 105 reliant le GR78 au niveau de Lortet à l'Espagne (Axe nord/sud),
- Le GR10 reliant l'océan Atlantique (Hendaye) à la mer Méditerranée (Banyuls-sur-Mer) (Axe est/ouest).
- La HRP (Haute Route Pyrénéenne) qui est la traversée des Pyrénées en passant par les crêtes.

De nombreux cyclistes viennent également très nombreux en été pour pratiquer leur activité sur les cols du Tour de France : Col d'Aspin, Col d'Azet, Col de Peyresourde, ....

La V81 ou Véloroute du Piémont Pyrénéen est un itinéraire de 600km qui reliera l'Atlantique à la Méditerranée. Ce projet doit permettre de booster la pratique du vélo en favorisant les déplacements à vélo et l'itinérance douce. Idem pour la Véloroute vallée de la Baïse (V82), ouverte en totalité sur 151km depuis 2020, qui relie le canal de Garonne - écluse Larderet à Vianne (jonction avec la Véloroute Canal des Deux Mers à vélo V80) – et Galan (à 14km de Lannemezan) où elle rejoint la Véloroute du Piémont Pyrénéen V81. Ces véloroutes se croisent sur le territoire du PETR, des échanges avec les territoires voisins pourra sans doute permettre des synergies en faveur de ces aménagements et de l'essor du vélo. En outre, les évènementiels sur le territoire où le vélo est à l'honneur (Cycl'n Trip, Tour de France...) permettront au PETR de rebondir sur l'usage du vélo au quotidien en jouissant d'un rayonnement de communication plus large. En effet, les projets d'aménagements touristiques autour du vélo peuvent profiter aussi à la mobilité du quotidien.

## III.3. Les pratiques de mobilité

### a) Les besoins de mobilité

La voiture individuelle demeure le mode de transport privilégié sur le territoire, aussi bien pour les transports quotidiens que pour la mobilité touristique.

	CCPL	CCAL	CCNB	PETR Pays des Nestes
Au moins une voiture	90,3	90	91,5	91,5
1 voiture	<b>45,3</b>	<b>46,7</b>	<b>44,1</b>	<b>44,1</b>
2 voitures ou plus	<b>45,0</b>	<b>43,2</b>	<b>47,4</b>	<b>47,4</b>

Source : Insee – RP 2017

Sur le territoire, 91,5% de ménages possèdent au moins une voiture et près de 1 ménage sur 2 (47,4%) ont deux voitures ou plus

### *b) Les mobilités domicile-travail*

Le territoire du PETR compte 12442 actifs en 2017, dont plus de la moitié sur la Communauté des communes du Plateau de Lannemezan. Environ 70% d'entre eux travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence.

	CCPL	CCAL	CCNB	PETR Pays des Nestes
<b>Actifs ayant un emploi résidant dans la zone</b>	<b>6 543</b>	<b>3 306</b>	<b>2 593</b>	<b>12 442</b>
<b>Travaillent (%) :</b>				
dans la commune de résidence	32,7	37,8	21,8	<b>31,8</b>
dans une commune autre que la commune de résidence	67,3	62,2	78,2	<b>68,2</b>
<b>Modes transports (%)</b>				
Pas de déplacement	5,9	8,5	5,7	<b>6,6</b>
Marche à pied (ou rollers, patinette)	4,4	14,9	3,8	<b>7,1</b>
Vélo (y compris à assistance électrique)	0,6	1,2	0,5	<b>0,7</b>
Deux-roues motorisé	0,9	0,5	1,2	<b>0,9</b>
Voiture, camion ou fourgonnette	87,2	72,9	87,4	<b>83,5</b>
Transports en commun	1,0	2,1	1,2	<b>1,3</b>

*Source : Insee – RP 2017*

La voiture reste le mode de transport très majoritairement privilégié avec plus de 83% des actifs du territoire du PETR qui l'utilisent pour se rendre à leur lieu de travail.

L'utilisation des mobilités douces est plutôt à la marge avec 8% des actifs se rendant au travail à pied ou à vélo (y compris à assistance électrique). Les pratiques sont cependant distinctes selon les EPCI : la pratique de la marche à pied est plus marquée sur le territoire d'Aure-Louron (14,9% des actifs de la CCAL). La pratique du vélo reste marginale sur l'ensemble du territoire avec moins de 1% concernés par ce mode de déplacement pour se rendre au travail.

L'utilisation des transports en commun (1,3% des actifs) est très marginale en cohérence avec l'analyse de l'offre (nombre de lignes et fréquence).

### *c) Les mobilités domicile-études*

Du fait de leur poids démographique faible, toutes les communes ne possèdent pas leur propre équipement scolaire, ce qui génère des flux entre le domicile et les lieux d'études.

Situées dans la zone urbaine du plateau de Lannemezan ou le long des axes, les flux domicile-école restent limités à proximité des polarités.

Les flux domicile-collège et domicile-lycée sont eux naturellement plus importants du fait de la présence de 3 collèges (Arreau, Saint-Laurent et Lannemezan) ainsi que d'1 lycée et 1 CFPPA<sup>4</sup> à Lannemezan.

### **III.4. Energie et Climat**

#### **a) Climat / transition énergétique**

- Consommations et émissions**

La consommation énergétique du territoire représente 41,1 MWh par habitant par an, soit le double de la moyenne régionale qui est de 20,5 (la moyenne est de 24,3 dans les Hautes-Pyrénées).

Consommations énergétiques du territoire, toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage (OREO 2019) : **1 313 709 MWh (41,1 MWh/habitant)**

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (OREO 2019) : **342 milliers de teqCO2 (10.7/habitant)**

Les émissions de gaz à effet de serre représentent elles aussi plus du double de la moyenne régionale avec 10,7 tonnes équivalent CO2 par habitant (contre 4,8 en moyenne en Occitanie).

- Les énergies renouvelables (EnR)**

Plus de 40% des énergies produites sur le PETR sont des énergies renouvelables, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (39,2%) et près du double de la moyenne régionale (22,6%), notamment grâce à la CCAL où la part des EnR représente 170,6% des énergies produites sur le territoire en 2019.

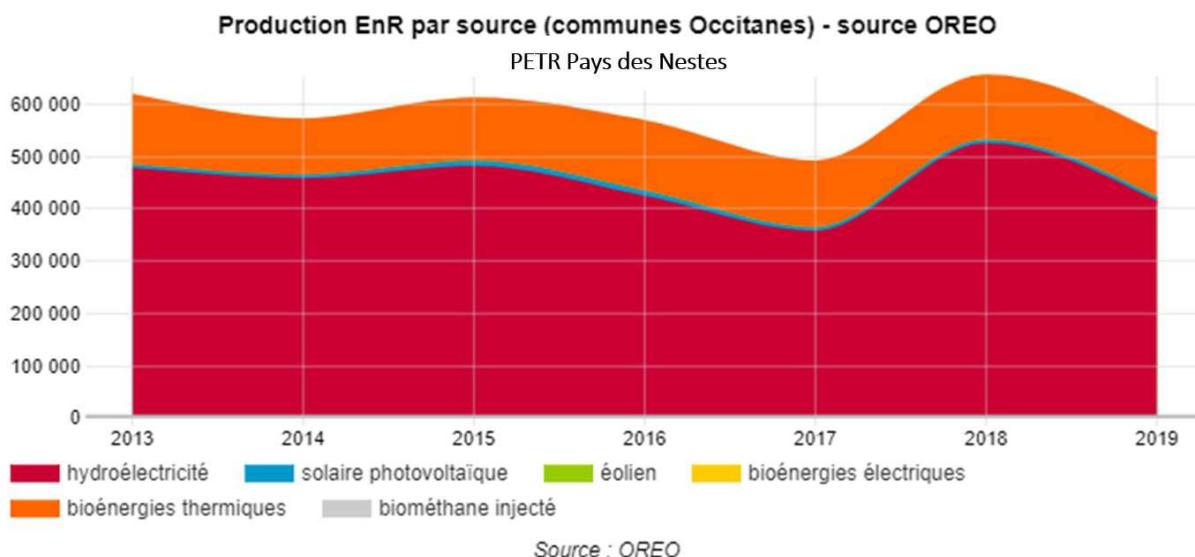
Production annuelle d'EnR (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) Données OREO 2019 – toutes filières EnR : **537516 MWh**

Part de la production d'EnR dans la consommation d'énergie (Données OREO 2019) : **40.9%**

Les principales sources de production d'EnR sur le Pays des Nestes sont l'hydroélectricité et les bioénergies thermiques (bois). Il existe aussi une petite production de solaire photovoltaïque. Les autres sources de production d'énergie renouvelable (éolien, bioénergies électriques et biométhane injecté) ne sont pas présentent sur le territoire.

---

<sup>4</sup> Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole



- *L'hydroélectricité*

L'hydroélectricité représente les  $\frac{3}{4}$  de la production en EnR sur le Pays des Nestes. Le territoire est concerné par plusieurs centrales hydroélectriques, en particulier sur le territoire de la CCAL qui dispose actuellement de 20 centrales. La production énergétique globale qu'elles représentent est de 476 GWh /an.

Production annuelle d'hydroélectricité sur production totale d'EnR du territoire (Données OREO 2019) : 75,7 %

Les centrales hydroélectriques du territoire fonctionnent soit au fil de l'eau, soit au niveau de lacs ou réservoirs. Les centrales les plus importantes sont :

- Usine Saint Lary (10,2 GWh/an),
- Usine Tramezaïgues Génos (84,5 GWH/an),
- Usine Eget Aragnouet (76,4 GWh/an),
- Usine Fabian Aragnouet (63 GWh/an).

Il ne semble pas que d'autres sites d'exploitation de grande dimension puissent être développés, des projets sont en revanche recensés sur des petits cours d'eau ou l'aménagement de retenues pour une exploitation hydroélectrique

- *Bois-énergie*

Cette énergie locale permet de valoriser les déchets de l'exploitation forestière tout en participant à la transition énergétique en proposant une solution de production d'eau chaude utilisant un matériau renouvelable. Les projets de chaufferies automatiques au bois s'adaptent aux besoins des

collectivités et des entreprises du territoire et bénéficient d'aides de la part de l'ADEME et de la Région Occitanie.

Plusieurs chaufferies au bois sont déjà présentes sur le Pays, comme celle des logements communaux de Bourisp (granulés) ou celle de Balnéa à Loudenvielle (plaquettes forestières). Des projets sont en réflexion, par exemple pour le siège de la CCAL à Arreau, ou vont passer en construction prochainement comme le projet de maison d'assistantes maternelles à Ancizan. Tous les projets possèdent des caractéristiques propres et ont besoin d'être étudiés spécifiquement afin de dimensionner au mieux les installations bois.

#### Production annuelle bois-énergie sur production totale d'EnR (Données OREO 2019) : 22,8%

Nombre de réseaux de chaleur, ainsi que leur combustible :

- **1 à Loudenvielle, pour chauffer le centre thermo-ludique Balnéa (combustible : plaquettes forestières)**
- **11 chaudières à bois, 5 à granules et 6 à plaquettes (1100kw)**

L'approvisionnement en bois-énergie est un détail à ne pas oublier, il faut qu'il puisse être continu pour assurer une production de chaleur en fonction des besoins des bâtiments et des aléas climatiques. Une plateforme bois-énergie s'est installée à Lannemezan, Estera, afin de proposer aux maîtres d'ouvrage une livraison de plaquettes forestières locales (bois provenant d'un rayon de 80km) et de qualité (labellisé Qualité Bois-Energie Occitanie). Cette plateforme alimente une bonne partie du département ainsi que les départements voisins. Les capacités de stockage/séchage y sont assez importantes pour couvrir les besoins futurs des projets de chaufferies bois. Côté granulés, des fournisseurs sont présents notamment au Sud-Ouest de la Haute-Garonne pour assurer les livraisons du combustible dans les silos du Pays. A ce jour, nous n'avons pas d'unité de granulation sur le département, la demande n'étant pas assez présente pour justifier les investissements importants d'une telle industrie.

- ***Le photovoltaïque***

Deux parcs photovoltaïques sont en service sur le territoire du Pays des Nestes ; ces derniers sont localisés sur les communes d'Uglas et d'Izaux. Des projets ont également été déposés sur les communes de Avezac-Prat-Lahitte, Libaros et Lannemezan. D'autres sont à l'étude sur le territoire de la CCNB notamment.

#### Production annuelle solaire sur production totale d'EnR du territoire (Données OREO 2019) : 1,5%

La part du solaire dans la production d'énergie renouvelable reste très marginale sur le PETR (1,5%), le reste de la production d'EnR est assuré par l'hydroélectricité et le bois-énergie (98,5%).

- *L'hydrogène*

Accélérateur de la transition vers la neutralité Carbone, l'hydrogène vert est produit par l'électrolyse de l'eau. Le PETR du Pays des Nestes est Territoire d'Industrie et dans ce cadre le développement de la production d'hydrogène est une priorité pour le territoire.

Les trois Communautés de Communes, en partenariat avec les Communautés de Communes du Territoire d'Industrie travaillent sur le lancement d'une étude prospective sur la production d'hydrogène vert et ses usages. La production de vélo à hydrogène est une priorité.

En ligne de mire notamment la réouverture d'une ligne SNCF entre Montréjeau et Luchon : premier train à hydrogène avec la réouverture de deux gares en Pays des Nestes : Saléchan et Loures Barousse.

En amont, de premières réflexions avait été initiées en 2020 au travers d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de production d'hydrogène vert dans l'objectif d'une redynamisation du site industriel de Beyrède par la CCAL.

Une unité de production d'hydrogène est aussi en cours d'installation sur le site de Lannemezan pour une production de 50 mégawatts. La production se fera à partir d'énergie verte solaire et éolienne. Une action est en cours sur la CCPL pour identifier le potentiel et les projets photovoltaïques sur le territoire.

- *La Géothermie*

La géothermie permet de produire différents types d'énergie en fonction de la température de la chaleur puisée dans le sous-sol. En fonction des calories captées, l'eau chaude est valorisée pour des installations de chauffage ou de la climatisation à usage des maisons individuelles et des bâtiments, ou pour la production d'électricité. C'est une énergie renouvelable, source d'indépendance énergétique et à faible émission de gaz à effet de serre (GES).

La France a engagé une politique volontariste pour soutenir le développement de la filière : simplification du cadre réglementaire pour la géothermie de minime importance, aides à l'investissement, soutien à la production d'électricité renouvelable, fonds de garantie géothermie et soutien à la recherche et à l'innovation.

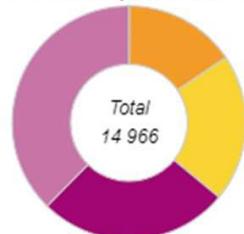
Sur le Pays des Nestes plusieurs projets sont en cours notamment sur St Laurent de Neste (Maison du Savoir) et à l'étude sur la zone PPI.

### b) Etat des systèmes de chauffage

Plus du tiers des résidences principales sont chauffées au bois sur le Pays (37,6) et un peu plus du quart à l'électricité (26,3). Les autres combustibles utilisés sont les produits pétroliers (20,4%) et gaz naturel (15,5%).

Cette répartition contraste avec celle de la région où près de la moitié des résidences principales se chauffent à l'électricité et plus du quart au gaz naturel (26,5%), le bois et les produits pétroliers (fioul...) ne représentant qu'une faible part (respectivement 14,2 et 11,45%).

**Mode de chauffage des résidences principales**  
PETR du Pays des Nestes



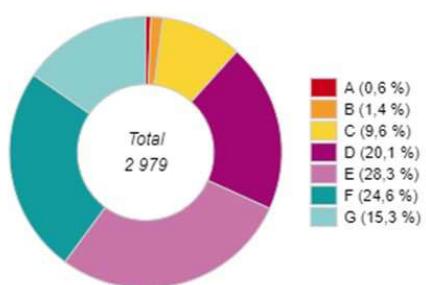
Source : Insee - OREO - 2019

### c) Rénovation énergétique

Selon les diagnostics de performance énergétique (DPE) exploitables (9,3% du parc), la répartition des logements par étiquette énergétique montre que plus de la moitié (58%) des logements du PETR peuvent être classés en performance énergétique moyenne (C,D,E), tandis que les logement énergivores (F) à très énergivores (G) représentent près de 40% du parc.

Les logements économies (B) à très économies (A), ne représentent que 2% des logements du territoires.

**Répartition des logements par étiquette énergétique**  
PETR du Pays des Nestes



Source : ADEME DPE - retraitement DREAL

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises (source Picto) : 272 LLS > classe D soit 42 % du parc<sup>5</sup>

Malgré les Trois OPHA menées sur le territoire du piémont depuis 2012, 42% du parc reste considéré comme des passoires thermiques.

Une OPAH est en cours actuellement entre la CCPL et la CCNB ; Ces communautés de Communes accueillent des permanences de l'ADIL, RENOV'OCCITANIE<sup>65</sup> et SOLIHA pour l'OPAH afin d'accompagner au plus près les habitants et les inciter à réduire leur consommation en travaillant sur leur isolation et des systèmes de chauffage performant.

<sup>5</sup> Source : ADEME (exploitation DREAL)

<sup>6</sup> Guichet de la Rénovation Energétique sur les Hautes-Pyrénées : c'est le service public de la rénovation énergétique

### **III.5. La gestion des déchets**

#### **a) Le traitement des déchets**

Le SMTD (syndicat mixte de traitement des déchets) assure la compétence de traitement des déchets ménagers pour le département des Hautes-Pyrénées. Il gère notamment l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux), le centre de tri, ainsi que l'aire de compostage, tous trois situés à Capvern. Le SMECTOM du plateau de Lannemezan, Neste et Coteaux est l'intermédiaire entre le SMTD65 et les collectivités adhérentes.

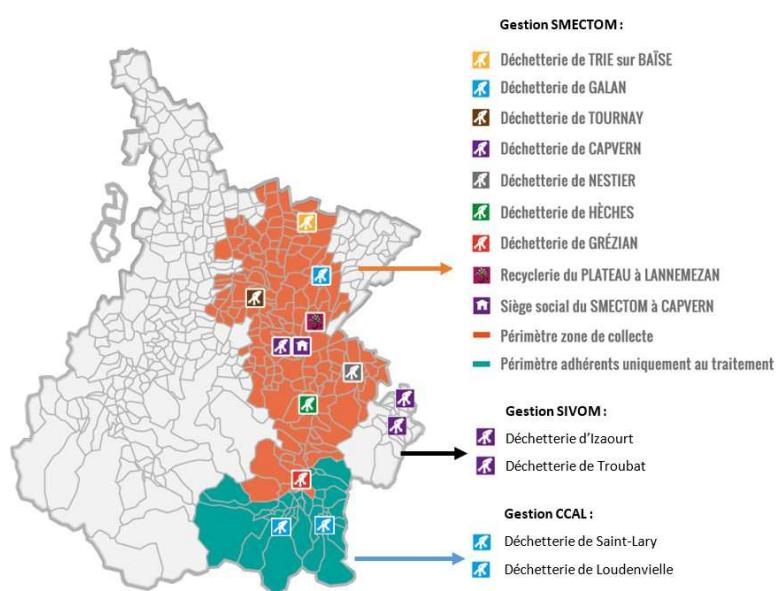
#### **b) La collecte des déchets**

Le territoire du PETR du Pays des Nestes est couvert par le SMECTOM du plateau de Lannemezan, Neste et Coteaux pour la collecte des déchets, à part :

- Les communes d'Arné et d'Uglas sur la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan qui sont couvertes par le SIVOM de St Gaudens/Montréjeau/Aspet/Magnoac.
- Les communes de l'ex-Communauté de communes de la Barousse qui sont couvertes par le SIVOM du Haut Comminges auprès duquel elles ont transféré la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers. La collecte se fait par des points d'apport volontaire. Chaque commune dispose d'une aire de collecte.
- Les communes des ex-Communautés de communes de la vallée du Louron, de la Haute Vallée d'Aure, d'Aure 2008, qui gèrent en régie leur collecte via la Communauté de commune Aure Louron

Le SMECTOM assure la gestion de 7 déchetteries, dont 5 sont sur le territoire du PETR sur les communes de Galan, Capvern, Hèches, Nestier et Grézian. Le SMECTOM a mis en place également la Recyclerie du Plateau qui permet de récupérer des objets en état de réemploi, dans les déchetteries du SMECTOM ou au magasin, afin de les remettre en vente à petits prix.

**Les déchetteries sur le Pays des Nestes**



Le SIVOM du Haut-Comminges gère quant à lui 3 déchetteries, dont 2 sont sur le territoire du PETR sur les communes d'Izaourt et de Troubat. Le traitement des déchets est réalisé par le SIVOM de St Gaudens/Montréjeau/Aspet/Magnoac.

La CCAL assure la gestion de 2 autres déchetteries sur Saint-Lary et Loudenvielle.

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte ou en bac de regroupement. La collecte sélective se fait en porte à porte, sinon par des bacs de regroupement ou en point d'apport volontaire.

Des colonnes de récupération du verre ont été mises en place sur tout le territoire.

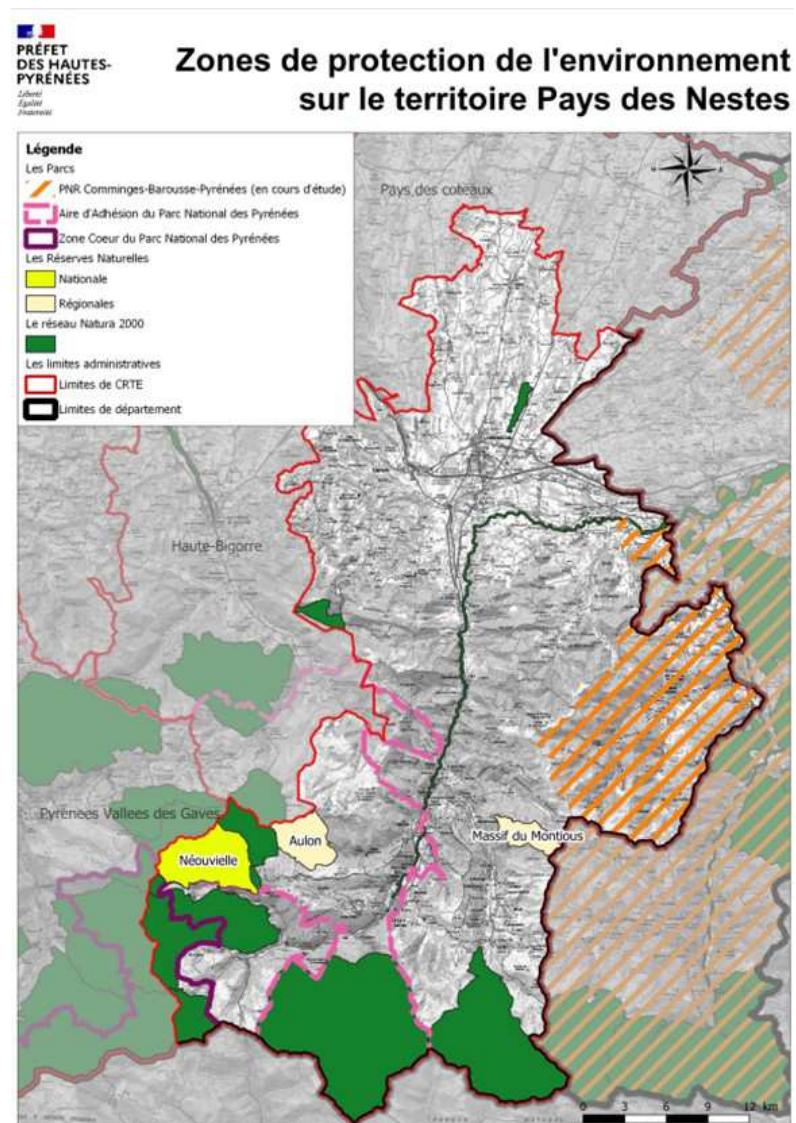
Le SMECTOM propose également aux écoles volontaires un projet pédagogique, qui consiste à proposer des animations auprès des enfants pour les sensibiliser au tri, à la gestion, voire la valorisation des déchets.

### **III.6. La biodiversité**

Le PETR du Pays des Nestes possède une richesse exceptionnelle d'espaces naturels à la biodiversité remarquable. La richesse environnementale du territoire se traduit par la présence de nombreuses mesures de connaissance, gestion et protection du patrimoine naturel (voir carte).

#### **a) La biodiversité sur la zone montagne (territoire de la CCAL)**

Le territoire de la Communauté de communes Aure Louron, est l'une des portions du massif pyrénéen les plus remarquables en termes de biodiversité, comme le met en avant l'état initial de l'environnement réalisé dans le



cadre du PLUi valant SCoT. Cette caractéristique repose essentiellement sur l'état préservé d'une grande partie du territoire, sur la grande variété des milieux naturels que permet une topographie très marquée, mais aussi sur l'histoire géologique (cycles de glaciations) faisant de cet espace un refuge pour certaines espèces arctiques. Enfin, les conditions climatiques montagnardes particulières du massif du Néouvielle expliquent également cette biodiversité exceptionnelle (espèces présentes en limites d'aires de répartition). Ces caractéristiques permettent **un taux d'endémisme important**, pour des espèces peu mobiles (insectes, flore), mais aussi pour certaines espèces de vertébrés, symboles de la chaîne centrale pyrénéenne (Euprocte des Pyrénées ou Calotriton des Pyrénées, Desman, Lézard de Bonnal...). La qualité des milieux naturels permet la présence d'un nombre important d'espèces patrimoniales (menacées d'extinction et/ou protégées), trouvant refuge dans ces espaces où les perturbations anthropiques sont faibles.

Une grande proportion du territoire présente un caractère remarquable ; cependant certains espaces se démarquent :

- **Les zones humides, notamment d'altitude, très diversifiées :** L'eau est très présente sur les espaces d'altitude du territoire, notamment sous la forme de nombreux lacs et d'innombrables laquets, accompagnés de milieux humides de grande qualité (eaux stagnantes, tourbières hautes actives, tourbières basses alcalines...). Ces espaces présentent un caractère patrimonial exceptionnel et semblent être dans un bon état de conservation globalement, même si certains sites présentent un état moyen ou mauvais.
- **Les pelouses et pâturages d'altitude :** Le territoire présente une grande variété de pelouses et pâturages d'altitude (Nardaises, mégaphorbiaies...), leur conférant une grande richesse écologique. Situés principalement aux étages subalpin et alpin, ces milieux présentent dans leur ensemble un bon état de conservation. Cependant, la fermeture des milieux (notamment par le pin à crochets et le rhododendron), bien que lente à ces altitudes, est observée sur une grande partie du territoire. La baisse de la pression pastorale est sans doute la première cause de cette fermeture, les milieux tendant aujourd'hui vers un nouvel équilibre. L'érosion et le piétinement, causés notamment par la pression touristique, peuvent dégrader très ponctuellement de petites surfaces. Pour autant, la proportion de milieux ouverts d'altitude concernée par cette menace reste très faible au regard de la surface totale présente sur le territoire.
- **Les prairies de fauche de fond de vallées :** Les fonds de vallées (notamment les deux Nestes) présentent encore aujourd'hui des pratiques culturales jouant un rôle de support de la biodiversité. Largement constitué de prairies, l'espace agricole des vallées héberge une biodiversité peu reconnue au regard des espaces d'altitude (peu ou pas de zonages soulignant sa qualité). La variété des milieux

(prairies mésophiles, prairies inondables, prairies tourbeuses, bas marais) démontre le bon état de préservation de ces espaces. La progression, relative, de l'urbanisation représente la menace la plus importante pesant sur ces milieux. Dans une moindre mesure, le changement des pratiques culturelles (encore marginal) peut également peser comme une menace supplémentaire sur ces milieux.

- **Les pinèdes à crochets :** Les forêts d'altitude à pins à crochets représentent l'un des éléments remarquables du territoire de la Communauté de communes Aure Louron offre la plus haute fôret de pins à crochets d'Europe. Situées aux étages montagnards (où l'on retrouve également le pin sylvestre), mais surtout subalpins, ces forêts sont généralement assez ouvertes et abritent un « sous-bois » également très intéressant sous le spectre écologique (rhododendron notamment). De nombreuses espèces de faune (Grand Tétras, Bec croisé, rongeurs, Pic épeiche...) sont liées à sa présence car il représente une ressource (refuge, alimentation) très importante à cette altitude. La dynamique de ces milieux tend plutôt vers la colonisation de nouveaux espaces mais quelques phénomènes menaçant la qualité des habitats ont été identifiés et notamment l'observation d'une mortalité élevée de ceux-ci. Ce phénomène est étudié actuellement par l'ONF.
- **Les boisements anciens :** Au regard de la dynamique générale de la forêt en métropole (grande recolonisation depuis plus d'un siècle), les « vieilles forêts » occupent une faible proportion des espaces boisés, le Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts ont étudié le secteur et sur la surface forestière du Pays des Nestes, il y a 4% de vieilles forêts. Ces dernières, notamment grâce à la forte proportion de bois mort et de vieux arbres, hébergent une biodiversité qui leur est souvent strictement inféodée (insectes saproxyliques, lichens, mousses...) et représentent, par leur rareté, un patrimoine écologique sensible. Les « vieilles forêts » sont difficilement localisables géographiquement, mais la topographie très marquée du territoire permet de supposer que le territoire Aure Louron comporte ce type de forêt. Toutefois les boisements des secteurs du Néouvielle sont identifiés par le Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts Pyrénéennes comme abritant potentiellement des « vieilles forêts ».
- **Les milieux rupestres et glaciers :** Espace minéral, les milieux rupestres occupent une part importante du territoire (15%). Sous cette appellation sont regroupés différents types de milieux rocheux (glaciers, éboulis parfois humide, falaises, pentes rocheuses...) pouvant abriter des espèces très spécifiques (flore chasmophytique comme l'Androsace des Pyrénées). A l'exception des glaciers permanents, ces milieux présentent un bon état de conservation. La dynamique actuelle des glaciers permanents est très négative. Depuis 150 ans, l'ensemble des glaciers pyrénéens présente une réduction spectaculaire de leurs surface (80 à 90%, RENE, 2004), leur conférant un état de conservation mauvais. Bien que la réduction de la surface des glaciers à l'échelle géologique soit d'origine naturelle (période interglaciaire), l'accélération des dernières décennies est probablement due au réchauffement climatique d'origine anthropique.

### **b) La biodiversité sur la zone du piémont (territoires de la CCNB et de la CCPL)**

Au nord, l'eau est très présente sur les espaces du piémont collinaire et des coteaux à hauteur du plateau de Lannemezan, présence soulignée par de nombreuses rivières, accompagnées de milieux humides de grande qualité (eaux stagnantes, tourbières actives, vallons et landes humides...). **Ces espaces humides et de ripisylves** présentent un caractère patrimonial exceptionnel et semblent globalement être dans un bon état de conservation. Les nombreux cours d'eau qui jalonnent le territoire du SCoT hébergent des espèces sensibles aux pollutions qui témoignent d'une bonne qualité des eaux (Truites fario, Lamproie de Planer, Chabots, vairons, Ecrevisse à pattes blanches, Desman des Pyrénées, Loutre en phase de recolonisation) à raison d'activités économiques humaines peu contraignantes pour l'environnement notamment dans la vallée du Nistro. De nombreuses espèces utilisent les berges de ces cours d'eau pour orienter leurs déplacements. Les principales menaces pesant sur ces milieux restent la perturbation du régime hydraulique des cours d'eau et le rejet de substances polluantes dommageables pour les réservoirs d'eau. Menaces préjudiciables pour la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques où les ripisylves sont un exemple d'écotone, très riche en biodiversité, ayant fonction de corridor biologique pour de nombreuses espèces.

Le territoire du piémont du Pays présente une grande variété de **pelouses d'altitude et de pâturages**, leur conférant une grande richesse écologique. Situés principalement aux étages montagnard et subalpin, ces milieux ouverts constituent des zones de nidification pour la Perdrix grise des Pyrénées et le Lagopède alpin (occasionnellement). Auparavant maintenus par une agriculture traditionnelle, aujourd'hui en déclin, la fermeture des espaces agricoles est observée sur une grande partie du territoire par une reconquête forestière, ce qui constitue la principale menace sur ces milieux.

**Les fonds de vallées jouent un rôle de support de la biodiversité.** Pour partie constitué de prairies, l'espace agricole des vallées héberge une biodiversité peu reconnue au regard des espaces d'altitude (peu ou pas de zonages soulignant sa qualité). La variété des milieux (prairies mésophiles, prairies inondables, prairies tourbeuses, bas marais) démontre le bon état de préservation de ces espaces. Marqueur d'une activité agricole orientée vers l'agropastoralisme, les prairies de fauche présentes en-dessous des lisières boisées offrent un cortège diversifié d'habitats pour la faune et la flore. La progression, relative, de l'urbanisation peut peser comme une menace sur ces milieux.

**L'espace des plaines et coteaux** est caractérisé par l'alternance de champs, de prairies et de boisements (parfois artificiels), inclus dans un relief de type collinéen. Aujourd'hui encore, la mosaïque paysagère, orientée vers la polyculture élevage représente un milieu favorable à la biodiversité. Les espaces les moins contraignants (plaine et larges vallées) concentrent les zones bâties et les infrastructures, sources de difficultés pour le déplacement des espèces sauvages.

**Les peuplements forestiers** occupent une part importante du sud du territoire du Piémont, notamment dans les vallées du Nistos et de la Barousse. Les grandes zones forestières de feuillus abritent de nombreux rapaces (Aigle Botté, Bondrée apivore, Autour des palombes) et constituent des zones d'hivernage et de reproduction du Grand Tétras. Un peuplement de chênesverts de la vallée de l'Ourse présente un intérêt de par sa rareté dans ce contexte de piémont. Les principales menaces pesant sur ces milieux sont la mise en place de pistes d'exploitation qui peuvent causer des dérangements pour la faune (oiseaux). Certaines zones en phase de déprise agricole sont affectées par une reconquête forestière qui descend au plus bas des vallées, notamment en Barousse. Pour autant, ces jeunes boisements présentent peu d'enjeux sur le plan écologique à l'heure actuelle.

**Espace minéral, les milieux rupestres** occupent une surface négligeable sur le territoire du SCoT piémont du Pays des Nestes, mais jouent un rôle important sur le plan écologique. Sous cette appellation sont regroupés différents types de milieux rocheux (falaises, pelouses basophiles, éboulis parfois humides, grottes, gouffres, pentes rocheuses...) pouvant abriter des espèces de plantes très caractéristiques des falaises calcaires (Dethawie à feuilles fines, Saxifrage de Burser, Ramonde des Pyrénées, Bartsie en épi). Les zones de falaises et cavités souterraines (Gouffre d'Esparros en Baronnies et gouffre de la Saoule en Barousse) permettent la nidification d'un bon nombre de rapaces (Aigle Botté, Percnoptère d'Egypte une espèce particulièrement menacée, Grand-duc) et de chiroptères (le Grand et le Petit Rhinolophes y hibernent) rattachés à ce type de milieu. Les principales menaces pesant sur ces milieux sont les aménagements lourds, les substances polluantes et les déboisements qui peuvent y être entrepris.

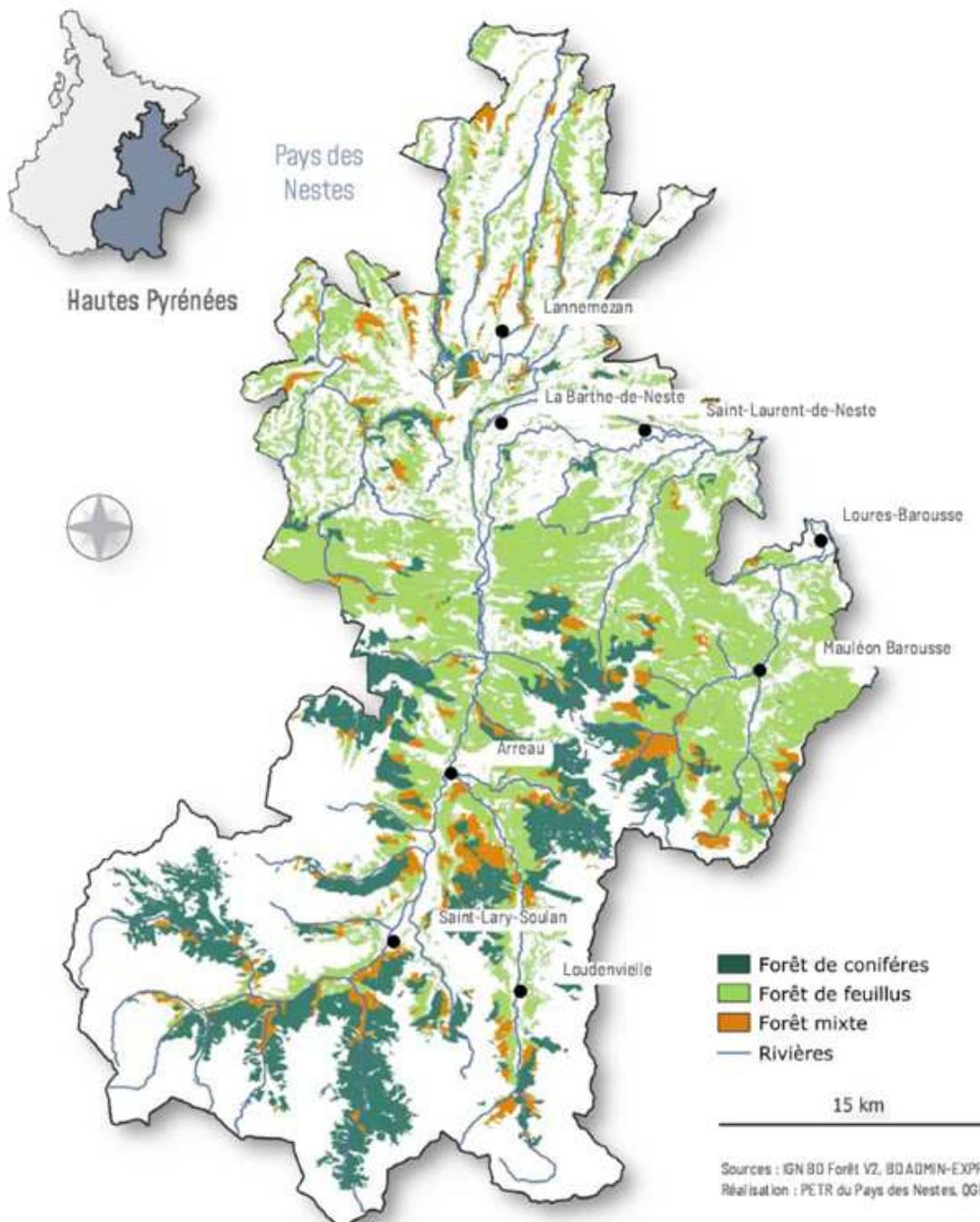
### c) *Les espaces forestiers*

Le PETR du Pays des Nestes s'étend sur 133 000 hectares, concernant 146 communes. La forêt représente 40 % du territoire avec plus de **50 000 hectares de forêt**. La forêt est présente des plaines et plateaux jusqu'au milieu montagnard. Chaque année la forêt gagne du terrain à cause de la déprise agricole qui a laissé des terres à l'abandon. La perception de la forêt peut être négative dans ces villages où la reconquête forestière est présente. Dans d'autres milieux, elle peut être positive, perçue comme un poumon du territoire, un milieu divertissant où il fait bon vivre.

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable :

- ONF : 40 869 ha (dont ~ 19 543 PEFC)
- CRPF : 3 342 ha (dont ~ 2 004 PEFC)
- PEFC : 21 547 ha

## Les forêts du Pays des Nestes



Les forêts sont une composante essentielle du paysage du Pays des Nestes. Leurs richesses et diversités viennent de l'adaptation à la topographie et à l'étagement climatique. On distingue deux types principaux : les forêts de feuillus et les forêts de conifères.

Au nord du PETR du Pays des Nestes, les forêts sont principalement feuillues, avec la présence notamment du chêne, et localement mixtes, composées de feuillus et de résineux (souvent hêtre et sapin).

Au centre, les forêts de feuillus dominent, avec de grandes forêts de hêtres. Les forêts mixtes de hêtraies sapinières apparaissent progressivement en prenant de l'altitude.

Au sud, l'altitude plus élevée favorise les forêts de résineux. La forêt de pins à crochets du Néouvielle fait partie des forêts les plus Hautes d'Europe.

Les vieilles forêts du Pays des Nestes ont été recensées. Ces joyaux de biodiversité représentent 4 % des forêts du Pays des Nestes.

**Grâce à l'initiative locale des élus de créer une charte forestière**, le PETR confie au bureau d'étude de l'ONF la réalisation de la charte forestière. **Ce document d'orientation permet de faire le lien entre le développement économique, écologique, culturel et social du territoire**. La richesse écologique des milieux forestiers est à prendre en compte lors de la mise en place d'une action forestière. L'objectif de la charte forestière est de construire un projet collectif, où la forêt et le bois sont des leviers de développement local tout en assurant une continuité écologique. Cette charte repose sur une démarche de concertation libre et ouverte, entre tous les acteurs de la forêt et de la filière bois. Cela se concrétise par **un programme de 15 actions qui s'articule autour des 6 axes suivants :**

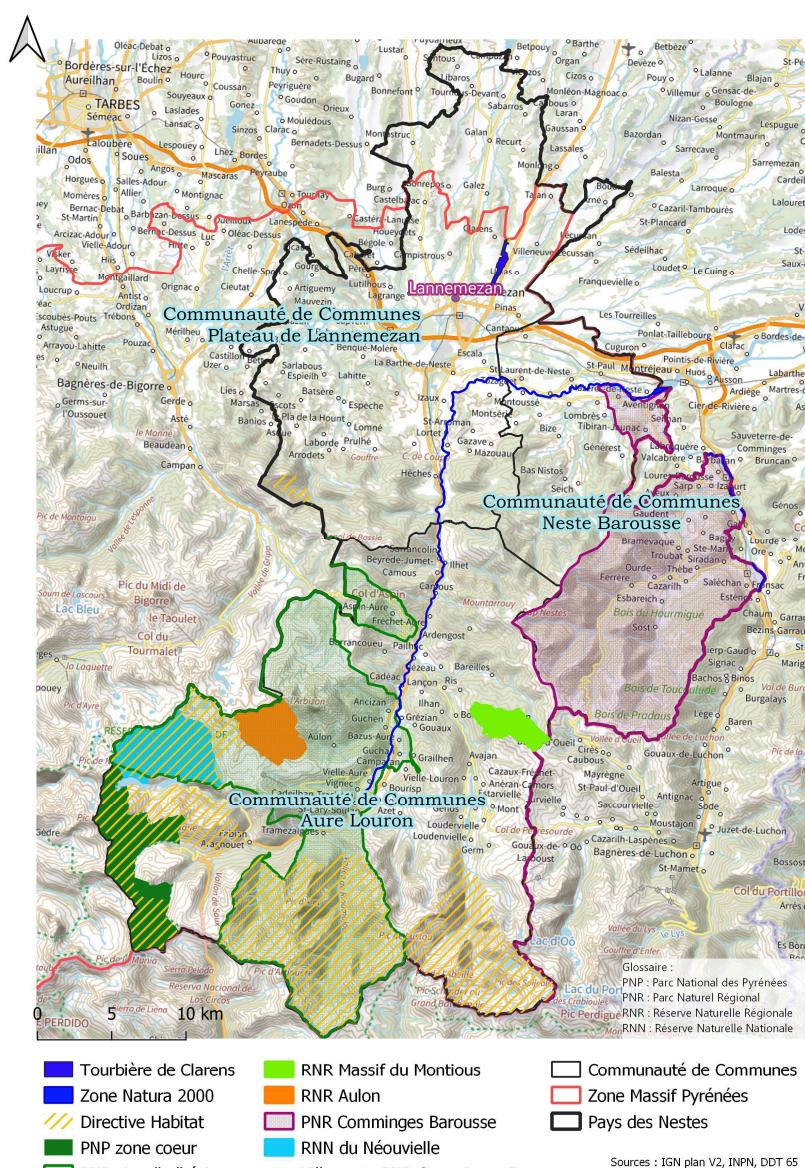
1. **Animation la charte forestière** : Instance de gouvernance, mise en réseau, communication, création d'un annuaire
2. **Dynamisation de la gestion des zones boisées** : animation et sensibilisation à la gestion durable, ingénierie financière, mise en place d'un plan de développement de massif
3. **Promotion du bois local** : valorisation du bois local, promouvoir la marque Bois des Pyrénées, soutenir les filières en circuits-courts de bois d'œuvres, énergies, industries...
4. **La gestion de la biodiversité** : gestion durable des forêts, sensibilisation à l'environnement, prévention des dégâts liés à la faune sauvage et aux bétails... Mettre en place un projet pédagogique, résilience et adaptation des forêts au changement climatique
5. **La structuration de l'offre d'accueil** : structurer l'offre de randonnée dans les zones boisées, valorisation du patrimoine culturel, environnemental...
6. **Foncier et sécurité** : Piste DFCI, foncier forestier

Un annuaire des professionnels de la forêt et du bois est disponible sur le territoire, il regroupe une centaine d'acteurs de la filière et permet de favoriser les circuits courts. Cet annuaire est disponible sur le site internet du Pays des Nestes ([www.paysdesnestes.fr](http://www.paysdesnestes.fr)).



#### d) Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de constituer un réseau de sites choisis pour abriter des habitats naturels ou des espèces identifiées comme particulièrement rares et menacées. Il est composé de sites désignés en application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ». La création de ce réseau n'a pas pour but d'interdire toute activité humaine sur ces zones. Mais, pour chaque aménagement sur un site appartenant au réseau Natura 2000 une évaluation des incidences du projet est réalisée, en parallèle de l'étude d'impact. Les objectifs de protection des espèces et des habitats des sites Natura 2000 à prendre en compte sont fixés dans des documents d'objectifs (DOCOB).



Ceux-ci planifient pour six ans, la gestion de chacun des sites Natura 2000.

Le territoire du Pays des Nestes est concerné par plusieurs sites Natura 2000 (cf. carte ci-contre) :

4 d'entre eux couvrent une partie du massif montagneux :

- Néouvielle
- Pic Long Campielh
- Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude
- Haut-Louron : Aygues Tortes, Caillaus, Gourgs Blancs

2 sont en lien avec le réseau hydrographique et les milieux humides associés

- Tourbière de Clarens

- Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste

1 concerne un massif forestier :

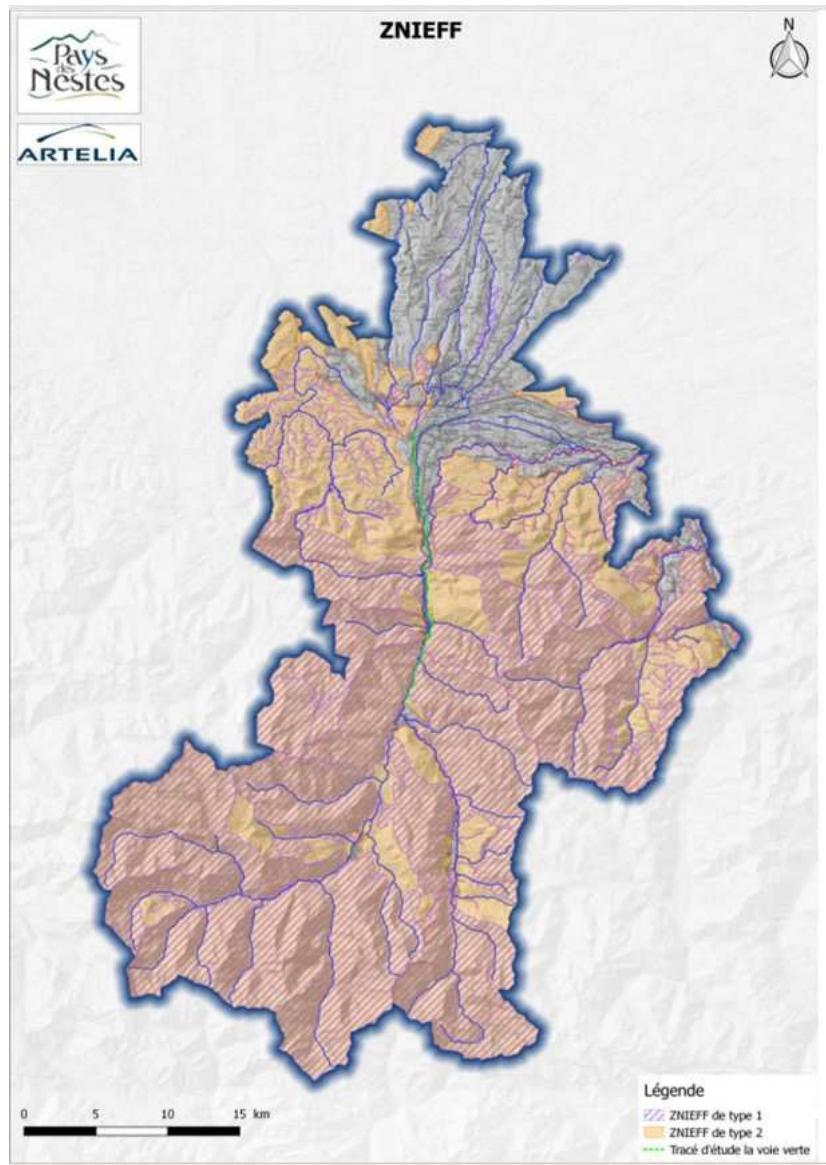
- Hautes-Baronnies, Coume de Pailhas

#### e) *Les ZNIEFF*

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Cet inventaire différencie deux types de zone :

- les ZNIEFF de type I sont des sites de superficie en général limitée
- les ZNIEFF de type II concernent les grands ensembles naturels

Le territoire du Pays des Nestes est concerné par 58 ZNIEFF couvrant intégralement les 2/3 sud du territoire (Cf carte).



#### f) *Les espaces de protection*

Comme indiqué sur la carte précédemment, une partie du territoire du PETR du Pays des Nestes est compris dans la zone du Parc National des Pyrénées. Trois Réserves Naturelles (Une nationale et deux Régionales) sont sur le territoire du PETR du Pays des Nestes : Néouvielle, Montious, Aulon.

Le territoire est aussi concerné par d'autres dispositifs tels que 2 arrêtés de biotope sur la commune d'Ancizan, dans la zone du Parc national.

Pour finir, il est à noter qu'une large partie sud du territoire du PETR du Pays des Nestes est intégré à la Réserve internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi (RICE), espace à l'intérieur duquel, des mesures ont été prises pour réduire la pollution lumineuse, afin de retrouver et de préserver un ciel pur, et par conséquent l'accès au ciel étoilé.

### **III.7. Consommation d'espace et artificialisation des sols**

Deux documents de planification sont en cours d'élaboration sur le PETR du Pays des Nestes :

- Le PLUi valant SCoT des vallées d'Aure et du Louron porté par la Communauté de communes Aure Louron, arrêté en juin 2021
- Le SCoT Piémont du Pays des Nestes porté par le Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, arrêté en mars 2020

Ces deux documents ont permis de préciser la consommation foncière liée à l'urbanisation et l'analyse comparative suivante :

	Communauté de communes Aure Louron <i>Période d'étude : 2004-2018</i>	Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse <i>Période d'étude : 2001-2018</i>
<b>Consommation foncière sur la période d'étude</b>	94,5ha	397 ha
Part de la consommation foncière sur la période d'étude <b>pour l'habitat</b>	77,2%	74,4%
Part de la consommation foncière sur la période d'étude <b>pour les activités industrielles et commerciales</b>	7,7%	14,3%
Part de la consommation foncière sur la période d'étude <b>pour les activités agricoles</b>	3,8%	10,6%
Part de la consommation foncière sur la période d'étude <b>pour l'équipement et autres</b>	11,3%	0,6%
<b>Consommation foncière moyenne annuelle sur la période d'étude</b>	7ha / an	23,35 ha / an

Il apparaît que l'habitat représente la principale cause d'artificialisation des sols à l'échelle du PETR avec toutefois une spécificité entre la partie nord et sud :

- Sur la Communauté de Communes Aure Louron, le foncier est largement consommé sous forme de **tissu urbain groupé dense**, du fait des contraintes liées au paysage montagnard (dénivelé, espaces plats limités, bâti traditionnel dense ...),
- Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, le foncier est largement consommé sous forme de **tissu urbain dispersé et diffus**.

Concernant l'origine du foncier consommé, voici ce que les documents de planification précise :

	Communauté de communes Aure Louron Période d'étude : 2004-2018	Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse Période d'étude : 2001-2018
Part du foncier issu d'espaces agricoles	65%	79%
Part du foncier issu d'espaces naturels	28%	13,5%
Part du foncier issu d'espaces déjà artificialisés ou d'espaces verts urbains	7%	7,5%

Cette analyse permet de voir que le territoire de la Communauté de Communes Aure Louron a consommé proportionnellement moins d'espaces agricoles que le territoire du Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des vallées Neste Barousse, et inversement concernant les espaces naturels. Une des raisons réside dans le fait que la proportion d'espaces naturels ainsi que le nombre des équipements touristiques des stations de ski (installés au sein des espaces naturels) sont plus importantes au sud du PETR dans la zone de montagne.

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières : 224 (8,8%)

### ***III.8. L'eau et ses usages***

#### ***a) Une gestion des rivières complexe***

Le réseau hydrographique du territoire du PETR du Pays des Nestes est dense. Il est composé de rivières de montagne (la Neste, l'Ourse, le Nistos) à caractère torrentiel, de rivières de plaines dites de Gascognes, de ruisseaux et d'un réseau de canaux.

Ce réseau hydrographique se divise en plusieurs bassins versants :

- L'ensemble du bassin versant de la Neste, des sources jusqu'à la confluence avec la Garonne soit 871 km<sup>2</sup> (61% du territoire),
- L'amont des rivières de Gascogne alimentées par le canal de la Neste, correspondant aux limites administratives intercommunautaires (13% du territoire) : le Gers (22km<sup>2</sup>), la Baïse (149km<sup>2</sup>) et la Save (16km<sup>2</sup>),
- L'ensemble du bassin versant de l'Ourse, soit 173km<sup>2</sup>, avec quelques affluents de la Garonne et quelques km de berges rive gauche de la Garonne (11km<sup>2</sup>), soit 13% du territoire,
- L'amont du bassin versant de l'Adour qui représente 195km<sup>2</sup> soit 14 % du territoire.

Une particularité du territoire est la présence du canal de la Neste, long de 29 km, qui permet de dériver de l'eau pour alimenter 17 rivières de Gascogne. Ces alimentations se font grâce à la présence

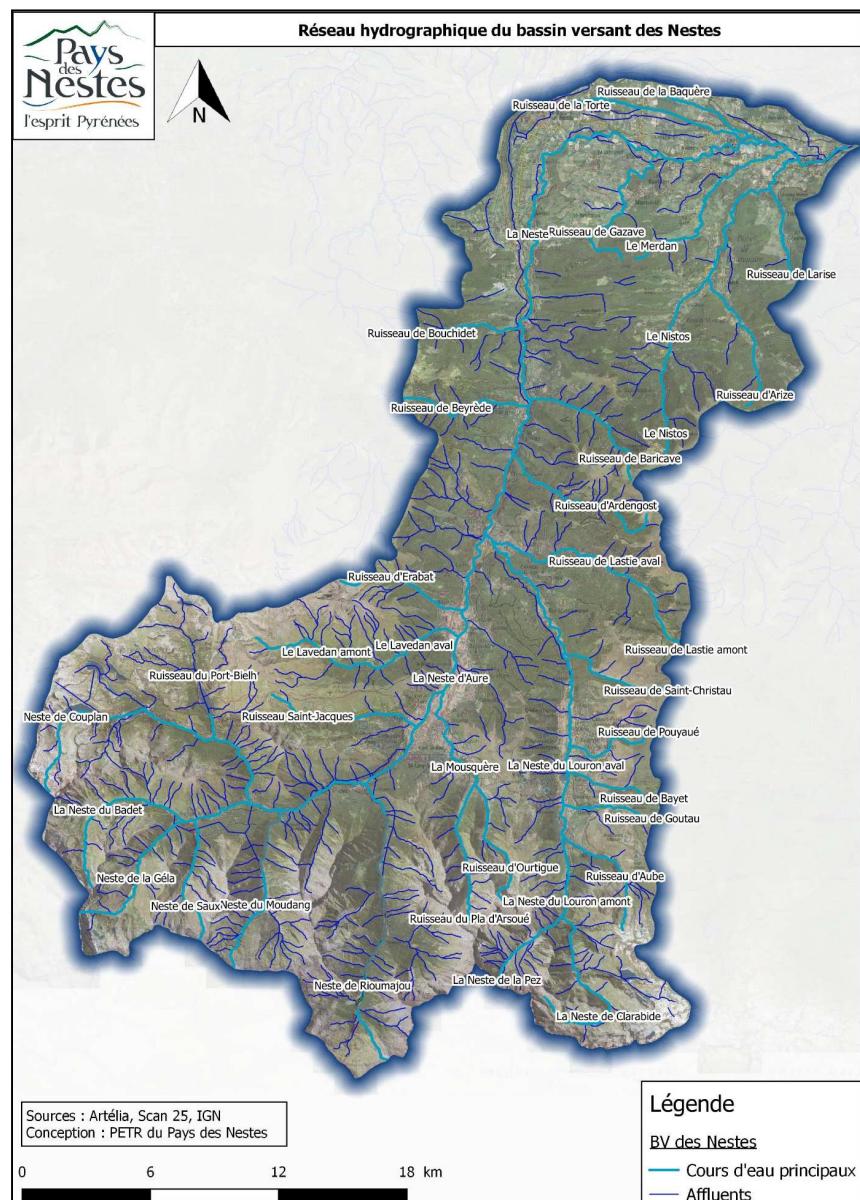
de grands barrages hydroélectriques en montagne qui permettent de stocker la ressource lors de la fonte nivale (mai juin) pour ensuite la redistribuer en période d'usages et d'étiages (juillet-octobre). Il permet de soutenir les besoins des rivières aval, d'eau potable, industriel et agricole.

Une seconde particularité est le statut de Domaine Public Fluvial (non-navigable) de la Neste d'Aure puis la Neste de St Lary à la confluence avec la Garonne.

La loi MAPTAM et la loi Notre ont mis en place une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les Communautés de Communes. La volonté de l'Etat et des financeurs est une structuration en bassin versant pour permettre une cohérence d'intervention à l'échelle du bassin versant et pour garantir une solidarité amont aval.

Ainsi, chaque bassin versant du territoire du PETR du Pays des Nestes est géré par une structure spécifique et le PETR est chargé de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Neste depuis 2019 par le transfert des Communautés de Communes concernées (CCAL, CCPL et CCNB).

Dans les paragraphes suivants, seul le bassin versant de la Neste est présenté.



## b) Etat des cours d'eau

- Des cours d'eau de bonne qualité

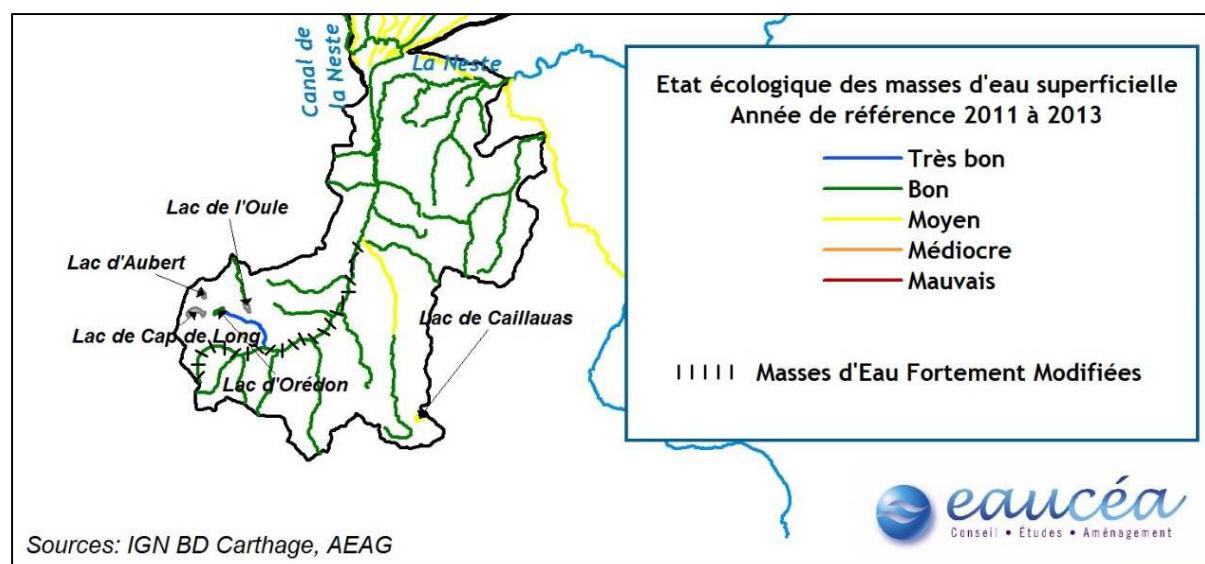
La masse d'eau est une notion introduite par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour désigner une partie de cours d'eau, de nappes d'eau souterraines ou de plan d'eau. Pour les cours d'eau, elle est définie en fonction de la taille du cours d'eau et de la notion d'hydro-écorégion. Ces masses d'eau sont regroupées en type homogène qui sert de base à la définition de la notion de bon état au titre de la DCE.

Une masse d'eau est donc une unité d'évaluation de l'état écologique.

L'état de ces masses est déterminé par plusieurs critères :

- Pour les cours d'eau : état écologique et état chimique,
- Pour les nappes d'eau : quantité et état chimique.

Sur le bassin versant de la Neste, 31 masses d'eau sont recensées : 29 masses d'eau superficielles (24 « rivières » et 5 « lacs ») et 2 masses d'eau souterraines géographiquement associées.



Globalement, les masses d'eau du bassin versant sont en bon état écologique. La Neste du Couplan est la seule à être en très bon état écologique. Plus de la moitié des masses d'eau sont en bon état chimique sans ubiquiste. Cependant, le Nistos et la Neste (FRFR250) est en mauvais état avec ubiquiste en raison de la présence de mercure.

Le déclassement en état moyen de la Neste du Louron en aval d'Avajan et du ruisseau de la Baquère résulte des pressions hydromorphologiques (milieu et morphologie du ruisseau).

Seule la Neste d'Aure de sa source au confluent de la Neste de Clarabide (Louron) (FRFR248) est classée en masse d'eau fortement modifiée (MEFM). Ceci s'explique en raison d'une pression

modérée sur la continuité piscicole et élevée sur la continuité sédimentaire, d'une succession d'usines hydroélectriques/barrages. Le retour au bon état nécessite l'arrêt de la production hydroélectrique.

D'après l'état des lieux réalisé en 2013, les pressions exercées sur ces masses d'eau sont souvent liées à la continuité écologique et/ou au débit. C'est le cas pour la Neste de la Géla, la Neste de Clarabide et la Neste de la Pez, la Mousquère, la Neste du Louron, le ruisseau de l'Arize et la basse Neste (aval du barrage de Sarrancolin).

Les autres pressions relevées concernent les pollutions ponctuelles domestiques sur le Lavedan, ou industrielles sur la basse Neste. Des pressions de pollutions diffuses agricoles sont significatives sur le Merdan et la Baquère. Seul le ruisseau d'Arize connaît une pression significative pour les prélèvements d'AEP.

La présence d'espèces exotiques envahissantes et leur progression sont constatées sur les berges de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant de la Neste avec une dominance de trois espèces : la Renouée du Japon, le Buddleia de David et la Balsamine de l'Himalaya.

Il n'y a pas de schéma directeur des déchets flottants mais des actions de nettoyage des rivières et le ramassage des déchets lors des chantiers en rivière sont réalisés par le PETR du Pays des Nestes.

Le PETR du Pays des Nestes participe depuis 2015 au réseau de mesures de l'Agence de l'eau. Ces mesures, réalisées pendant 3 ans pour certaines, ont permis de qualifier les masses d'eau et ne seront pas forcément renouvelées. Certaines mesures, en aval des stations d'épuration problématiques de Capvern et de Lannemezan, permettent de vérifier l'efficacité des décisions mises en œuvre. Dans l'ensemble, les masses d'eau du territoire sont de bonne ou très bonne qualité mesurée.

Depuis 2016, un suivi de la qualité du milieu aquatique est réalisé dans le cadre du contrat de bassin en complément de ceux effectués par EDF et la Fédération de pêche Hautes-Pyrénées.



Le constat est que peu de données existent sur l'état de la population piscicole en aval de la prise d'eau du canal de la Neste à Sarrancolin, considérée localement comme très impactée par un débit

faible et par le colmatage par les matériaux fins. Ainsi, le suivi de la qualité du milieu se traduit par la réalisation d'une pêche électrique sur deux secteurs de la Neste : Izaux et Sarrancolin-Rebouc.

Les premiers résultats n'étant pas satisfaisants, ce suivi est reconduit chaque année. Par la suite, il est constaté que la population de truites au niveau de Lortet reste à un niveau d'abondance assez faible mais avec une abondance d'alevins importante du fait d'un recrutement exceptionnel en 2019. Il en est de même pour le secteur d'Anères, les truites y sont moins abondantes mais le milieu reste productif avec beaucoup d'alevins. Pour la première fois en 2020, la présence d'un barbeau a été relevé, signe d'un réchauffement des eaux, accentué par l'étiage sévère de l'été 2020 sur la basse Neste où le Débit minimum biologique (DMB) en aval de la prise d'eau de Sarrancolin était de 4 m<sup>3</sup>.

Le transit sédimentaire de l'amont vers l'aval est fortement perturbé par la présence de nombreux ouvrages hydroélectriques le long des cours d'eau. Pour améliorer ce transport, une Commission Locale d'Information (CLI) est créée en 2016, composée d'une vingtaine d'acteurs. Elle est chargée d'organiser et suivre ces opérations de transparence encadrée par un arrêté préfectoral pour la coordination de cette opération. Par ailleurs, les consignes de crues des ouvrages gérées par EDF ont été abaissées pour favoriser le transit sédimentaire.

- *Une ressource en eau fragilisée par le changement climatique*



Actuellement, plusieurs outils et gestionnaires (Plan Gestion des Etiages (PGE), Organisme Unique de Gestion Collective (OUCG) de l'eau d'irrigation, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)) existent sur le territoire pour la gestion quantitative de l'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne en émergence a pour but d'harmoniser cette gestion à l'échelle du territoire élargi Neste et Rivières de Gascogne. Ce projet a mis et mettra beaucoup d'années avant d'être abouti.

En attendant, la gestion quantitative de l'eau est réalisée par la CACG, en tant que gestionnaire du canal et du système Neste, pour maintenir les usages sur les rivières de Gascogne sans pénaliser ceux sur la Neste. Les années sèches des dernières années montrent que la gestion réalisée jusqu'à présent arrive à ses limites.

Pour se préparer au changement climatique à venir, plusieurs projets voient le jour :

- SAGE Neste et Rivières de Gascogne : porté par le Conseil Départemental du Gers, est un projet sur le long terme, outil de planification qui sera abouti en 2024. Il traite aussi de la qualité de l'eau.
- Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA) : porté par le Conseil Départemental de Haute-Garonne, projet ayant pour but de proposer un ensemble d'actions concrètes pour la gestion quantitative future avec une concertation citoyenne.

Concernant la gestion des inondations, les crues d'octobre 2012 et de juin 2013 ont mis en exergue la vulnérabilité du territoire et a entraîné une véritable prise de conscience des élus sur la nécessité de se regrouper pour travailler ensemble en matière de prévention des inondations.

En effet, plusieurs crues historiques ont provoqué d'importants dommages par le passé, de nombreux secteurs vulnérables sont identifiés sur le territoire (plaine de St-Lary-Vielle-Aure, Bordères-Louron, Lortet, Bizous, Mazères...) avec plus de 1 600 habitants vivant en zone inondable.

Par ailleurs, il est constaté une mobilité historique du lit de la Neste dans les plaines alluviales mettant en exergue l'importance de préserver ces espaces. Enfin, un fort transport solide existe sur l'amont du bassin versant mais il est court-circuité par de nombreux ouvrages en travers (seuils, barrages hydroélectriques...).

Ainsi, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est mis en œuvre depuis 2017 jusqu'à 2023 par le PETR du Pays des Nestes de sur le bassin de la Neste, comprenant 37 actions. Il a pour but de :

- Organiser la gouvernance à l'échelle du bassin
- Favoriser le développement de la culture du risque
- Améliorer la prévision et l'alerte aux inondations
- Mieux intégrer le risque d'inondation dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
- Mieux prendre en compte le caractère hydromorphologique du cours d'eau
- Protéger et sécuriser les enjeux vulnérables aux crues

En parallèle, un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est mis en œuvre depuis 2016, comprenant une vingtaine d'actions, ayant pour objectif :

- Intégrer les mesures de gestion dans les actions opérationnelles de planification territoriale
- Capitaliser l'information sur le territoire
- Favoriser la biodiversité et la qualité des milieux
- Améliorer la continuité écologique et sédimentaire
- Favoriser l'espace de mobilité et l'hydromorphologie du territoire

- Agir sur les enjeux existants en intégrant la sensibilité et les pressions liées au milieu naturel
- Améliorer l'état de la ripisylve
- Accompagner le cours d'eau pour préserver les zones à enjeux spécifiques

### **c) L'eau potable et l'assainissement**

- ***Alimentation en eau potable***

A l'échelle du PETR du Pays des Nestes, on dénombre plus de 160 captages d'eau potable en eaux souterraines et 1 captage en eaux superficielles allant des captages de 5 000m<sup>3</sup>/j à 2m<sup>3</sup>/j. Le diagnostic du Contrat Territorial de Bassin (CTB) en 2014 fait état :

- De nombreux captages dont le périmètre de protection n'est pas encore en place,
- Des réseaux de distribution de l'eau potable vieillissants, avec des fuites et pas toujours de compteurs, des problèmes de turbidité, parfois des contaminations bactériologiques,
- Des prix très variables limitant parfois l'octroi d'aides.

- ***Assainissement***

A l'échelle du PETR du Pays des Nestes, le diagnostic du Contrat Territorial de Bassin (CTB) en 2014 fait état :

- De la présence de 37 stations d'épuration de 21 000 à 50 équivalents habitants, souvent en zone de montagne.
- Des installations complexes dues à la géographie locale, des réseaux vieillissants, des problèmes d'eaux claires parasitaires et des coûts de mise aux normes élevés, quelques installations dont les traitements ne sont pas toujours suffisants.
- Des exutoires n'ayant pas des débits naturels, pouvant masquer un état du cours d'eau redilué au niveau des stations de mesures.
- Des assainissements individuels majoritaires en zone de piémont, avec des diagnostics réalisés dans de nombreuses communes.
- Un nombre significatif de points noirs : de 2 à 25 % selon les secteurs.

## IV. ANALYSE TERRITORIALE

### IV.1. Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Santé	- Un nombre de professionnels de santé actuellement suffisant	- Un accès aux soins pouvant être difficile du fait des temps de déplacements (relief, climat) - Un manque de médecins spécialistes	- La sensibilisation en cours des médecins internes (hôpital de Tarbes) - Le développement du numérique et de la télémédecine - Le développement d'un réseau de maisons de santé	- De nombreux départs à la retraite prévisibles de médecins - L'incertitude sur le maintien de médecins dans les stations de ski - La fermeture d'unités de l'hôpital de Lannemezan
Services	- Des services présents sur l'ensemble du territoire  - Une diversité d'équipements de loisirs et sportifs  - Un réseau d'aide à domicile important et des maisons de retraite  - Des projets éducatifs territoriaux couvrant la majorité du territoire	- Un déficit de lieux de garde pour la petite enfance en secteur de montagne  - La saturation des centres d'accueil pour personnes âgées  - Un manque de visibilité des services et structures existants (aidants, clic, accueil de jour, etc.)	- Une population en augmentation  - Le développement de la silver économie  - Le développement de structures intergénérationnelles  - Des protocoles avec l'Education Nationale pour la structuration du réseau des écoles rurales et de montagne	- La fermeture de certains services publics  - Un risque de déconnexion montagne/piémont/pôles urbains  - La saturation des centres d'accueil de personnes âgées  - L'isolement de personnes âgées  - La fermeture de centres de loisirs associatifs
<b>Enjeux : Renforcer l'accès aux services (publics et marchands) et aux soins</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le renforcement du niveau d'équipements, la complémentarité et une meilleure répartition géographique des services à l'échelle du territoire</li> <li>➤ La mutualisation et le développement concerté de l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux...), le maintien de leur attractivité</li> <li>➤ Le renouvellement de la démographie médicale</li> <li>➤ Le maintien d'une offre scolaire de proximité et de qualité</li> <li>➤ Le renforcement de l'accueil de la petite enfance en veillant à organiser le service (travail saisonnier, horaires atypiques, ...)</li> <li>➤ Le renforcement des services pour gérer au mieux le vieillissement de la population (maintien à domicile des personnes âgées, structures d'hébergements adaptées, hospitalisation de jour...)</li> </ul>				

### IV.2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Habitat et logement	- Une offre globalement suffisante : 30 700 logements sur le territoire  - Une disponibilité importante sur le nord du territoire	- Une répartition inégale entre le nord et le sud  - Une pression importante sur les zones touristiques posant des problèmes pour l'accès à la résidence principale  - Un déficit de logements pour les travailleurs saisonniers  - Un parc globalement ancien en risque de	- 2 OPAH sur l'ensemble du territoire (OPAH Aure-Louron, OPAH Plateau de Lannemezan/Neste Barousse)  - Des aides à la rénovation énergétique	- Une vacance qui augmente corrélée au vieillissement des habitations  - Un déséquilibre entre l'offre et la demande en résidences principales  - Un étalement urbain qui comporte des risques : dégradation des paysages, liaisons aux réseaux, poids économique pour les

		dégradation		collectivités - Une désertification des villages en dehors des périodes touristiques
<b>Commerces de proximité</b>	- Des commerces présents sur l'ensemble du territoire notamment sur les pôles structurants  - Une organisation du développement commercial pour répondre à la demande locale	- Une dynamique de démarches collectives encore limitée	- L'attractivité du cadre de vie des villages - Le développement de l'économie résidentielle - Le développement de tiers-lieux favorisant le travail à distance et par conséquent la consommation locale	- Des zones commerciales dont la répartition locale peut engendrer des tensions concurrentielles  - Une concurrence extérieure au territoire (Tarbes, Saint Gaudens) - Le risque de fermeture des commerces de proximité
<b>Enjeux : Revitalisation des bourgs-centres</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une recherche de complémentarités commerciales entre communes des fonds de vallées et les stations d'altitude</li> <li>➤ Diversification de l'offre commerciale (pas uniquement des magasins de vêtement)</li> <li>➤ Une répartition équilibrée des commerces sur le territoire pour préserver les commerces de proximité</li> <li>➤ Le recyclage des biens immobiliers fermés dans les villages (propriétés familiales, anciens centres de vacances...) et la requalification de cet habitat comme réponse au manque de logement permanent</li> </ul>				

### IV.3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Tourisme</b>	- Un territoire attractif, une offre importante et variée été/hiver : sports d'hiver, thermalisme, thermoludisme, activités de pleine nature, Pays d'Art et d'Histoire, cyclotourisme en plein essor...  - 6 offices de tourisme structurés en réseau et des initiatives collectives  - Une capacité d'hébergement importante - Un aéroport de proximité (TLP) - Une autoroute	- Une concentration au sud du territoire (partie montagne) et une mise en valeur inégale des atouts touristiques (déséquilibre nord/sud)  - Un nombre de lits froids en augmentation - Un déficit en hébergements qualitatifs - Un manque de notoriété à l'international - Des problèmes d'accessibilité aux équipements - Des flux à saturation sur certains sites	- Des potentiels à exploiter dans le piémont et le nord du territoire : tourisme vert, patrimonial, gastronomique...  - Le Contrat de Destination Pyrénées - Proximité avec l'Espagne - Avenir Montagne - Des démarches en cours pour la remise en marché des lits froids - Le développement du numérique : applications numériques, e-tourisme - la proximité des Grands Sites régionaux - le développement du cyclotourisme - Des structures de mutualisations pour les stations de ski (N'Py, Altiservice, Compagnie des Pyrénées)	- L'avenir des résidences de tourisme : sortie de dispositifs fiscaux, création de lits froids...  - Un marché du ski en tension (baisse de la fréquentation), un équilibre financier fragile des stations de sports d'hiver - La concurrence de destinations - Les vulnérabilités climatiques
<b>Agriculture</b>	- Une activité agricole encore très présente  - Des productions diversifiées et de qualité, des démarches qualités	- Un vieillissement des chefs d'exploitations posant le problème de la reprise, un nombre d'exploitations en diminution  - Une déprise sur les zones	- La politique nationale en faveur de l'agriculture biologique et le développement des démarches Qualité  - Le développement	- La crise de la filière laitière  - Une pression foncière importante notamment sur les zones péri-urbaines

	<p>et des filières structurées autour de productions identitaires (porc noir, châtaigne, fromage de Barousse, etc...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau de producteurs organisé en circuits courts, des débouchés grâce au tourisme</li> <li>- Une pluriactivité grâce au tourisme</li> </ul>	<p>agro-pastorales,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une insuffisance d'outils de transformation</li> </ul>	<p>des circuits courts et de la vente aux supermarchés locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Projet Alimentaire de Territoire</li> <li>- La gastronomie, les marchés et manifestations locales</li> <li>- Des expériences de maîtrise collective des estives</li> <li>- Des démarches collectives pour valoriser, transformer</li> </ul>	<p>(concurrence)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La déprise agricole sur les zones intermédiaires de montagne</li> <li>- La non-transmission des exploitations</li> </ul>
<b>Industrie et artisanat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pôle industriel et des réserves foncières pour l'installation de nouvelles activités au Nord</li> <li>- La proximité des dessertes autoroutières</li> <li>- La présence d'activités extractives (chaux, marbre)</li> <li>- De nombreuses entreprises de construction dans le sud grâce au développement touristique</li> <li>- Une filière bois vieillissante</li> <li>- Une filière hydrogène à installer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de lisibilité des zones d'activités sur la partie montagne</li> <li>- Des zones artisanales dont la répartition peut induire des tensions concurrentielles au sein du territoire</li> <li>- Une présence importante de micro-entreprises</li> <li>- Le déclin continu des bassins industriels</li> <li>- Un manque d'espace à louer à proximité de l'axe A64</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de tiers-lieux</li> <li>- Des capacités d'accueil d'entreprises industrielles</li> <li>- Une présence importante de micro-entreprises</li> <li>- Le potentiel de développement de la filière bois</li> <li>-Une forte culture industrielle et de nombreux partenariats pour attirer de nouvelles industries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des menaces économiques dépassant l'échelle du territoire (maîtrise locale sur l'avenir très limitée)</li> <li>- La concurrence d'autres sites régionaux</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une offre scolaire bien répartie jusqu'au lycée</li> <li>- La présence d'unités de formation continue adulte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des écoles fragilisées par de faibles effectifs et peu de structures périscolaires sur certains secteurs de montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement du numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La baisse des effectifs scolaires dans certaines communes isolées</li> </ul>
<b>Desserte numérique et téléphonique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une desserte d'une relative qualité</li> <li>- La fibre optique installée sur les grands axes</li> <li>- La présence de pôles de compétences sur les NTIC (ex : CETIR, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de zones blanches</li> <li>- Une forte hétérogénéité des débits selon les secteurs géographiques</li> <li>-Une couverture ADSL incomplète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le schéma départemental d'aménagement numérique et les programmes régionaux et nationaux de développement du très haut débit</li> <li>- Le déploiement de la fibre optique chez l'abonné par le CD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie des opérateurs de réseaux</li> <li>- Le peu d'emprise des collectivités locales sur leurs dessertes</li> </ul>
<b>Patrimoine naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine riche en biodiversité et milieux</li> <li>- Un réseau hydrographique important</li> <li>- La présence de nombreux espaces protégés</li> <li>- Une grande qualité paysagère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une majorité des communes de montagne concernée par au moins 5 risques majeurs naturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi sur la biodiversité</li> <li>- Les Trames Vertes et Bleues</li> <li>- Sites Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les risques de pollutions (eau-air-sol)</li> <li>- Le changement climatique</li> <li>- L'impact des projets d'aménagement</li> </ul>
<b>Patrimoine</b>	- Un patrimoine	- Des mises en valeur inégales	- La proximité de	- la diminution des

<b>culturel</b>	historique et religieux important et varié : label Pays d'Art et d'Histoire Aure-Louron, nombreux sites classés, patrimoine préhistorique, petit patrimoine bâti rural, chemins de St Jacques... - L'existence d'un Projet Culturel de Territoire - Le patrimoine immatériel avec les "brandons" reconnus par l'UNESCO	sur le territoire (déséquilibre nord/sud)	Lourdes (tourisme religieux) - La Proximité du site de Saint-Bertrand-de-Comminges Valcabrère (Grand Site Occitanie en cours de labellisation Grand Site de France). - La proximité de l'Espagne - Le tourisme industriel : hydraulique, mines de manganèse (Vielle-Aure), marbre (Ilhets), canal de la Neste...	subventions à la culture
<b>Enjeux : L'attractivité du territoire</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La valorisation des nombreux atouts du territoire : proximité des bassins d'emplois tarbais et toulousains, la présence de l'autoroute, du train, de l'aéroport TLP et liaison avec l'Espagne par le tunnel d'Aragnouet-Bielsa, cadre environnemental et paysager...</li> <li>➤ La diversification économique et touristique pour renforcer l'emploi et éviter une spécialisation</li> <li>➤ La réflexion sur l'avenir des stations de skis et l'adaptation de leur activité aux changements climatiques</li> <li>➤ La rénovation des hébergements et des résidences de tourisme en zone de montagne</li> <li>➤ La restructuration progressive de l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée, la création d'activités non délocalisables</li> <li>➤ Le maintien de l'agriculture et de l'artisanat du terroir</li> <li>➤ Le développement d'une offre numérique de qualité (internet et téléphonie mobile) afin de renforcer l'attractivité territoriale (résidentielle ou économique)</li> </ul>				

#### IV.4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Accessibilité</b>	- Un territoire au carrefour de grands axes et bien équipé en infrastructures (autoroute, ferroviaire, aéroports...) - Un accès à l'Espagne grâce au tunnel d'Aragnouet-Bielsa	- Des routes secondaires sinueuses et étroites, des problèmes ponctuels de déneigement et de sécurisation - Des phénomènes d'encombrements saisonniers liés aux flux touristiques - Une liaison avec l'Espagne (D929) sous-dimensionnée	- La modernisation de la ligne SNCF Toulouse-Tarbes - L'ouverture de la ligne SNCF Montréjeau - Luchon	- La fermeture de lignes ferroviaires ou la diminution des fréquences - L'exposition des routes secondaires aux risques naturels
<b>Mobilité</b>	- Un réseau départemental et régional de transports en commun desservant l'axe nord/sud - Un accès aux domaines skiables possible sans utilisation de la voiture : St Lary et Loudenvielle depuis le centre-bourg - La mise en place localement de navettes	- Des transports en communs peu développés et un nombre de passage limité - L'absence de dessertes locales transversales (Est/Ouest) - Des temps de trajets à l'intérieur du territoire pouvant être longs - Des difficultés de déplacements liés au relief et au climat	- Le projet de plateforme multimodale collaborative et durable à proximité de l'A64 - Un potentiel de développement du covoiturage (proximité A 64, accès aux stations...) - Le développement des tiers-lieux - Le projet départemental de déploiement bornes de recharge véhicules	- Une trop forte dépendance à la voiture - La diminution des fréquences voire la suppression de certaines lignes de transports en commun - La baisse de la qualité du service (ex : retards...)

		électriques	
<b>Enjeux : mobilités locales et accessibilité</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'amélioration de l'accessibilité par les transports en commun grâce à une meilleure coordination train/bus</li> <li>➤ L'harmonisation des services de transports sur les zones denses et le renforcement des liaisons inter-urbaines</li> <li>➤ Le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes</li> <li>➤ Le développement des transports alternatifs au transport individuel (covoiturage...)</li> <li>➤ Le développement des liaisons douces (voies cyclables) ainsi que des circuits VTT, cyclotourisme et chemins de randonnées pourrait renforcer l'attractivité touristique</li> </ul>			

## IV.5. La transition écologique et énergétique

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Forêt et filière bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une couverture forestière importante</li> <li>- Une charte forestière et des plans de développement de massifs</li> <li>- Un début d'organisation de filière professionnelle</li> <li>- Une marque Bois des Pyrénées pour valoriser le bois local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des contraintes d'exploitation importantes en montagne entraînant une sous-exploitation de la forêt</li> <li>- Une forêt privée morcelée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appel à projets Dynamic Bois</li> <li>- L'Appel à Manifestation d'Intérêt Bois d'Occitanie</li> <li>- La demande croissante en énergies renouvelables</li> <li>- La signature du Pacte Construction bois</li> <li>- La crise post-covid sur le matériau bois met en valeur la ressource locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La baisse de la valeur ajoutée du bois local</li> <li>- Une filière d'approvisionnement captive (pâte à papier)</li> <li>- L'abandon de la récolte du bois</li> </ul>
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ressources naturelles disponibles pour la production d'énergies renouvelables</li> <li>- 2 territoires labellisés TEPCV</li> <li>- Une plateforme Bois énergie labelisée Qbéo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte contrainte pour le développement éolien et photovoltaïque</li> <li>- Une faible capacité de production d'énergie hydroélectrique et des impacts sur le fonctionnement des rivières</li> <li>- Des logements anciens énergivores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé</li> <li>- Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques</li> <li>- La loi sur la Transition Energétique</li> <li>- La mise en place d'un PCAET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le risque de dépendance énergétique</li> <li>- Les besoins croissants en énergie</li> </ul>
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une biodiversité riche et variée comptant de nombreuses espèces endémiques</li> <li>- Des pratiques agricoles supports de biodiversité (coteaux)</li> <li>- De nombreux espaces protégés</li> <li>- Un réseau hydrographique très développé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La déprise agricole sur certains secteurs</li> <li>- Certains sites remarquables insuffisamment valorisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La loi sur la Biodiversité</li> <li>- La présence du Parc National des Pyrénées Actions PNP</li> <li>- Notoriété du patrimoine naturel</li> <li>- le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées pour 27 communes en Neste Barousse</li> <li>- Le programme Zéro Phyto</li> <li>- Contrats Natura 2000</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pressions urbaines et touristiques sur les écosystèmes et des risques de pollutions</li> <li>- Le changement climatique</li> </ul>
Eau et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ressource en eau importante mais fragile</li> <li>- La mise en place de démarches territoriales de gestion de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un assainissement individuel à améliorer sur certains secteurs</li> <li>- De nombreuses communes exposées aux risques naturels et non dotés d'un Plan Communal de Sauvegarde</li> <li>- Des ouvrages de protection contre les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PAPI et PPG</li> <li>- La mise en place d'une gouvernance de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accroissement de la demande en eau à l'aval du bassin versant</li> <li>- Le développement de plantes invasives</li> <li>- Les risques de pollution et d'inondation</li> <li>- Le changement climatique</li> </ul>

		inondations non classées au regard de la réglementation		
Développement durable	- Plusieurs Agendas 21 locaux  - Des actions du SNECTOM du Plateau pour la prévention des déchets	- Un traitement des déchets externalisé	- Le développement de l'économie circulaire et du réemploi  - Des stations de sports d'hiver certifiées QSE  - l'application de la Cop 21	
<b>Enjeux : transition écologique et énergétique</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La valorisation énergétique des ressources naturelles : biomasse, géothermie, photovoltaïque, ressources minières... dans le respect des sensibilités environnementales</li> <li>➤ Le développement du bois-énergie et la création de valeur ajoutée sur la filière bois</li> <li>➤ La réduction des consommations d'énergies et la rénovation énergétique de bâtiments, la réduction de la précarité énergétique des ménages</li> <li>➤ L'amélioration de la qualité de la ressource en eau</li> <li>➤ La prévention des risques naturels et la protection des personnes et des biens</li> <li>➤ Le maintien et le développement des dynamiques de développement durable</li> <li>➤ Le maintien des actions pédagogiques autour des sites protégés</li> </ul>				

#### IV.6. La cohésion sociale

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Emploi	- Un taux de chômage inférieur aux moyennes départementales et nationales dans le sud du territoire  - La présence d'un GIPE pour les travailleurs saisonniers  - Présence d'un groupement d'employeur (GEVAL)	- Des qualifications inadaptées aux besoins des employeurs (tourisme)  - Un chômage de longue durée important  - Un caractère saisonnier des offres qui n'apporte pas de stabilité	- Le regroupement des employeurs et le développement de la pluriactivité  - le poids du secteur touristique en augmentation  - Le développement du travail à distance	- Les difficultés des secteurs industriels et agricoles  - La diminution de la population active
Culture	- Un Projet Culturel de Territoire  - Une offre diversifiée et complète, des acteurs mobilisés, des évènements toute l'année  - Une incidence positive sur l'économie locale	- La saisonnalité de l'offre dans les zones touristiques  - Une offre plus éparses au nord du territoire	- Le renouvellement du Projet Culturel de Territoire  - Le centre culturel de la Maison du Savoir  - une Scène Nationale (Parvis à Tarbes)	- La diminution des subventions à la culture  - Le désengagement des acteurs par manque de moyens
Lien social et solidarités	- Un tissu dense d'associations et un réseau d'acteurs impliqués	- Des moyens financiers et humains limités	- Un tissu associatif important et actif sur l'ensemble du Pays	- la diminution des subventions aux associations
<b>Enjeux : cohésion sociale</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutenir le développement culturel et concevoir la culture comme un axe de développement territorial</li> <li>➤ Favoriser l'économie sociale et solidaire par l'accompagnement des démarches en réseau et des actions collectives</li> <li>➤ Structurer le territoire en développant les solidarités et en faisant de l'accès à l'égalité un facteur de cohésion sociale (exemple : égalité hommes-femmes)</li> </ul>				

## V. AMBITIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au regard de l'analyse territoriale, de l'expression des enjeux et de la synthèse du travail de concertation réalisée par le CEREMA, le présent contrat fixe 3 grandes ambitions associées à plusieurs orientations stratégiques et projets d'actions qui seront évalués et modifiés si besoin après validation du Comité de Pilotage.

### ***V.1. Ambition I : un territoire d'accueil et du bien vivre ensemble***

Le PETR du Pays des Nestes est un territoire qui se veut être un territoire d'accueil permettant de vivre dans un espace au cadre de vie exceptionnel, à l'identité patrimoniale et culturelle forte, connecté aux pôles urbains de Tarbes, de St-Gaudens et de Toulouse et bénéficiant d'un certain niveau de services et d'équipements. Toutefois, la consolidation et le renforcement de sa capacité d'accueil est primordiale.

#### ***a) Orientations stratégiques***

- ***Orientation stratégique n°1 : Renforcer l'accès aux services et équipements***
  - Conforter l'offre de services sur tout le territoire et renforcer les infrastructures d'accueil (petite enfance, offre scolaire, maintien à domicile ou en hébergements adaptés des personnes âgées...)
  - Mutualiser et développer l'offre en équipements (sportifs, culturels, commerciaux...)
  - Renforcer l'attractivité médicale pour une meilleure adéquation aux besoins de santé, notamment en lien avec le vieillissement de la population
- ***Orientation stratégique n°2 : Participer à la revitalisation des bourgs-centres/Petites Villes de demain***
  - Poursuivre et déployer les programmes d'aménagements des Bourgs-centres et des Petites Villes de demain
- ***Orientation stratégique n°3 : Renforcer et dynamiser la vie et le lien social dans les villages de manière équilibrée***
  - Requalifier le bâti vacant et les friches, pour augmenter la capacité de logements pour de l'habitation permanente ainsi que pour la création d'activités (associatives, économiques...)

- Favoriser l'installation de jeunes ménages via le montage de programmes d'accès à la propriété intégrant des dispositifs de lutte contre la spéculation foncière
- Renforcer le maillage de commerces de proximité (fixes et ambulants) et d'espaces de rencontres en veillant à ne pas déstructurer le tissu existant
- *Orientation stratégique n°4 : Accompagner les usages du numérique en parallèle au déploiement de la fibre*
- *Orientation stratégique n°5 : Soutenir le développement culturel*
  - Renforcer l'offre et les lieux de culture
  - Accueillir des lieux de création
  - Trouver un équilibre d'offres culturelles entre le numérique et le présentiel
  - Développer les liens avec la scène nationale du Parvis à Tarbes
- *Orientation stratégique n°6 : Encourager les espaces de dialogue pour favoriser l'engagement citoyen*
  - Installation du Conseil de Développement du PETR du Pays des Neste

#### **b) Projets d'actions**

- Création de la halle couverte de Saint-Lary-Soulan
- Rénovation de la crèche Zébulon à Adervielle-Pouchergue
- Création d'un cinéma 3 salles avec un espace de restauration à Lannemezan
- Réhabilitation du cinéma le Lary – St Lary Soulan
- Création d'un centre aquatique intercommunal à Lannemezan répondant aux besoins du territoire du PETR et au-delà.
- Transformation de l'ancienne patinoire en salle polyvalente – St Lary Soulan
- Réhabilitation des courts de tennis – St Lary Soulan
- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Pays d'Art et d'Histoire – Communauté de communes Aure Louron
- Aménagement du Pré Lagleize à Lannemezan pour créer un espace dédié à la jeunesse afin de renforcer une attractivité de la ville répondant aux besoins du territoire : un city

stade, un skate parc, des espaces d'échanges intergénérationnels, le local jeune, le club house des clubs sportifs, un mur d'escalade....

- Construction d'un city stade pour une dynamique jeunesse inter-communale – Capvern – Galan – Lannemezan (en complément de La Barthe de N et Hèches) - Vielle-Aure - Guchan
- Création de logements inclusifs pour séniors handicapés, autistes et handicapés - Lannemezan
- Création de logements inclusifs pour séniors – Bize
- Réhabilitation de la maison Molié en logements, espace associatif et commerces – Arreau
- Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite (friche) à Anères en lieu à usages multiples (logements, espace de coworking, lieu culturel)
- Réhabilitation du presbytère et du bâti adossé en logements et commerces – Vielle-Aure
- Réhabilitation du musée de la mine - Vielle-Aure
- Requalification de la friche du Préventorium en quartier durable (type Ecoquartier) – Guchen
- Création d'une dynamique street-art sur le CM10 avec développement sur l'ensemble du territoire (visuel, musical, danse, skate...)
- Création pôle périscolaire intercommunal - CCNB
- Aménagement espaces publics et cheminement équipements scolaires et sportifs – St Laurent de Neste
- Aménagement Espace France Service – St Laurent de Neste
- Travaux équipement sportifs et associatifs – St Laurent de Neste
- Construction Mairie et espaces publics mutualisés – Nistos
- Création Village Vacances/Répit aidants-aidés -St Laurent de Neste/Aidant Aidés 65
- Création Habitats inclusifs et répit aidants-aidés autisme -SCIC HAPPY/Bertren
- Création Tiers lieu et logements publics – Bertren
- Extension du quartier du lac - Mauléon-Barousse
- Mise en place de bornes de rechargement électrique vélos en gare ferroviaire – Loures-Barousse
- Aménagement de cheminements publics – Loures-Barousse

- Création d'un chemin communal entre le lotissement du Bernissa et le groupe scolaire Loures-Barousse
- Aménagement espaces et cheminement publics – Mauléon-Barousse

## **V.2. Ambition II : un territoire économiquement attractif**

Le PETR du Pays des Nestes entend être un lieu attractif pour entreprendre et travailler afin de créer des emplois, de la valeur ajoutée ancrée sur notre territoire, alliant valorisation des richesses et savoir-faire, innovation et préservation voire régénération du milieu, à l'image du concept d'économie symbiotique.

### **a) Orientations stratégiques**

- ***Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'attractivité économique du territoire, créatrice d'emplois et d'activités valorisant durablement les ressources du territoire***
  - Faciliter les conditions d'installation d'entreprises (immobilier, mise en réseaux...)
  - Développer les technologies vertes (hydrogène, photovoltaïque, éolien, biomasse...)
  - Former aux métiers de demain (agroécologie, technologies vertes, numérique ...)
  - Restructurer de manière progressive l'industrie locale vers de nouvelles activités à forte valeur ajoutée
- ***Orientation stratégique n°8 : œuvrer au renforcement de l'attractivité touristique du territoire, facteur d'équilibre territorial, économie et social***
  - Construire une stratégie touristique partagée sur les 3 EPCI prenant en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique
  - Renforcer la diversification des activités vers un tourisme toutes saisons (s'émanciper du « tout neige ») et accompagner la structuration d'une offre touristique complémentaire
  - Accompagner le développement touristique durable (slow tourisme) en particulier sur les secteurs de moyenne montagne
  - Coordonner la gestion et la valorisation du réseau de sentiers sur l'ensemble des EPCI
  - Préserver et mettre en valeur les sites naturels d'exception
  - Soigner la qualité des paysages dans les villages et le long des routes
  - Conforter la destination thermale (et thermo-ludique) du territoire

- Poursuivre la requalification du parc de logements touristiques : Inciter à la rénovation des hébergements et résidences de tourisme pour les adapter à la clientèle et accompagner la montée en gamme des établissements
- Inciter à une meilleure performance énergétique des hébergements
- Engager les actions pour lutter contre les « lits froids »
- Répondre aux enjeux de la mobilité touristique (mobilité des touristes et des actifs de l'économie touristique dont les saisonniers)
- Renforcer les services et équipements touristiques visant un modèle touristique plus durable, résilient, diversifié et équilibrée sur tout le territoire et répondant aux nouvelles demandes

- ***Orientation stratégique n°9 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire***

- Contribuer à l'installation agricole, en privilégiant les pratiques agroécologiques
- Favoriser le développement des filières, outils de production et de mutualisation
- Soutenir les actions visant plus de justice sociale pour l'accès à une alimentation de qualité
- Poursuivre le soutien aux initiatives permettant la consommation locale des produits issus de notre territoire
- Favoriser l'utilisation de produits locaux et bio dans les cantines scolaires du territoire

- ***Orientation stratégique n°10 : Promouvoir le bois local par le soutien à la filière bois énergie et la valorisation dans la construction***

- Structurer la filière bois locale
- Former aux métiers de la forêt et à la gestion durable
- Sensibiliser aux enjeux écologiques et économiques des forêts
- Soutenir financièrement la filière bois pour contribuer à l'installation forestière (Cf installation agricole)
- Mettre en réseau tous les acteurs de la filière bois

**b) Projets d'actions**

- Réhabilitation de l'auberge des IV Véziaux à Payolle
- Projet de création d'un magasin de producteurs sur le Plateau de Lannemezan

- Création de bardage en bois local
- Développement des mobilités douces avec la réalisation du sentier de l'eau dans la vallée du Rioumajou – St Lary Soulan
- Accompagnement et développement de la filière Laine des Pyrénées
- Atelier de transformation collectif alimentaire à Jézeau (privé)
- Atelier de transformation et de découpe à Asque (privé)
- Projet transfrontalier autour de l'alimentation à Esparros
- Actions de sensibilisation autour du goût et de l'alimentation pour les scolaires du Pays des Nestes (MNE65)
- Création d'espaces test agricoles
- Rénovation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un restaurant-gîte – Tramezaygues
- Rachat par la commune d'une maison et d'un commerce en vue du maintien d'un restaurant à Vielle-Aure
- Réhabilitation des friches du CM10 : études, travaux, aménagements... – CCPL
- Création d'un tiers-lieu économique sur le CM10 : production, formations, sport et loisir, services... – CCPL
- Développer les actions de sensibilisation sur l'alimentation durable auprès des plus jeunes – CCPL (MNE65, CPIE65, Moulin de la Ribère)
- Réhabilitation de l'ancien abattoir en atelier de transformation (privé) - Lannemezan
- Etude d'appui et d'accompagnement à la création d'un magasin de producteurs (CCPL)
- Développement touristique 4 saisons des sites de Nistos et Gargas Nestploria – CCNB
- Aménagement Zones activités de Salechan et PPI à St Laurent de Neste - CCNB
- Travaux système traitement UV des eaux de baignade et aménagement ponton sur le site des Ocybelles- CCNB
- Construction local technique et Travaux sécurisation parking et espace public station nordique de Nistos- CCNB
- Extension de l'aire de camping-car - Mauléon-Barousse

- Réaménagement de l'aire de camping-car et rénovation des sanitaires du camping - Loures-Barousse

### **V.3. Ambition III : un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique**

Face à l'urgence climatique, le PETR du Pays des Nestes entend prendre sa part en soutenant les initiatives permettant de limiter les gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques ainsi que les déchets, s'adapter aux risques renforcés par le changement climatique et contribuer à la régénération de la biodiversité.

#### **a) Orientations stratégiques**

- **Orientation stratégique n°11 : Développer la mobilité douce**
  - Développer les équipements et services favorisant les mobilités douces (voies cyclables, parking covoitfrage ...) et renforçant les liaisons interurbaines
  - Développer le TAD, les voitures partagées et le covoitfrage
  - Continuer le développement des tiers-lieux pour limiter les mobilités contraintes
- **Orientation stratégique n°12 : Favoriser la valorisation énergétique dans le respect des sensibilités environnementales et des ressources naturelles**
  - Biomasse, hydroélectricité, photovoltaïque, hydrogène
- **Orientation stratégique n°13 : Réduire la consommation d'énergie à l'échelle du territoire**
  - Améliorer la performance énergétique du bâti public et privé
  - Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- **Orientation stratégique n°14 : Veiller à maintenir la ressource en eau aussi bien quantitativement que qualitativement**
  - Favoriser les pratiques agricoles visant la réduction de consommation d'eau (cultures, couverture des sols...)
  - Accompagner les gestionnaires de la quantité et la qualité de l'eau
  - Mutualiser la gouvernance de l'eau avec les gestionnaires existants et à venir
- **Orientation stratégique n°15 : Renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique**
  - Participer au renforcement de la culture du risque et veiller à la protection des personnes et des biens

- Veiller à la bonne intégration des risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme
- ***Orientation stratégique n°16 : Préserver et régénérer la biodiversité***
  - Améliorer les continuités écologiques (faune, flore, sédimentaire ...)
  - Soutenir les initiatives visant la restauration et la protection de la biodiversité
- ***Orientation stratégique n°17 : Gérer et valoriser nos déchets***
  - Soutenir les initiatives concourant à la réduction des déchets, notamment biodéchets et au réemploi

**b) Projets d'actions**

- Création d'un tiers lieu de métallerie à Lannemezan
- Création d'aires de covoitage
- Réalisation d'une unité de production et de distribution d'hydrogène vert sur le Plateau de Lannemezan
- Développement de la filière industrielle du vélo et des véhicules à mobilité douce
- Création d'une voie à mobilité douce (voie verte) sur le Pays des Nestes
- Création de continuités cyclables entre villages de fond de vallée – Aure Louron
- Création d'une aire de covoitage à la sortie de l'A64 à Lannemezan
- Création de continuités cyclable Plateau de Lannemezan
- Acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE) par le Pays des Nestes
- Evènementiel « diffusion de la culture vélo » par le Pays des Nestes
- Schéma directeur vélo par le Pays des Nestes
- Mise en conformité des digues en systèmes d'endiguement pour la protection de la population face au risque d'inondation
- Travaux de protection des personnes et des biens au niveau des zones à risque
- Mise en place de systèmes d'alerte pour la prévision des crues sur le bassin versant de la Neste

- Création d'outils de communication pour la sensibilisation du risque inondation sur le bassin de la Neste (pose de repères de crues, lettre d'information, plaquettes, sentiers numériques...)
- Sensibilisation de la culture du risque aux scolaires
- Travaux de restauration des cours d'eau (abattage d'arbres, retrait d'embâcles, gestion d'atterrissements...) du bassin versant de la Neste sur la période 2021-2024
- Mise en place de contrats Natura 2000 pour la préservation de la biodiversité.
- Accompagnement des élus pour l'élaboration des Plan Communaux de sauvegarde (PCS) et Document d'Information aux Communes sur les Risques Naturels (DICRIN).
- Volet management et pilotage CRTE : accompagnement acceptabilité sociétale
- Création d'un maillage identitaire des sentiers de randonnée pédestre (CCPL)
- Création Réseau de chaleur (école, collège, gymnase, périscolaire) – St Laurent de Neste
- Création Réseau de chaleur (école, collège, gymnase, salle des fêtes, maison de retraite périscolaire) – Loures-Barousse
- Projets photovoltaïques bâtiments intercommunaux – CCNB
- Projets photovoltaïques flottants - CCNB
- Projet Géothermie ZA PPI St Laurent de Neste - CCNB

## CRTE - Pays des Nestes

### Participation et Retours

### sur l'Atelier 1 : Croisons nos regards

#### Organisation de l'atelier

Mardi 20 Juillet 2021

Annoncé de 17h à 19h

Salle des fêtes, La Barthe de Neste

#### Invitations d'acteurs clés

Suite à la construction d'une liste d'acteurs et de leur contact, une invitation à participer au premier atelier participatif dans le cadre de la construction du CRTE a été envoyé par mail. Suite à ce premier message, un mail de relance a été envoyé contenant une lettre d'invitation de la présidente du PETR-Pays des Nestes.

La liste d'acteurs ciblés a été construite dans l'objectif d'une grande diversité que ce soit dans leurs domaines de compétences (culture, environnement, économie ...) ou dans leur statut (association, service public, entreprise ...).

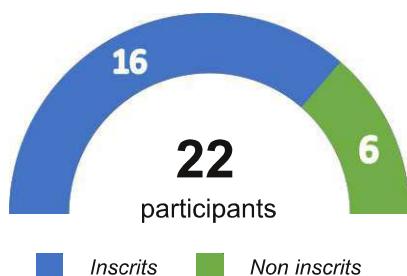
Un lien vers un questionnaire en ligne était joint dans ces deux mails d'invitations permettant de pouvoir signaler sa présence ou non à l'atelier.

#### Réponses au questionnaire d'inscription



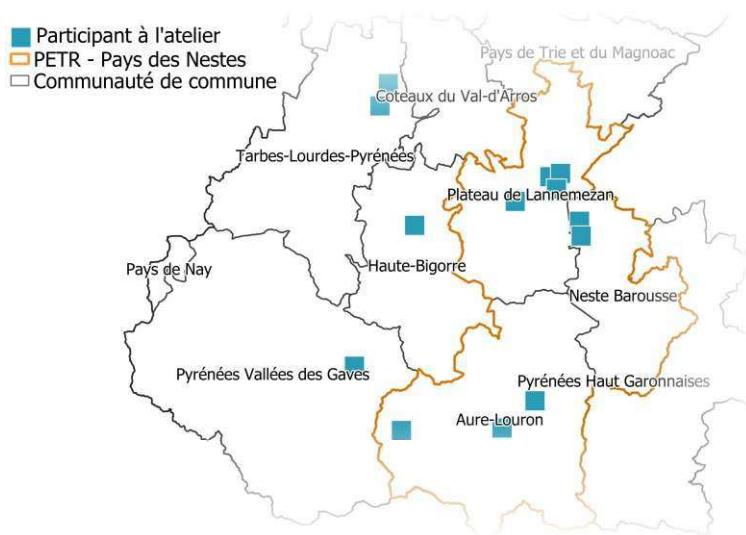
Au total, avant de commencer l'atelier il y avait 27 personnes ayant confirmées leur participation à l'atelier (par mail ou par le questionnaire). Cependant, sur ces 27 personnes inscrites, 16 seulement ont été présentes à ce premier atelier participatif.

#### Participation à l'Atelier 1



La diversité des acteurs était forte. On peut noter leur domaine de compétences très variés : forêt, développement local, éducation, commerce et industrie, énergie, environnement. On peut également souligner la diversité de profils : élus, technicien de la fonction publique, associations, entrepreneur, salariés et cadre d'entreprises.

#### Localisation des participants



#### Communication de l'évènement au grand public

Le Pays des Nestes (PETR) a communiqué sur la tenue de l'évènement auprès des élus au travers d'un courrier pour l'affichage d'un communiqué avec la date des ateliers dans les communes du territoire.

Il y a eu également de la communication dans la presse locale avec un article publié dans le Petit Journal le 13 juin et dans la Dépêche du Midi le 13 juillet.

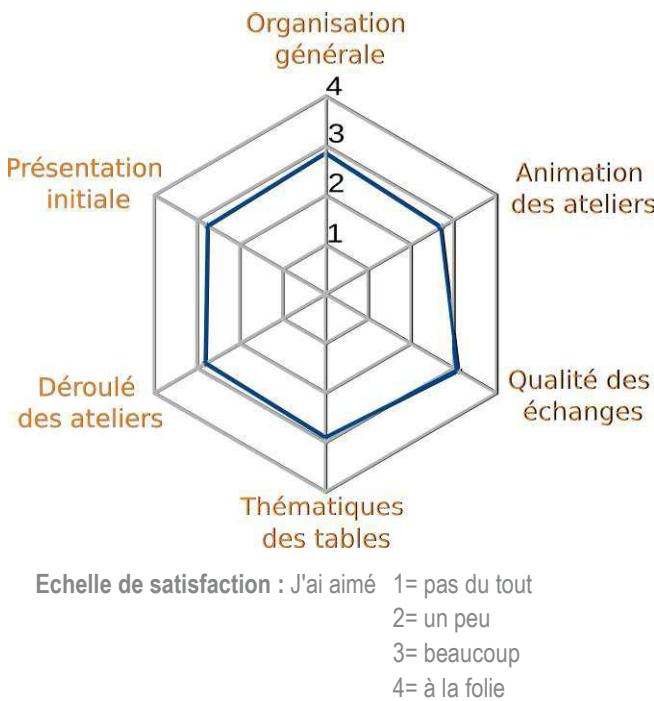
L'information a aussi été diffusée sur le site internet du Pays des Nestes ainsi que sur sa page facebook.

## Retours de la part des participants

A la fin de l'atelier, des questionnaire de satisfaction ont été distribué à chacun. Nous en avons récupéré **10 réponses** sur les 22 participants que nous avons ensuite synthétisé au travers de ces données ci-dessous. Le questionnaire distribué est en annexe de ce document

Le questionnaire comportait d'abord une fleur à colorier pour pouvoir noter le degrés de satisfaction des participants suivant 6 items.

### Satisfaction des participants



### Commentaires des participants

Dans les commentaires, un participant sur les 10 répondants regrette la durée trop courte de l'atelier car selon lui au vu des sujets complexe abordés cela aurait mérité plus de temps d'échanges. Un autre participant a trouvé l'atelier un peu trop long. L'atelier était initialement prévu pour durer 2h30 de bout en bout et aura finalement duré environ 3h30.

Une personne aurait aimé avoir une présentation un peu plus détaillée des CRTE et de la démarche.

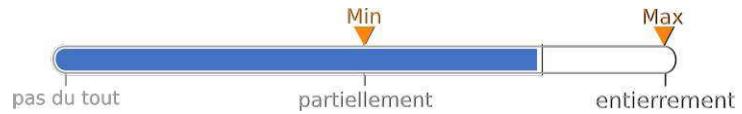
Enfin, deux commentaires saluent la richesse des échanges qui ont pu se dérouler. L'un des deux remercie les organisateurs pour l'initiative et souligne la qualité des rencontres avec les personnes présentes. Cependant, le deuxième commentaire nuance son propos en regrettant de ne pas avoir pu échanger sur toutes les thématiques puisqu'à chaque table seules deux thématiques

étaient abordées avec une restitution synthétique très courte par table à la fin.

### Réponses aux questions

Au dos du questionnaire 4 questions plus précises étaient posées aux participants, il y eu **8 réponses**, la moyenne des réponses est représentée sur les jauge :

#### Croyez-vous que cet atelier a permis de faire connaître vos points de vue ?



Le même participant souligne la durée trop courte selon lui au vu des sujets complexes traités.

#### Cet évènement vous a-t-il permis de mieux appréhender la transition écologique ?



Deux participants font remonter qu'ils connaissaient déjà le sujet. L'un des deux met en avant que malgré des discussions peu poussées sur le sujet celles-ci étaient constructives.

#### Avez-vous des besoins et attentes particulières en participant à cet événement ?

2 oui      4 non      2 sans avis

Les deux attentes concernaient : la prise en compte des évaluations dans le projet CRTE et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les discussions.

#### Avez-vous des suggestions afin d'améliorer ce genre d'événements ?

Suggestions d'amélioration :

- la communication de l'événement vers les élus
- la date
- la gestion du temps
- post-it et tableaux pour exposer les idées des participants

# S'ALIMENTER

En matière d'alimentation cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ?

Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Développer les circuits courts
- Interdire le gaspillage alimentaire
- Changer les modes de consommation
- Relations avec l'Espagne : développer l'approvisionnement en produits proche de la frontière (les Asturies / Val d'Aran)
- Consommation d'eau : Réduire les pompages / partage entre acteurs

## RÉSILIENCE

- Développer la filière Bio : limiter les pesticides et l'usure du sol, utilisation d'espèces repoussant les dévorateurs de culture
- Remettre en place les cultures en bocages avec les mésanges qui permettent de limiter les impacts des dévoreurs sur les cultures
- Consommer moins mais mieux

## INCLUSIVITÉ

- Développer la filière Bio et réutiliser les techniques ancestrales : passation de savoirs
- Quitter l'agriculture intensive et retrouver une agriculture paysanne : main d'œuvre, agroforesterie pour arriver à une polyculture
- Lien entre les associations, les citoyens et les agriculteurs pour développer cette agriculture paysanne

# S'ALIMENTER

*Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.*

## Enjeux prioritaires

- 1** Remettre l'alimentation au coeur de l'économie locale : circuits courts, marché locaux
- 2** Retourner à une agriculture plus paysanne : culture en bocage, à taille humaine, retour à la saisonnalité, transmission des techniques
- 3** Promotion d'un mode d'alimentation plus vertueux : moins de viande mais de meilleure qualité

# SE PROTÉGER

En matière de protection cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ?

Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Limiter l'artificialisation des sols (aménagement du territoire)
- Considérer les forêts comme des milieux naturels importants, sources de protection, de ressources, de services : préservation de ces milieux nécessaire
- Eviter l'export de l'ensemble des ressources du territoire : protéger le tissu économique local, privilégier les circuits courts.

=> Limiter l'artificialisation, l'utilisation des ressources

## RÉSILIENCE

- Attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux médecins et de nouveaux acteurs/habitants : à développer
- Concilier (=dialogue) les activités entre les différents acteurs du territoire : agriculteurs / forêts, tissu associatif / développement, chasse / pêche / tourisme
- Favoriser une renaturalisation des cours d'eau (risque de crues) : suppression de seuils, restauration de zones d'expansion
- Retour à des pratiques agricoles ancestrales pour préserver les savoir-faire
- Favoriser le passage d'une filière bois ("économique") à une filière forêt ("protection, préservation, services : protection contre les avalanches, les feux, l'érosion ...")
- Pérenniser un accès à l'eau en quantité et en qualité : protéger la ressource

=> Renaturalation (restauration écologique) , Restauration de ressources et de pratiques

## INCLUSIVITÉ

- Développement d'un réseau de maisons de santé : accueil, distances
- Tissu associatif, personnes ressources du territoire : favoriser la transmission de savoirs des personnes locales (savoirs ancestraux, familiaux et locaux)
- Conflits d'usage vis à vis de l'eau (conciliation / dialogue entre acteurs nécessaires) : accès à une eau de qualité pour tous
- Risques industriels : conciliation / dialogue entre industriels / populations / élus / ...

=> Dialogue, connaissance

# SE PROTÉGER

Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.

## Enjeux prioritaires

- 1** Protection / préservation des ressources (naturelles et du territoire) dans un objectif de limiter les effets du changement climatique : eau, sols, milieux, biodiversité
- 2** Développement du tissu médical : médecins, maisons de santé, réduction des distances, attractivité du territoire
- 3** Conciliation / Dialogue à renouer entre les différents acteurs et utilisateurs du territoire pour une intelligence et une action collective => formation information

## Autres enjeux

- Accueil de populations (logement, protection) : habitants, réfugiés climatiques

# HABITER

En matière d'habitat cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ?

Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Artificialisation des sols : rénover en priorité avant d'artificialiser, système de financement / appui de l'Etat nécessaire.
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Développement du télétravail et de la desserte numérique (accélérer son développement) : les résidences secondaires pourraient ainsi devenir des résidences principales

## RÉSILIENCE

- Développement de commerces et services de proximité dans les zones les plus reculées : éviter les grands déplacements, répondre aux besoins
- Favoriser les commerces ambulants
- Il faut un habitat des saisonniers et des jeunes locaux à proximité de leur lieux de travail

## INCLUSIVITÉ

- Il faut un habitat des saisonniers et des jeunes locaux à proximité de leur lieux de travail
- Développer des logements intergénérationnels sur des grands logements vacants : saisonnier, personne séparé, personne agée
- Développer la colocation et la copropriété

# HABITER

*Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.*

## Enjeux prioritaires

- 1** Valoriser le bâti vacant par la rénovation et proposer de nouvelles formes d'habitats collectifs, accessibles et intergénérationnels.
- 2** Développer les commerces et services de proximité pour fixer et renforcer l'attractivité dans les zones les plus reculées
- 3** Accélérer le maillage du réseau numérique et téléphonique (sans la 5G)

# SE RESSOURCER / SE CULTIVER

En matière d'activités (culturelles, sportives) cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ? Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Un territoire naturel qui offre de grandes possibilités de se ressourcer

## RÉSILIENCE

- Pas suffisamment de prise en compte de la nature et de l'environnement dans les usages et loisirs au quotidien (des touristes mais également des locaux)
- Valorisation insuffisante des sites naturels
- Engagement peu visible du territoire dans la transition écologique

## INCLUSIVITÉ

- Fracture numérique, difficulté d'accès à l'information ... : encore existants
- Accès à la culture "artistique" insuffisant (festivals, expositions ...) et inégal (Nord/Sud)
- Manque d'attractivité culturelle : politique culturelle insuffisante

# SE RESSOURCER / SE CULTIVER

*Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.*

## Enjeux prioritaires

- 1** Développer l'accès à la culture "artistique" sur l'ensemble du territoire (Nord/Sud) et pour tous (habitants de 0 à 99 ans et touristes)
- 2** Sensibiliser et valoriser les actions en faveur de l'environnement et des sites naturels (pour créer émulation et dynamiques)
- 3** Renforcer la lutte contre la fracture numérique (accès et usages)

# TRAVAILLER / SE FORMER

En matière d'emploi et de formation cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ? Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Développement d'entreprises / projets (en symbiose) : une ressource multi-usage (telle que l'énergie) et un secteur de production (tel que l'agricole)
- Produire des zones productrices d'énergie : par exemple sur des zones déjà artificialisées (plus value) telles que des parkings de zones commerciales

## RÉSILIENCE

- L'attractivité touristique 4 saisons se développe
- Education des habitants au développement durable, au changement climatique, à la prévision des inondations, aux modes de consommation

## INCLUSIVITÉ

- Offre scolaire bien répartie, inclusive

# TRAVAILLER / SE FORMER

*Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.*

## Enjeux prioritaires

- 1** Former tout au long de la vie au concept de développement durable.
- 2** Mixité sociale, liens entre les territoires (travail, écoles ...), accueil des personnes
- 3** Avoir une pyramide démographique équilibrée (retenir les jeunes sur le territoire : formation, travail, services)

## Autres enjeux

- Valorisation de l'offre locale : garder la plus value des filières sur le territoire
- Analyse de projet et culture du retour d'expérience

# CRÉER / PRODUIRE

En matière de création et de production cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ? Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Le territoire est massivement exportateur d'énergie verte
- Développement de la filière bois local ?

## RÉSILIENCE

- Il y a du management de projet, de la vérification, de la traçabilité (local, label), au sein d'entreprises, de collectivités, ...

## INCLUSIVITÉ

- Il y a une offre numérique sur tout le territoire
- Taxe carbone, montant compensateur: concilier une population en difficulté économique et la lutte contre le changement climatique
- Le développement durable doit être accessible à tous (financièrement ainsi que l'information)

# CRÉER / PRODUIRE

Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.

## Enjeux prioritaires

- 1** Eco conception qui reprend les notions de développement durable (sobriété, inclusivité...)
- 2** Multiusages (dans tout le cycle de vie) des bâtiments, des entreprises, locaux ...
- 3** Développer les filières locales (bois, maraîchage ...)

## Autres enjeux

- Clauses environnementales et sociales dans la commande publique

# SE DÉPLACER

En matière de mobilités cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ?

*Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.*

## SOBRIÉTÉ

## RÉSILIENCE

- Résilience à renforcer : tiers-lieux, télétravail, internet, transports à la demande présent toute l'année, commerces et services ambulants

## INCLUSIVITÉ

- Partage des routes est inégal (voitures, piétons, vélos, tracteurs, camions, motos, ...)
- Mobilité compliquée pour certains publics (jeunes, personnes âgées, personnes à mobilité réduite ...)
- Zones rurales peu desservies (hors axes touristiques)

# SE DÉPLACER

*Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.*

## Enjeux prioritaires

- 1** Améliorer le partage des routes et la cohabitation entre les usagers.
- 2** Améliorer la mobilité pour tous les publics (jeunes, personnes agées, personnes à mobilité-reduite ...) et sur tout le territoire (hors axe touristique)
- 3** Amener l'offre commerciale et de services au plus près des usagers (services ambulants, tiers-lieux, télétravail, transport à la demande)

# S'ADAPTER

En matière d'adaptation (énergétique) cet état des lieux est-il favorable à la SOBRIÉTÉ / la RÉSILIENCE / l'INCLUSIVITÉ du territoire ? Pour répondre à cette question vous pouvez remplir le tableau ci-dessous. Vous pouvez donner des réponses nuancées selon les zones du territoire.

## SOBRIÉTÉ

- Mutualiser les outils de production d'énergie renouvelable au niveau local avec bénéfice économique pour inciter les personnes (particulier et industriels)
- Améliorer le mode de gestion de la filière bois : création d'emploi et exploitation durable des forêts
- Réduire nos consommations énergétiques : sensibilisation / pédagogie; mobilité
- Développer le photovoltaïque individuel par des subventions, une baisse de la TVA

## RÉSILIENCE

- Ré-utilisation des déchets organiques pour produire de l'énergie locale : méthanisation
- Proposer un bouquet de solution énergétique : agri-photovoltaïque
- Faire évoluer les réglementations (d'urbanisme) notamment au niveau des matériaux de construction et des solutions énergétiques ainsi que sur les techniques de construction / chauffage
- Utiliser les essences locales dans la construction

## INCLUSIVITÉ

- Sensibilisation et vulgarisation des concepts de production énergétique
- Aide à la rénovation adaptée au revenu fiscal de référence

# S'ADAPTER

Énoncez les deux ou trois enjeux prioritaires pour vous.

## Enjeux prioritaires

- 1** Réduire nos consommations énergétiques (sensibilisation)
- 2** Proposer des solutions énergétiques locales : méthanisation, agri-photovoltaïque et réutiliser les déchets pour produire de l'énergie
- 3** Améliorer le mode de gestion de la filière bois : exploiter durablement et créer de l'emploi

## CRTE - Pays des Nestes

# Participation et retours sur l'Atelier 2: Traçons le chemin

Organisation de l'atelier

Mardi 07 Septembre 2021

Annoncé de 17 à 19h00

Salle des Fêtes, Arreau

## Participation

### Invitations d'acteurs clés

Suite à la liste des acteurs et de leur contact constitué pour la premier atelier, une invitation à participer à ce second atelier participatif dans le cadre de la construction du CRTE a été envoyé par email. Suite à ce premier message, un email a été envoyé contenant une lettre d'invitation de la présidente du PETR-Pays des Nestes.

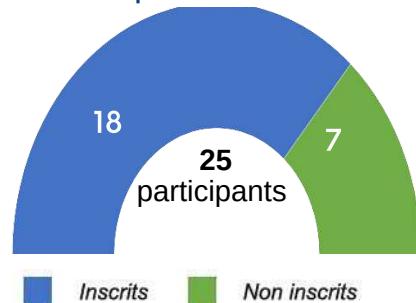
Comme pour le premier atelier, la volonté d'une grande diversité d'acteurs a été visés soit dans leurs domaines de compétences (culture, environnement, économie ...) soit dans leur statut (association, service public, entreprise ...).

Un lien vers un questionnaire en ligne était joint dans ces deux emails d'invitations permettant de pouvoir signaler sa présence ou non à l'atelier.

### Réponses au questionnaire d'inscription



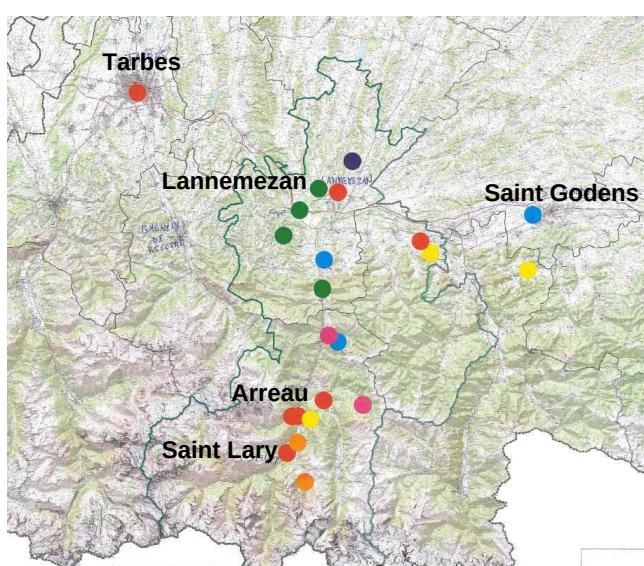
### Participation à l'Atelier 2



La diversité des acteurs était forte même si l'on peut déplorer la présence que d'une personne de la société civile. Les domaines de compétences étaient variés : forêt, développement local, environnement. La diversité des profils étaient également présente avec des techniciens, membres d'associations, entrepreneurs.

Il est à noter la présence plus importante d'élus lors de cet atelier 2 au regard de l'atelier 1.

### Localisation des participants



Au total, avant de commencer l'atelier, il y avait 28 personnes ayant confirmés leur participation (par email ou par le questionnaire). Cependant, sur ces 28 personnes inscrites, 18 seulement ont été présents à ce second atelier participatif.

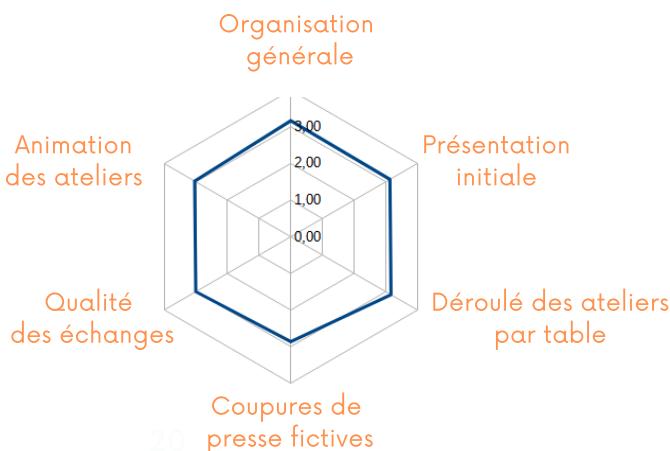
## Retours

A la fin des ateliers, des questionnaire de satisfaction ont été distribué à chacun. Nous avons récupéré **15 réponses** sur les 25 participants que nous avons synthétisé au travers des données ci-dessous.

Le questionnaire comportait une fleur à colorier pour pouvoir noter le degrés de satisfaction des participants suivant 6 items.

### Satisfaction des participants

	Moyenne (15 évaluations)
Organisation générale	3,17 / 4
Présentation initiale	3,04 / 4
Déroulé des ateliers par tables	3,00 / 4
Coupures de presse fictives	2,87 / 4
Qualité des échanges	3,17 / 4
Animation des ateliers	3,13 / 4



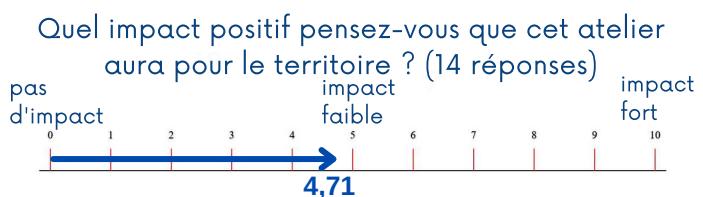
Echelle de satisfaction : J'ai aimé :  
 1= pas du tout  
 2= un peu  
 3= beaucoup  
 4= à la folie

La majorité des participants ont appréciés l'animation de l'atelier même si à la lecture des résultats, il semble que l'exercice des coupures de presse fictives n'a pas séduit l'ensemble des participants. Pourtant, à chaud, à l'issue de l'atelier, des retours très positifs ont été remontés, par oral, à l'équipe organisatrice.

Un des participants regrette le manque de représentativité de la société civile au regard du nombre d'élus présents, ceci n'ayant pas permis des prises de parole égalitaire.

### Réponses aux questions

Au dos du questionnaire 3 questions plus précises étaient posées aux participants, il y a eu **2 à 14 réponses** en fonction des questions, la moyenne des réponses est représentée sur les jauge:



Aviez-vous des besoins et attentes particulières en participant à cet événement ? (8 réponses)

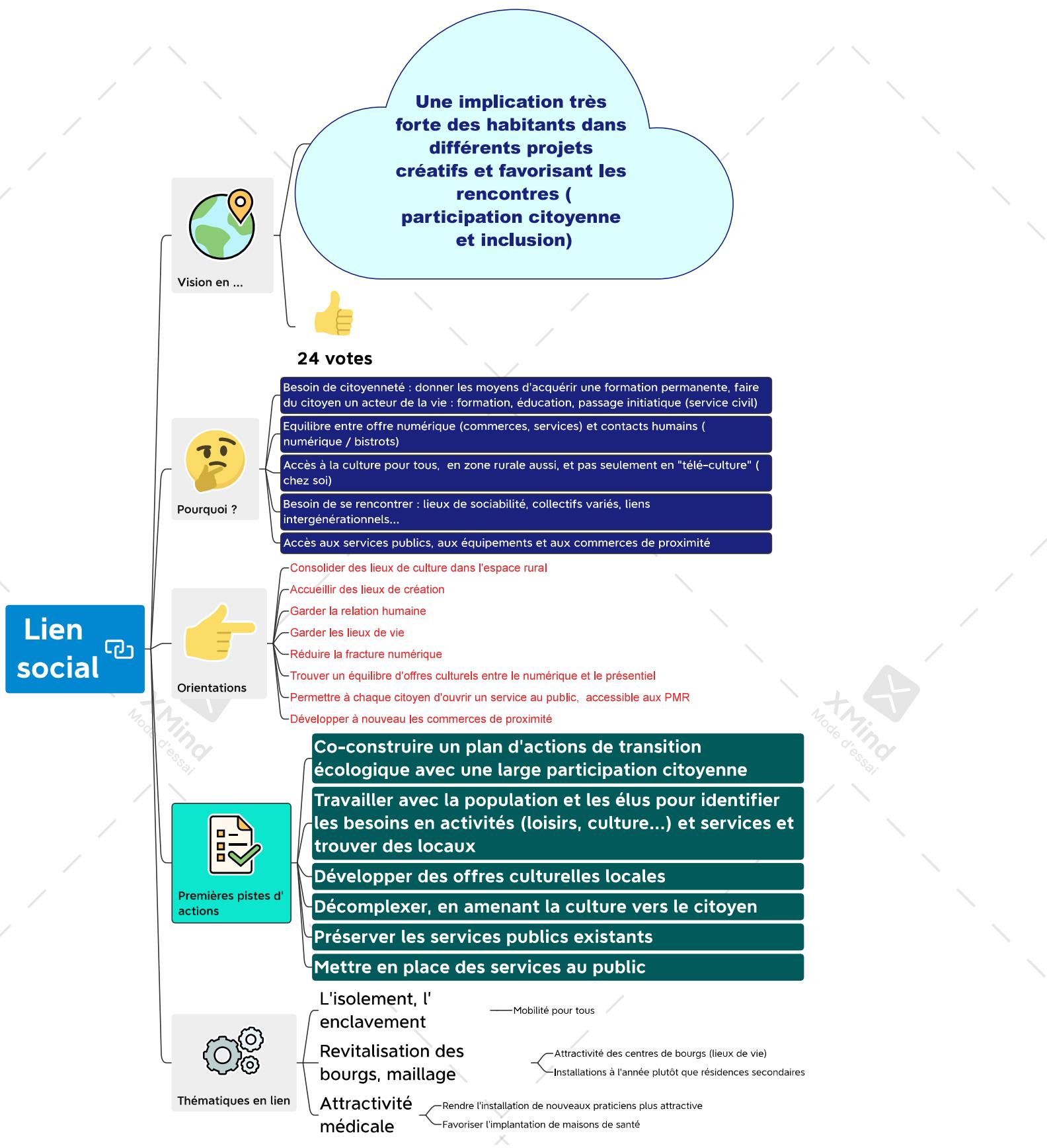
**oui** 2 réponses    **non** 4 réponses    **sans d'avis** 2 réponses

Si oui, lesquels ?

- pouvoir se projeter dans le futur
- avancer collectivement

Avez-vous des suggestions afin d'améliorer ce genre d'événement? (2 réponses)

- il conviendrait de présenter un travail plus opérationnel qui pourrait être produit à la suite de cet atelier
- faire venir d'avantage de citoyens afin de favoriser leurs prises de paroles





Vision en ...

**Habiter, se former, se déplacer, consommer et se soigner dans le pays de Nestes : une possibilité à tout âge grâce à des bassins de vie animés par des villes et bourgs dynamiques, et à une offre de services et commerces qui s'adapte aussi aux besoins des territoires ruraux**



34 votes



Pourquoi ?

#### Enjeux de formation

- De nouveaux métiers, en lien avec la transition écologique
- Des secteurs créateurs d'emplois dans l'industrie, et les aides à la personne

#### Enjeux de mobilité durable

- Intérêt touristique d'une voie verte cyclistes et piétons
- Eviter l'isolement dans les zones rurales
- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre
- Se saisir du développement du télétravail pour diminuer le besoin de déplacements
- Favoriser l'accès à tout le territoire
- Enjeu majeur de la mobilité dans les vallées pour le développement du territoire et le bien-être de ses habitants (permanents comme touristes)

#### Enjeu de revitalisation des centre-bourgs

- Attractivité des bourgs et accès aux services et commerces
- Eviter l'habitat dispersé
- Réhabilitation des logements du bourg centre

#### Enjeu de lutte contre le désert médical

- Mobilité
  - Améliorer le réseau routier, limiter le transit international
  - Créer des pistes cyclables, accélérer le projet de voie verte
  - Mutualiser les moyens de transports (co-voiturage)
  - Développer les transports en commun dans les vallées pour mieux les relier
- Technologies vertes
  - Développer les nouvelles technologies (ex hydrogène)
  - Promouvoir des formations (manuelles et intellectuelles) en rapport avec les métiers de demain en qualité, quantité et débouchés
- Formation
  - Favoriser l'installation de nouveaux métiers agricoles
  - Accompagner les porteurs du projets (favoriser la formation en agroécologie)
- Revitalisation des centre-bourgs
  - Développer des lieux de vies (commerces, cultures ...)
  - Réhabiliter les logements dans les coeurs de ville
- Accès aux soins médicaux
  - Etre plus directif avec les professions de santé pour les faire venir sur le territoire

## Attractivité



Orientations



Premières pistes d'actions

#### Mobilité

- Adapter les transports collectifs pour tous
- Inciter à l'utilisation des transports collectifs
- Identification des besoins en trajets (transports collectifs) dans les vallées
- Limiter les déplacements professionnels
- Développer les commerces ou services ambulants

#### Revitalisation des centres bourgs

- Favoriser l'installation à l'année : lutter contre les résidences secondaires et logements vacants

#### Attractivité médicale

- Rendre l'installation de nouveaux praticiens plus attractive
- Favoriser l'implantation de maisons de santé

#### Adaptation du marché de l'emploi

- Recenser les besoins en emplois, et les besoins de formation correspondants (prospective emploi - formation)
- Créer des emplois d'aide à la personne



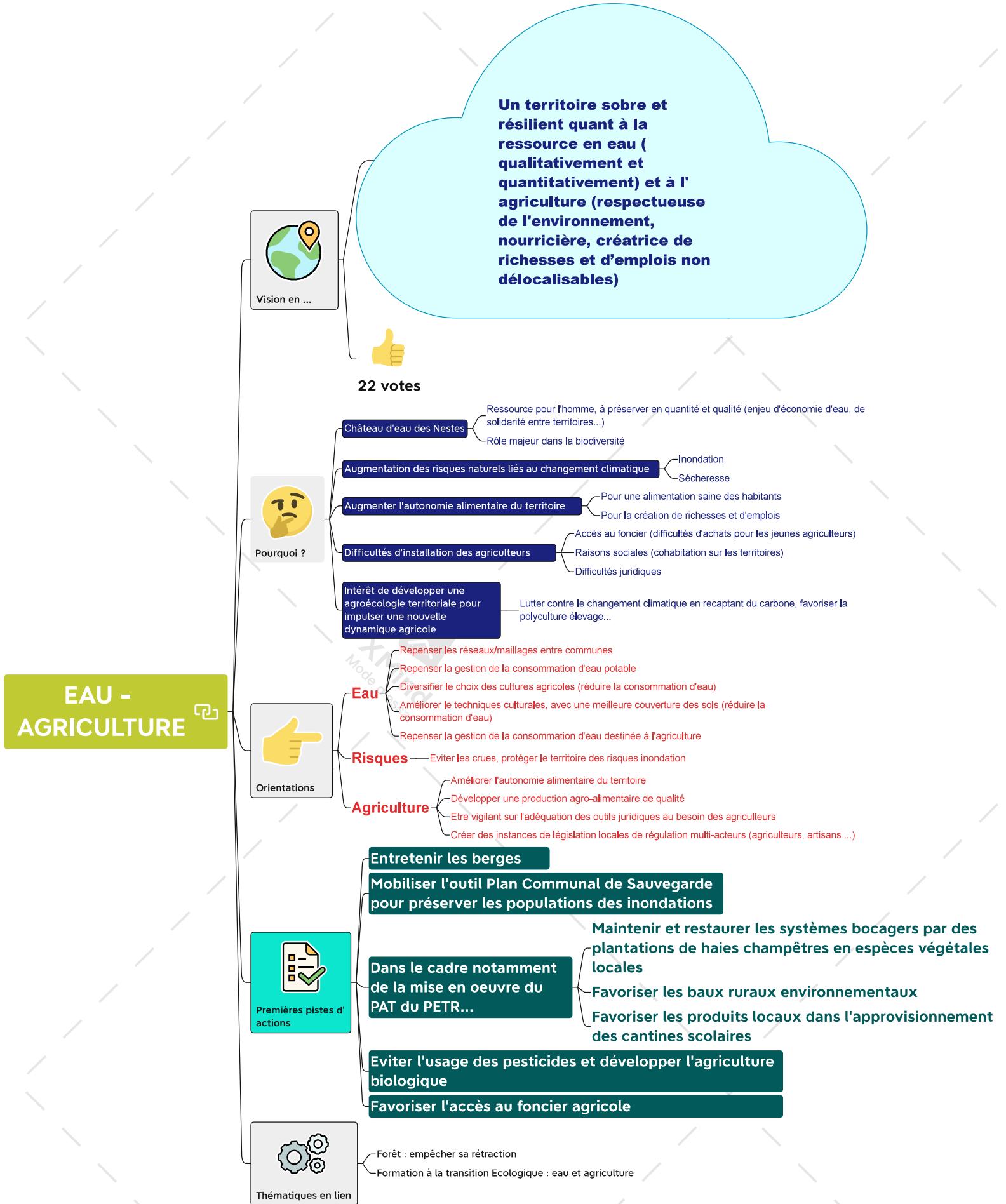
Thématisques en lien

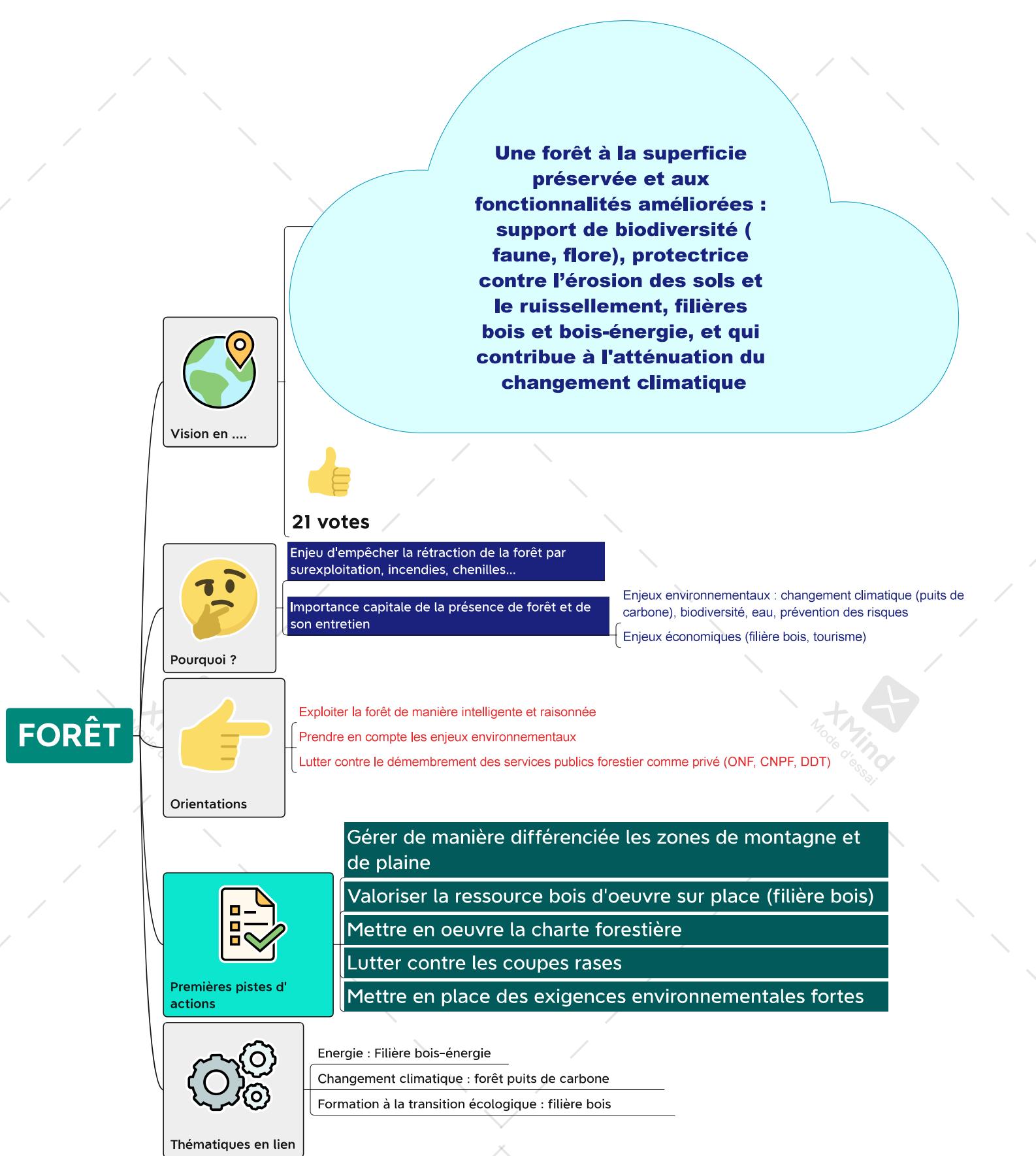
#### Numérique

- Équilibre entre offre numérique et contacts humains: maillage de services (y compris culturels) dans les centres, accès au numérique pour tous

#### Energie

- Impacts des tensions sur l'énergie et la répartition des biens communs sur les politiques publiques





Blocs	Orientations	Actions	Priorités
Eau – Agriculture	Eau – Repenser les réseaux/maillages entre communes	Rénover les réseaux vétustes d'adduction d'eau avec une intégration de systèmes de détections des fuites	1
Eau – Agriculture	Eau – Repenser les réseaux/maillages entre communes	Sensibiliser les acteurs aux fonctionnements des systèmes et à leurs interdépendance	1
Eau – Agriculture	Eau – Diversifier le choix des cultures agricoles (réduire la consommation d'eau)	Généraliser par incitations financières la mise en place de procédés de production agricole économies en eau	1
Eau – Agriculture	Eau – Améliorer les techniques culturales, avec une meilleure couverture des sols (réduire la consommation d'eau)	Réutilisation des eaux usées en agriculture (sous couvert d'autorisation préfectoral)	1
Eau – Agriculture	Eau – Repenser la gestion de la consommation d'eau destinée à l'agriculture	Former, sensibiliser, informer la « Sobriété » sur les consommations d'eaux de tous les usages et des gestionnaires	1
Eau – Agriculture	Eau – Repenser la gestion de la consommation d'eau destinée à l'agriculture	Favoriser les retenues collinaires	1
Eau – Agriculture	Eau – Repenser la gestion de la consommation d'eau destinée à l'agriculture	Changement de gouvernance de la ressource en eau	2
Eau – Agriculture	Eau – Repenser la gestion de la consommation d'eau destinée à l'agriculture	Réduction de +10 % la consommation d'eau en 2030 par rapport à la période 2010-2020)	2
Eau – Agriculture	Risques – Éviter les crues, protéger le territoire des risques inondation		
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Favoriser les produits locaux dans l'approvisionnement des cantines scolaires	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire		
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Identifier les bonnes pratiques en les évaluant, en les améliorant et ensuite mettre en place des formations financées pour un très large publics	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Sensibiliser les acteurs (tissu éco, société civile) aux fonctionnements des systèmes et à leurs interdépendance	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Modification des pratiques agricoles (Maïs)	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Structurer et développer les filières circuit court	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Faciliter les transferts de propriété, d'exploitation vers une paysannerie vertueuse	2
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Mettre en place des formations financées pour un très large publics	2
Eau – Agriculture	Agriculture – Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Dépasser les 10 % des agriculteurs en agro-écologie pour 2030	2
Eau – Agriculture	Agriculture – Développer une production agro-alimentaire de qualité	Travailler et faire partager l'importance du qualitatif tant en agriculture conventionnelle que Biologique	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Être vigilant sur l'adéquation des outils juridiques au besoin des agriculteurs	Définir une ambition agro-écologique (liens agricole, paysages)	1
Eau – Agriculture	Agriculture – Être vigilant sur l'adéquation des outils juridiques au besoin des agriculteurs	Intégrer les sujets de la GEMAPI et de la SNB dans les documents en lien avec la thématique « Agricole »	2
Eau – Agriculture	Agriculture – Créer des instances de législation locales de régulation multi-acteurs (agriculteurs, artisans ...)	Péréniser le PAT, le renforcer, le déployer en atteignant les objectifs à 2030, aller au-delà avec des indicateurs et objectifs clairs, chiffrés et avec un bilan	2
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Mettre en œuvre des techniques de sylviculture modernes modernes, planter des espèces endémiques plus adaptées au changement climatique, plus résistantes contre les menaces diverses	1
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Régénération de la forêt par des coupes différencierées	1
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Travailler avec discernement sur les espaces boisés	1
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Favoriser les accès aux parcelles boisées	1
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Mettre en place d'un schéma volontaire de labellisation des travaux et activités forestières	1
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Besoin d'un inventaire précis des essences du massif, de son état de santé, de la biodiversité présente	1
Forêt	Prendre en compte les enjeux environnementaux	Informer les élus, les habitants sur ce qu'est une forêt, elle s'entretient. La mettre sous « cloche », c'est la tuer !	1
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Développement de la filière bois et bois-énergie avec des productions et des consommations locales	2
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Lutter contre les coupes rases pour arriver à un zéro coupe rase	2
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Développer de l'agroforesterie solaire	2
Forêt	Exploiter la forêt de manière intelligente et raisonnée	Mise en place d'une labellisation reprenant un cahier des charges aboutissant à 100 % des travaux et activités conforme aux exigences environnementales	2
Forêt	Prendre en compte les enjeux environnementaux	Proposer des documents de gestion avec des indicateurs précis (forêt, bois) et des objectifs amplifiés	2
Attractivité	Agir en faveur de la mobilité, durable et inclusive	Finaliser le tracé de la voie verte sur l'itinéraire entre Lannemezan et Arreau	1
Attractivité	Agir en faveur de la mobilité, durable et inclusive	Améliorer l'accessibilité aux emplois commerces et services par un meilleur équilibre territorial	2
Attractivité	Agir en faveur de la mobilité, durable et inclusive	Développer les transports en commun	2
Attractivité	Agir en faveur de la mobilité, durable et inclusive	Améliorer les entrées du territoire	2
Attractivité	Agir en faveur de la mobilité, durable et inclusive	Entretenir, valoriser et relier les itinéraires de promenade	1
Attractivité	Développer les technologies vertes	Développer la production d'énergie sur le territoire en complément de l'hydroélectricité	1
Attractivité	Former aux métiers de demain		
Attractivité	Donner envie aux locaux de sortir de chez eux, et aux autres, de venir sur notre territoire, en agissant sur l'animation, notamment commerciale, et sur l'aspect visuel (paysage, habitat, patrimoine...)		
Attractivité	Revitaliser les centre-bourgs		1
Attractivité	Maintenir et renouveler l'offre de soins sur le secteur Neste-Barousse et en particulier sur Barousse		1
Attractivité	Construire une stratégie de santé reposant sur les données disponibles		1
Attractivité	Réaliser une opération de marketing territorial pour attirer les professionnels de santé (et les autres)		1
Attractivité	Créer des logements locatifs pour attirer les nouveaux médecins et autres soignants, notamment ceux en provenance de l'étranger		1
Lien social	Consolider des lieux de culture dans l'espace rural	Mettre en réseau les équipements existante (à l'échelle des intercommunalités pour dynamiser l'existant (exemple : cinémas)	1
Lien social	Accueillir des lieux de création		
Lien social	Garder la relation humaine	Permettre aux personnes âgées ou handicapées de conserver leur autonomie chez elles le plus longtemps possible, en gardant le lien avec la société grâce à l'aide à domicile	1
Lien social	Garder la relation humaine	Améliorer l'accueil des nouveaux habitants par une action spécifique à l'échelle des communautés de communes	1
Lien social	Garder la relation humaine	Construire une gouvernance de la politique sociale à l'échelle des bassins de vie	1
Lien social	Garder les lieux de vie	Développer l'habitat inclusif en habitat partagé (seniors et/ou personnes en situation de handicap) avec services de maintien à domicile	1
Lien social	Réduire la fracture numérique	Développer une offre de formation en numérique au service de tous et en particulier des seniors	1
Lien social	Réduire la fracture numérique	Apporter une aide humaine aux plus démunis	1
Lien social	Trouver un équilibre d'offres culturels entre le numérique et le présentiel		
Lien social	Permettre à chaque citoyen d'ouvrir un service au public, accessible aux PMR		
Lien social	Développer à nouveau les commerces de proximité	Créer du lien entre les différents lieux culturels et les différents commerces de proximité	